

JOURNÉES RÉVOLUTIONNAIRES

Sous la Direction

DE

M. ARMAND DAYOT

Inspecteur des Beaux-Arts



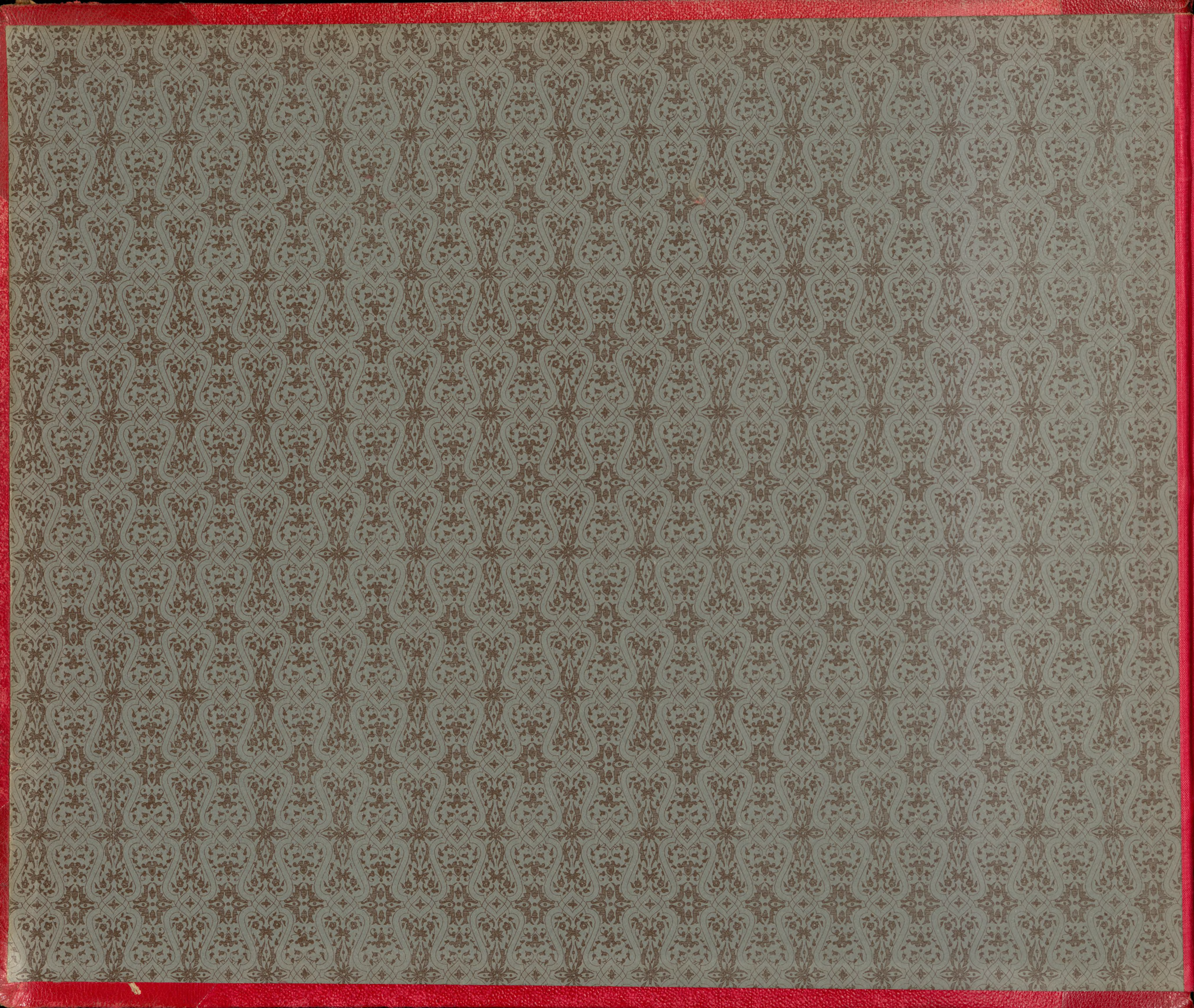
D'APRÈS

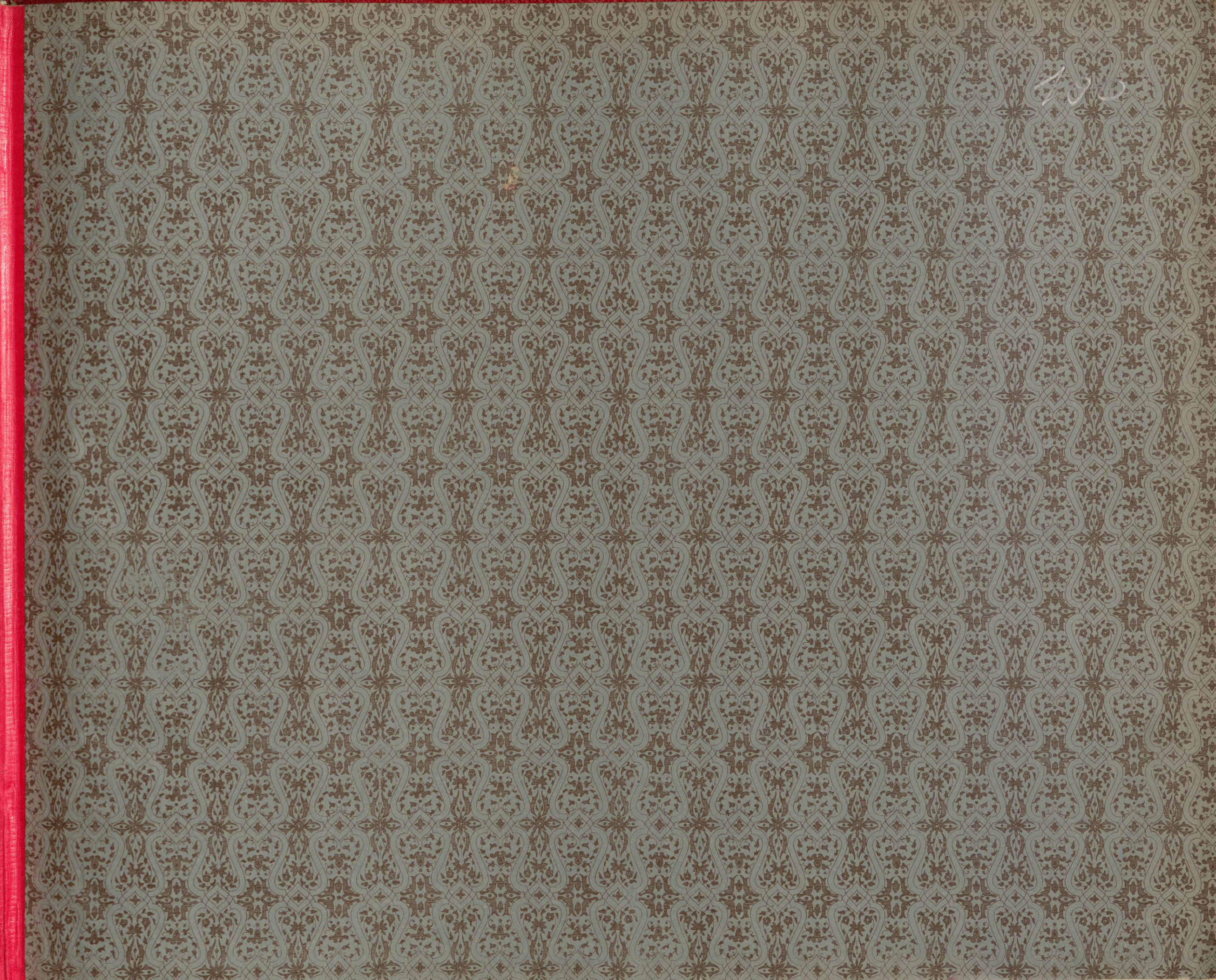
des Peintures, Gravures,
Sculptures, Dessins, Médailles,
Objets, ... du temps

1830

1848

PARIS
ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR





REVOLUTIONNAIRES

1793-1794

JOURNÉES RÉVOLUTIONNAIRES

1830-1848

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE

50 Exemplaires sur papier du Japon, tous numérotés et parafés par l'Éditeur.

OUVRAGES DE M. ARMAND DAYOT

TABLEAUX ET STATUES (Jean Mérimé). 1 vol. in-8°.
LE SALON DE 1884. 1 vol. in-8° colombier.
LES MÉDAILLÉS DU SALON DE 1886. 1 vol. grand in-4°.
LES MAÎTRES DE LA CARICATURE FRANÇAISE au XIX^e siècle. 1 vol. in-8°.
L'AVENTURE DE BRISCART (contes et nouvelles). 1 vol. in-8° jésus.
LES COURSES DE TAUREAUX EN ESPAGNE. 1 vol. in-8°.
UN SIÈCLE D'ART. 1 vol. in-16 jésus.
RAFFET ET SON ŒUVRE. 1 vol. in-8°.
CHARLET ET SON ŒUVRE. 1 vol. in-8°.
LE SALON DE 1889. 1 vol. in-8° colombier.
LE SALON DE 1891. 1 vol. in-8° colombier.
LE SALON DE 1892. 1 vol. in-8° colombier.
NAPOLEON RACONTÉ PAR L'IMAGE. 1 vol. in-8°. (Couronné par l'Académie française).
1812. Journal illustré de la Campagne de Russie. 1 vol. in-8° colombier.
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, d'après les illustrations et les documents de l'Époque, 1 vol.
LE LONG DES ROUTES (Récits et impressions). 1 vol. in-8° jésus.

Pour paraître prochainement :

LA FIGURE DE LA FEMME DANS L'ART.

En Préparation :

FOUCHÉ.

LES FERMIERS GÉNÉRAUX CHEZ EUX.

ARMAND DAYOT

INSPECTEUR DES BEAUX-ARTS

JOURNÉES RÉVOLUTIONNAIRES

1830



1848

D'après des Peintures, Sculptures, Dessins, Lithographies, Médailles, Autographes, Objets... du Temps.

PARIS

ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

RUE RACINE, 26, PRÈS L'ODÉON

Tous droits réservés.

ARMAND DAYOT

1848

JOURNALES RÉVOLUTIONNAIRES

1848

1848



313375/1

450 a 1963

1830

« LES TROIS GLORIEUSES »

Et tous répondirent : « Il est vrai. Abolissons la science et la pensée. »

(Paroles d'un croyant.)

AVANT-PROPOS



ATTAQUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE,
LE 28 JUILLET 1830.

D'après une médaille de Brenet.

PEU d'instants avant de mourir, Louis XVIII adressa, dit-on, ces paroles au comte d'Artois qui, bientôt, allait lui succéder sur le trône de France : « J'ai lutté contre les partis comme Henri IV et j'ai pardonné à Louis XVI que je meurs dans mon lit aux Tuileries; agissez comme j'ai fait et vous arriverez à cette fin de paix et de tranquillité. Je vous pardonne les chagrins que vous m'avez causés par l'espérance que fait naître dans mon esprit votre conduite de roi. » — Puis il ajouta, en montrant le jeune duc de Bordeaux : « Que Charles X ménage la couronne de cet enfant ! »

L'histoire des événements qui s'écoulèrent entre la date de la mort de Louis XVIII (16 septembre 1824) et le coup de tonnerre de 1830 montre à quel point le funeste auteur des Ordonnances resta sourd aux suprêmes recommandations de son frère. Depuis longtemps déjà, malgré l'habileté à

lutter de Louis XVIII, le régime restauré en 1814 et en 1815 sur les ruines fumantes de l'Empire était condamné dans l'esprit national. Les Bourbons étaient revenus, le cœur plein de colère, « n'ayant rien appris ni rien oublié » pendant ce long laps de temps, et rêvant, dans leur orgueil insensé, l'anéantissement de toutes les libertés conquises et aussi de tous ceux qui auraient l'audace de les défendre.

Le spectacle des incessantes persécutions, de ces horribles massacres du Midi, qui laissent bien loin derrière eux les excès déplorables de 1793, la création des Cours prévôtales, le vote des lois d'exception, et toutes ces impitoyables exécutions des Ney, des Labédoyère, des César, des Faucher, des Ramel, des Chartrand, des Mouton-Duvernay, des Miot, des Plaignier, des Carbonneau et des Tolleron, auxquels on coupe le poing avant de leur trancher la tête, des Caron, des Vallé, des Didier, des Berton, des Caffé, des Bories, des Raoulx, des Goubin, des Pommier, etc., etc., irritaient de plus en plus cette nation généreuse tombée si bas, du plus haut sommet de gloire, dans la boue sanglante.

A la vue de toutes ces inutiles représailles exercées par les plus implacables ennemis des libertés publiques, l'âme de la Révolution s'était réveillée



MASQUE CARICATURAL DE CHARLES X

D'après une estampe satirique du temps.

avec une irrésistible puissance, et, depuis les premières années de la Restauration, la nation vivait, comme on l'a fort bien dit, dans l'attente de la convulsion qui devait emporter ce dernier vestige de la vieille monarchie, ces pâles survivants des Bourbons, que les baïonnettes étrangères avaient ramenés du fond de l'émigration.

Le jour où le comte d'Artois, l'aveugle instrument des Congrégations, l'ennemi déclaré des gouvernements constitutionnels, « le prototype de l'émigré », monta sur le trône, la lutte entre le vieux monde et le monde nouveau, entre le principe de droit divin et l'esprit de liberté, prit un caractère aigu. La France entière, lasse de la servitude, honteuse d'avoir subi pendant de si longues années le joug le plus dégra-

dant, releva la tête et se prépara au combat.

Dans ce travail, nous nous bornons à nous occuper du fait même de l'anéantissement du gouvernement des Bourbons et des détails poignants qui signalèrent la lutte héroïque et triomphante soutenue par le peuple de Paris, contre les troupes de la réaction, pendant les trois journées des 27, 28 et 29 juillet 1830, si justement appelées *les Trois Glorieuses*.

Mieux que de longs récits, les estampes qui composent cet album,

images du temps exécutées souvent par des artistes qui prirent part eux-mêmes au combat, et ne quittèrent leur fusil brûlant que pour saisir leur crayon, racontent la vie tumultueuse de ces trois journées si fertiles en actions héroïques, et où, plus peut-être qu'à aucune époque de l'Histoire, l'âme du peuple apparaît dans tout l'éclat de sa générosité confiante et de sa naïve grandeur.

Ici, comme dans notre travail sur la Révolution et sur l'Empire, nous avons accordé une large place aux portraits, estimant que, pour qui désire suivre et étudier les faits de l'Histoire, la vue des images de ceux qui les dirigèrent, ou qui du moins y furent mêlés, doit être du plus vif intérêt.

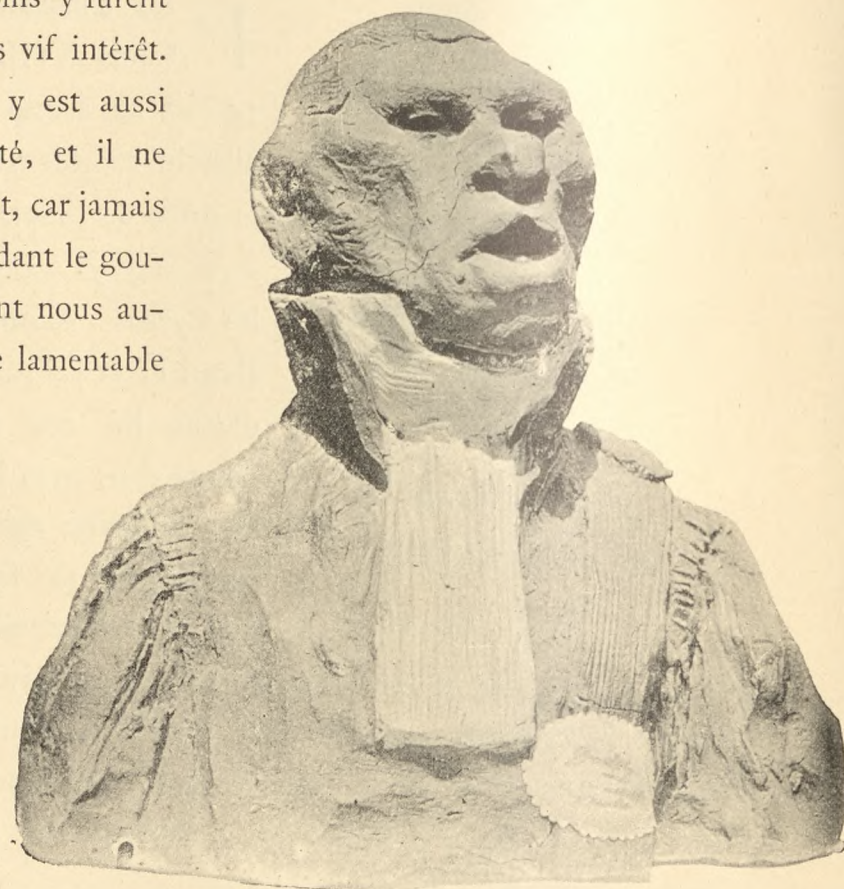
Le genre caricatural y est aussi très richement représenté, et il ne pouvait en être autrement, car jamais pouvoir, si ce n'est cependant le gouvernement de Juillet dont nous aurons bientôt à conter le lamentable effondrement, ne prêta plus largement le flanc aux flèches aiguës de la satire.

Les caricaturistes trouvaient surtout leurs principaux motifs inspireurs dans la béate dévotion de Charles X, de l'ancien comte d'Artois, qui, expiant les débordements de sa



JACQUES LAFITTE

D'après un crayon original de Heim.
(Collection de M. Alexis Rouart.)



DUPIN AÎNÉ, BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS DE PARIS EN 1829

D'après une terre coloriée originale de Daumier.

(Collection de M. Paul Philippon.) (1)

(1) Nous publions dans le cours de cet ouvrage une douzaine de ces admirables petits bustes caricaturaux, d'un art si vibrant, d'une expression de vie si intense, et où le talent sculptural de Daumier se révèle avec encore plus d'éclat, peut-être, que dans la statuette en bronze du tameux *Ratapail*, aujourd'hui propriété de l'Etat, et du bas-relief *les Émigrants*, seuls essais de

jeunesse, vivait sous l'absolue domination des Jésuites, trop heureux de pouvoir diriger librement, à leur profit exclusif, les moindres mouvements de la pensée obscure et de la volonté chancelante de leur royal pupille.

Avant d'avoir inspiré le rapport de M. de Falloux d'où devaient sortir les terribles journées de Juin, ils avaient collaboré avec M. de Chantelauze à la rédaction des Ordonnances maudites, prélude des journées de Juillet, mais aussi convulsion suprême de la royauté de droit divin. Que de sang versé pour le triomphe de la Congrégation ! Car, en ce moment, la protection des Jésuites était le plus sûr moyen d'avancement et de fortune, et à eux seuls appartenait la distribution des emplois et des faveurs. « Les forces combinées du pouvoir législatif et du pouvoir royal, dit Louis Blanc dans son admirable Introduction à l'Histoire de dix ans, avaient besoin d'être appuyées sur une force morale qui tint en échec ce formidable

voltaireanisme sorti des flancs du XVIII^e siècle. La Congrégation se forme, se discipline, s'étend. Des affiliations mystiques enlacent le pays. Les Jésuites s'emparent, pour les altérer, des sources de l'intelligence humaine. Ils s'attachent à creuser dans les jeunes générations le tombeau des générations

précédentes. C'était le siècle pris à rebours, mais avec suite, avec ensemble, avec énergie. Dirai-je ces prédications fanatiques, ces processions troublant les villes et couvrant les campagnes, ces cérémonies expiatoires, le *Miserere* retentissant le long des chemins »

On comprendra sans peine que si le spectacle de la patrie livrée à « l'Internationale noire » devait affecter douloureusement des âmes nobles et vraiment françaises, comme celle du comte de Montlosier, ancien émigré, royaliste et catholique fervent, mais ennemi du parti prêtre « de la petite Église »

comme on disait alors, et lui arracher de si éloquentes protestations, des cris



« JE VEUX TUER UN SOLDAT DE POLIGNAC ; ILS N'ONT PAS FAIT GRACE A MON ENFANT. » (Historique.)

D'après une lithographie de Raffet.

statuaire du grand artiste. Ce furent ces vivantes sculptures, sortes d'instantanés en terre glaise, rapidement modelées à coups de pouce, après de longues et pénétrantes observations du sujet, et avec une mémoire impeccable comme auxiliaire, qui servirent de modèles à Daumier, pour ses portraits lithographiques et son *Ventre législatif*, dont une reproduction figure dans la seconde partie de cet album. De là cette verve étonnante de toute l'iconographie satirique de Daumier, sa puissante couleur de vie due à des jeux d'ombre et de lumière empruntés avec un art infini aux modèles en ronde bosse, et aussi cette extraordinaire fidélité des expressions, des attitudes et des traits dans l'exagération savamment exprimée des aspects caractéristiques. Daumier est non seulement un des plus grands peintres de mœurs de son siècle, mais encore un des plus grands portraitistes qui aient jamais existé. Nul mieux que lui, depuis les graveurs en médailles les plus

habiles et les plus méditatifs du XV^e siècle, n'a excellé à exprimer l'âme entière du modèle dans sa plus mystérieuse complexité, sous une forme plus précise et plus puissante à la fois. Et c'est là une opinion que vient définitivement confirmer, chez ceux qui ne connaissent que le peintre et le dessinateur, un examen de la série de ces bustes en terre confondus dans les deux vitrines où ils s'effritent et s'émiettent, laissant hélas ! bien peu d'espoir de les voir jamais figurer dans le musée d'art satirique qui sera fondé un jour, nous l'espérons bien. Car, sous l'action du temps, ces images surprenantes, exécutées en une matière qui ne fut jamais cuite, tombent en poussière, et il en est à peine deux ou trois qui comme celle de Dupin, une des mieux conservées, pourraient supporter aujourd'hui l'épreuve périlleuse du moulage.

d'alarme si véhéments et de si prophétiques avertissements, il devait aussi soulever de violentes colères chez les libéraux, las d'une pesante servitude



MODES FÉMININES DU TEMPS

D'après une lithographie de Devéria.

d'avoir voulu publier un pamphlet en collationnant ces quelques gravures si suggestives, ornées presque toujours de leurs légendes originales. Ceci est de l'histoire. Très volontiers nous eussions donné la même importance dans cet Album, que dans celui de *la Révolution*, à l'*Image réactionnaire*. Mais ce genre de document,

et chaque jour plus irrités par l'éclat et l'audace de la réaction.

Ces sentiments se reflètent très clairement dans toutes ces estampes satiriques, d'une valeur d'art souvent discutable et bien inférieure assurément, pour la plupart, à celles que le gouvernement de Juillet va bientôt faire éclore sous les puissants crayons des Daumier, des Decamps, des Grandville, des Traviès, des Charlet, des Raffet, des Philipon, des Bellangé..., mais d'une intention bien évidente dans leur mystérieux et très prudent anonymat. Et qu'on

ne nous accuse pas



MORTS POUR LA LIBERTÉ!

D'après une lithographie de Victor Adam.

nous l'avons bien inutilement cherché dans les cartons les plus poudreux des collections nationales et particulières, comme si, chose invraisemblable, nul pinceau, nul burin, nul crayon, ne s'était trouvé pour fixer sur la toile, sur le cuivre ou sur la pierre, des événements relatant les hautes vertus du souverain, la grandeur d'âme du duc d'Angoulême, les grâces d'esprit de la Dauphine, l'héroïque désespoir du duc de Raguse, les vues profondes de M. de Polignac..., etc. Enfin, est-il utile de dire que le prédécesseur de M^{gr} Affre, au siège de Paris, le comte de Quélen, n'avait pas cru devoir escalader la barricade de la rue Dauphine ou celle du faubourg Saint-Antoine, un

rameau de buis à la



« AH! QUEL PLAISIR D'ÊTRE SOLDAT! »

D'après une lithographie du temps.

main, sujet qui, sans nul doute, eût aussi abondamment inspiré les dessinateurs de 1830 que ceux de 1848, et dont nous eussions été trop heureux de donner plusieurs interprétations graphiques dans cette première partie de notre travail.

A. D.

Février 1897.

CHARLES X, ROI DE FRANCE

Charles X, roi de France, petit-fils de Louis XV, frère de Louis XVI et de Louis XVIII, naquit à Versailles le 9 octobre 1757, et mourut en exil, à Goritz (Autriche), le 6 novembre 1836. Jusqu'à son avènement, il porta le titre de comte d'Artois. Il avait épousé, en 1773, Marie-Thérèse de Savoie, dont il eut deux fils, les ducs de Berry et d'Angoulême.

Nous n'avons à nous occuper ici que du rôle historique joué par Charles X, la veille de la Révolution de 1830, pendant les journées insurrectionnelles, et le lendemain du triomphe du peuple. Résumons cependant à grands traits les principaux actes de sa vie de conspirateur et de souverain jusqu'à son embarquement à Cherbourg. Malgré son humeur peu belliqueuse (qu'on se rappelle la terrible lettre de Charette à Louis XVIII, au lendemain du désastre de Quiberon) et le peu d'étendue de son éducation, il fut l'âme de l'émigration pendant toute la durée de la Révolution, et, plus tard, il ne cessa de soudoyer avec l'argent que lui fournissait l'Angleterre, les complots dirigés contre le Premier Consul, puis contre l'Empereur.

Ce fut le comte d'Artois, lieutenant général du royaume, qui, au lendemain de Waterloo, signa le monstrueux traité du 23 avril, qui livrait aux alliés, sans aucune compensation, toutes les places fortes conquises depuis 1792, avec un immense matériel de guerre, et réduisait la marine française au rang de marine de troisième puissance. Pendant tout le règne de Louis XVIII, monarque intelligent et d'esprit libéral, le comte d'Artois prit la direction du parti des *ultras* et fit une opposition acharnée à la politique constitutionnelle de son frère. La plupart des mesures de réaction prises sous le règne de Louis XVIII sont dues à la *camarilla* dirigée, ou plutôt soutenue par le comte d'Artois. Le 16 septembre 1824, il succédait à Louis XVIII sur le trône de France.

Passons rapidement en revue les principaux actes de ce règne de 6 ans, qui devait aboutir à la plus épouvantable des catastrophes. Ce simple énoncé suffira à justifier pleinement l'explosion de la colère populaire. Ce fut d'abord le vote de la *loi du sacrilège* (15 avril 1825) qui punissait de mort, avec mutilation préalable du poignet, quiconque avait profané des vases et des hosties consacrées. Cette loi odieuse fut votée malgré l'éloquente protestation de Royer-Collard à la Chambre des députés. La *loi d'indemnité* (21 mars 1825), qui créait 30 millions de rente annuelle au profit des émigrés. L'indemnité accordée s'élevait à la somme de un milliard quatre-vingt-onze millions trois cent mille francs, d'où le nom de *milliard des émigrés*.

Le *projet de loi sur les héritages*, ou rétablissement du droit d'aînesse (déposé en 1826 par le ministère Villèle, et repoussé par la Chambre des pairs). Le *projet de loi sur la presse* (décembre 1826) que le *Journal Officiel* qualifia de *loi de justice et d'amour*, et qui

devait supprimer, non seulement toute liberté de la Presse, mais encore atteindre les Lettres, l'imprimerie, la librairie. Ce projet de loi, soutenu par M. de Villèle, échoua en présence de la protestation solennelle de l'Académie et des dispositions

hostiles de la Chambre des pairs. La *Dissolution de la Garde nationale* (24 avril 1827). Cette dissolution eut lieu à la suite

de la fameuse revue passée par Charles X, le 16 avril 1827, au Champ de Mars, et où le roi fut accueilli par les cris de : « Vive la Charte ! A bas les ministres ! A bas les Jésuites ! A bas Villèle ! » Effrayé par ces symp-

tômes, Charles X se décida à dissoudre la Chambre, où le parti d'opposition devenait chaque

jour plus audacieux, et nomma soixante-treize nouveaux pairs. Le décret de dissolution fut publié le 5 novembre 1827. Mais le

cabinet Villèle fut battu aux élections, et Charles X, feignant d'inaugurer une

politique libérale, pendant qu'il faisait revenir de Londres son compagnon

d'émigration et son plus funeste conseiller, le prince Jules de

Polignac, appela M. de Martignac à la tête du nouveau Cabinet (le

9 novembre 1828). Ce cabinet dura jusqu'en août 1829, époque où Charles X, irrité des

tendances de plus en plus libérales de M. de Martignac, et qui se manifestaient

dans le *projet de loi sur la Presse* (avril 1828), dans

les *ordonnances sur les congrégations non autorisées* (16 juin 1828), dans le

projet de loi sur l'administration départementale et communale, etc..., l'obligea

à démissionner. Presque aussitôt après le Ministère

Polignac était constitué. C'était le signal de la réaction

absolutiste (8 août 1829). Dans le discours d'inauguration

qu'il prononça, le 2 mars 1830, le roi s'exprima ainsi :

« Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement

des obstacles que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de

les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans

la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi ».

La Chambre répondit à ces paroles menaçantes en portant Royer-Collard à la

présidence et en votant, par 221 voix contre 181, une *adresse* au roi qui refusait au gouver-

nement le concours des députés. Le 16 mai 1830, Charles X signait le décret de dissolution de la

Chambre. Les élections eurent lieu le 23 juin. Malgré la pression officielle, malgré la proclamation royale aux

électeurs, elles furent désastreuses pour le Ministère Polignac. Ni le roi, ni son premier ministre ne tinrent compte de

ce solennel avertissement. Leur réponse fut les ordonnances du 26 juillet. La France riposta par une révolution à cet audacieux défi.

Nous allons donc, dans cet ouvrage, raconter sous la forme vivante de l'image les diverses péripéties de la terrible lutte entre le peuple et la royauté de droit divin.



CHARLES X, PAR GÉRARD

D'après un cliché de MM. Neurdein frères (Musée du Louvre).

[PORTRAITS



LOUIS-ANTOINE DE BOURBON, DUC D'ANGOULÊME
D'après un portrait de Cornet.

Dernier Dauphin de France, fils du comte d'Artois, (depuis Charles X), né à Versailles en 1775, mort à Goritz en 1844. En 1799, il épousa à Mittau, sa cousine Marie-Thérèse, unique fille de Louis XVI. Le duc d'Angoulême prit une part très active à la résistance contre Napoléon, lorsque ce dernier débarqua de l'île d'Elbe, en 1815. Mais l'impérial triomphateur borna sa vengeance à le faire embarquer à Cette pour Barcelone. Ce fut le duc d'Angoulême qui fut chargé en 1823 de renverser à la tête de l'armée française, le gouvernement libéral des Cortès. Il sut atténuer d'ailleurs le caractère odieux de cette triste mission, en s'opposant de son mieux aux excès de ceux qu'il était venu secourir, et en flétrissant dans l'ordonnance d'Andujar la cruelle conduite de Ferdinand VII et de ses conseillers. Ce fut seulement à la mort de Louis XVIII que le duc d'Angoulême reçut le titre de Dauphin. Pendant l'insurrection de 1830, il prit un moment le commandement général des troupes royales.



CHARLES-FERDINAND, DUC DE BERRY
D'après un portrait de Valmont, lithographié par Senefelder.

Deuxième fils du comte d'Artois (depuis Charles X). Né à Versailles en 1778, mort le 13 février 1820, assassiné par Louvel à la sortie de l'Opéra. Il avait épousé en 1816 la princesse Caroline de Naples, sœur de la reine Christine d'Espagne. Mais avant ce mariage il contracta à Londres, avec Lady Brown, dont il eut plusieurs enfants, et qu'il abandonna, dans la suite, une union qui se prolongea plusieurs années. La violence de son caractère, la dissolution de ses mœurs avaient écarté de lui toute sympathie, sauf celle des *ultras*, dont il incarnait les ambitions, les rancunes et les haines. Lors du retour de l'île d'Elbe, il reçut de Louis XVIII, à qui cependant il ne plaisait guère, le commandement de l'armée parisienne, chargée d'arrêter « le vol de l'Aigle », mais malgré ses efforts constants pour gagner la confiance du soldat, il se vit bientôt abandonné de toutes ses troupes et suivit le roi dans sa retraite précipitée.



MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE, DUCHESSE D'ANGOULÊME
D'après un portrait de Robert Lefèvre.

Fille de Louis XVI, née à Versailles en 1778. — Cette princesse douée d'une grande énergie, et dont Napoléon avait pu dire qu'elle était « le seul homme de la famille » jouissait d'une rare impopularité. Le parti libéral regardait avec raison comme l'inspiratrice de toutes les mesures rétrogrades, de tous les actes de vengeance, celle qui, en quittant la prison du Temple, avait cependant dans un élan généreux, écrit ces mots sur la muraille : « O mon Dieu ! pardonnez à ceux qui ont fait mourir mes parents. » Pendant la période insurrectionnelle de Juillet, elle fut l'âme de la résistance et jusqu'à la dernière heure elle déconseilla l'évacuation de la capitale par les troupes royales. A Saint-Cloud, lorsque la nouvelle se répandit que la population parisienne marchait sur le château où le vieux roi s'était réfugié, elle fut encore d'avis de tenter un mouvement offensif contre l'insurrection victorieuse. Après la chute définitive de Charles X elle reprit le chemin de l'exil. Elle mourut à Frohsdorff (Autriche) en 1851.

MADAME
LA DUCHESSE DE BERRY
ET SES ENFANTS

Marie-Caroline-Ferdinande-Louise de Bourbon, duchesse de Berry, fille du roi Ferdinand 1^{er}, naquit à Naples en 1798 et mourut en 1870. Elle épousa, en 1816, le duc de Berry, neveu de Louis XVIII et deuxième fils du comte d'Artois (depuis Charles X). Sept mois après l'assassinat de son mari, elle mettait au monde un fils, qui reçut, à sa naissance, le surnom d'*Enfant du miracle*, et qui devait être connu dans l'histoire sous le nom d'Henri V, le suprême et platonique représentant du droit divin. Dans ce portrait de Gérard, la duchesse de Berry est représentée avec ses deux enfants, dans tout l'éclat de sa vingt-sixième année. « Elle était, nous dit un de ses biographes, plus gracieuse que belle, passionnée pour les plaisirs et pour les arts, d'une grande vivacité d'esprit et d'une bienveillance affable, qui faisaient oublier ses négligences d'éducation et ses pétulances enfantines. Elle charma la cour de France et s'attacha le cœur un peu volage de son époux. A vingt-deux ans le poignard de Louvel la rendit veuve. Après la mort du duc de Berry, elle coupa, dit-on, dans sa douleur romanesque, sa chevelure d'un blond mythologique, que les poètes ont célébrée, et que le duc aimait avec passion. »

Nous n'entreprendrons pas de raconter en détail, dans un cadre aussi restreint, l'existence agitée de cette princesse vraiment chevaleresque, ou l'héroïsme se mêle à l'extravagant, le comique au drame, depuis son débarquement à Marseille, sa campagne insurrectionnelle en Vendée, sa vie errante après le combat du Chêne, sa capture à



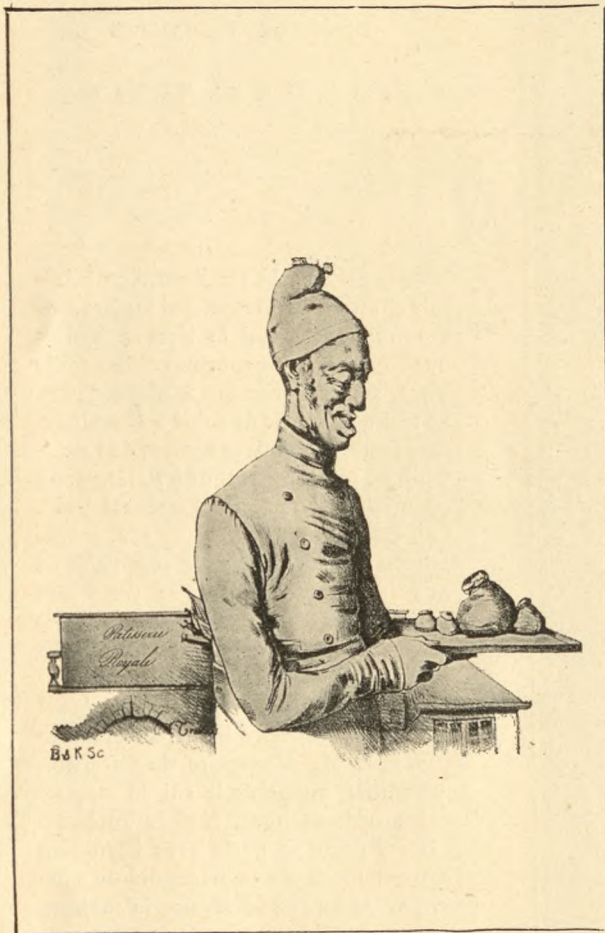
TABLEAU DE GÉRARD

MUSÉE DE VERSAILLES

D'après un cliché de MM. Neurdein frères.

Nantes, grâce à la trahison d'un misérable du nom de Deutz, qui jouissait de sa confiance et qui la livra à Thiers pour quelques centaines de mille francs, son internement à Blaye, l'indigne traitement que fit subir à la malheureuse femme le gouvernement de Louis-Philippe, puis son retour à Palerme, où l'attendait le comte de Lucchesi-Palli, et où elle vécut dans la retraite, privée désormais de son droit de régente et de toute importance politique dans son parti. Avec la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Berry fut un des conseillers dont les avis agirent avec le plus d'influence sur le faible esprit de Charles X pendant les journées insurrectionnelles et, lorsque M. Alexandre de Girardin, le 28 juillet, suppliait le roi de rapporter les ordonnances, M^{me} la duchesse de Berry parut et parla avec beaucoup d'emportement de la nécessité de sauver, par une attitude ferme, la majesté royale : « Eh ! mon Dieu, Madame, s'écria le premier veneur, ce ne sont pas mes intérêts que je défends ici, mais bien les vôtres. Le roi ne joue pas seulement sa couronne, il joue celle de Monseigneur le Dauphin ; il joue celle de votre fils, Madame ! »

Toujours aventureuse et d'une témérité juvénile, qui, autant que ses infortunes, la rend sympathique, elle songea même un instant à se jeter, avec son fils, au milieu de l'insurrection et à confier l'enfant à la générosité des combattants. Projet que lui avait suggéré le général Vincent et qui était bien propre à séduire sa vive imagination, mais à la réalisation duquel s'opposa le vieux roi, qu'elle devait accompagner pieusement en exil.



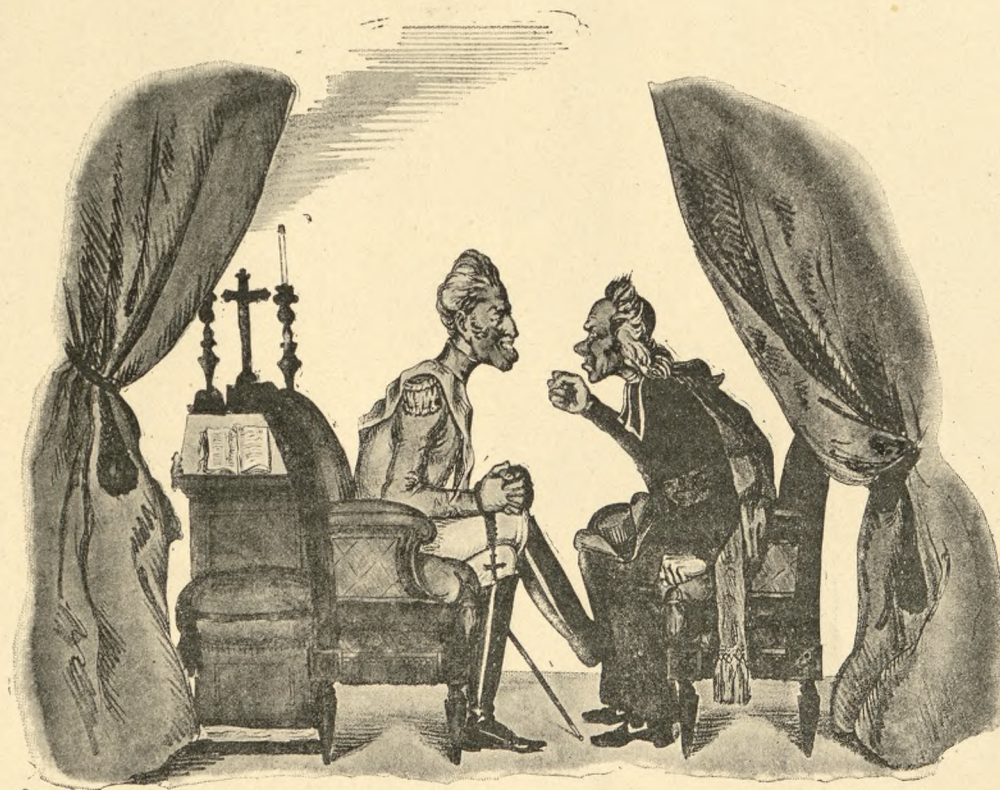
A LA RENOMMÉE DES FAMEUSES BRIOCHES!

Charlot! Premier pâtissier de la Cour.

D'après une lithographie de Traviès. (Cabinet des Estampes.)



« VOUS VOULEZ LEUR FAIRE PEUR? MONTREZ-LEUR VOS DENTS. »



« ET MES SERMENTS? » — « BAGATELLE! IL EST DES ACCOMMODEMENTS AVEC LE CIEL. »

D'après une estampe populaire, en couleurs.



LE PIEU-MONARQUE

D'après une lithographie de Decamps.

(Cabinet des Estampes.)

LE MINISTÈRE DES ORDONNANCES



M. DE CHANTELAUZE

Dessiné d'après nature par Julien, à la Chambre des Pairs.

M. de Chantelauze naquit à Montbrizon (Loire) en 1787 et mourut en 1859. Le département de la Loire l'avait envoyé à la Chambre en 1824, et pendant toute sa carrière législative, il ne cessa de se signaler par l'ardeur intolérante de ses opinions ultra-royalistes. Il était premier président de la Cour royale de Grenoble, lorsque le prince de Polignac lui offrit une place dans son cabinet. C'est à lui que revint, en qualité de garde des sceaux, le triste honneur de rédiger les Ordonnances de Juillet. Arrêté à Tours après la victoire populaire, il fut traduit, avec ses complices du ministère, devant la Cour des pairs et condamné à la prison perpétuelle.

Avant d'être premier président à la cour royale de Grenoble, M. de Chantelauze avait été tour à tour substitut du procureur du roi à Montbrizon (1814), avocat général à Lyon en 1815, procureur général à Douai en 1826, puis à Riom.

Il bénéficia avec tous ses collègues de l'amnistie de 1837.



LE PRINCE JULES DE POLIGNAC

Ministre des Affaires étrangères. Président du Conseil.

Le prince Jules-Auguste-Armand-Marie de Polignac naquit à Versailles en 1780, et mourut à Saint-Germain-en-Laye en 1847. Il fut avec son frère Armand, un des agents les plus actifs de l'émigration, un des adversaires les plus acharnés des principes révolutionnaires. Impliqué avec son frère dans la conspiration de Cadoudal et de Pichegru (1804), il fut condamné à l'emprisonnement, d'abord à Vincennes, puis à Ham, où il devait être encore enfermé vingt-sept ans plus tard. En 1813, le gouvernement impérial lui permit de s'évader de la maison de santé du docteur Belhom, qui lui avait été donnée en dernier lieu pour prison, et alla avec son frère rejoindre le comte d'Artois à l'étranger. Il rentra en France en 1814. En 1823, Louis XVIII lui confia l'ambassade de Londres. Il occupait ce poste lorsque Charles X, qui depuis longtemps désirait en faire son premier ministre, l'appela le 28 août 1829, à la présidence du Conseil avec le portefeuille des Affaires étrangères. Cette nomination était un audacieux défi jeté au parti libéral, car le prince de Polignac était l'incarnation même de la contre-révolution, et jamais nom ne fut plus impopulaire que le sien. Au milieu de l'insurrection, il fit preuve de la plus aveugle et de la plus coupable opiniâtreté. Arrêté par la révolution, au moment où, très prudemment, il émigrerait encore, il fut condamné par la Cour des Pairs, transformée en Haute cour de justice, à la prison perpétuelle et à la mort civile. Il réintégra de nouveau le fort de Ham, d'où l'amnistie de 1837 le fit sortir.



LE COMTE DE GUERNON RANVILLE

D'après un dessin exécuté d'après nature par Julien.

Le comte de Guernon-Ranville naquit à Caen en 1787, et mourut en 1866. Il entra d'abord en 1806 dans les vélites de la Garde, mais son extrême myopie l'obligea bientôt à quitter le métier des armes, pour se livrer à l'étude de la jurisprudence. Après avoir passé son doctorat à Paris en 1813, il se fit inscrire au barreau de Caen. Le gouvernement des Bourbons, dont il avait embrassé la cause avec enthousiasme, l'appela en 1820 à la présidence du Tribunal civil de Bayeux. Puis il fut successivement avocat général à Colmar, procureur général à Limoges, à Grenoble, à Lyon. Il occupait ce dernier poste, lorsque M. de Polignac l'appela à faire partie de son cabinet, et lui offrit le portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes. M. de Guernon-Ranville sincèrement attaché aux institutions constitutionnelles, s'opposa jusqu'à la dernière heure à la publication des fatales Ordonnances, et ne les signa qu'à regret. Il possédait une réelle éloquence. C'était d'ailleurs le seul orateur du Cabinet.



BARON D'HAUSSEZ
Ministre de la Marine.

Charles Lemerrier de Longpré, baron d'Haussez, naquit à Neufchâtel (Seine-Inférieure) en 1778, et mourut au château de Saint-Saëns, en 1854. D'abord royaliste fervent, il se rallia à l'Empire, qui le fit baron. En 1814, il retournait aux Bourbons. Envoyé à la *Chambre introuvable*, il s'y signala par une opposition très vive aux ultra-royalistes. Il fut successivement préfet du Gard, des Landes, de l'Isère, de la Gironde, puis conseiller d'État (1826), époque à laquelle le département des Landes le nomma député. Il fit partie du ministère Polignac, où il représenta le département de la marine, et signa à contre-cœur les ordonnances. La vigueur intelligente avec laquelle il organisa l'expédition d'Alger qui devait aboutir à la conquête de la plus belle de nos colonies, fait un peu oublier l'acte de coupable faiblesse qui le fit condamner par contumace à la détention perpétuelle après les journées de Juillet. — Le baron d'Haussez a laissé de fort intéressants Mémoires qui paraissent en ce moment.



P.-D. DE PEYRONNET
Député du département du Cher. Ministre de l'Intérieur.

Dessiné d'après nature par Hesse.

Le comte de Peyronnet naquit à Bordeaux, en 1778, d'une ancienne famille parlementaire, et mourut en 1854. En 1820, le département du Cher l'envoya à la Chambre, où il siégea parmi les ultras. Lors du jugement de la conspiration militaire de 1820, il joua dans ce procès, où il remplissait les fonctions de procureur général, un rôle odieux en demandant neuf condamnations capitales. La Cour n'en prononça qu'une. Mais, néanmoins, ce zèle réactionnaire lui valut d'être appelé par M. de Villèle à faire partie, comme ministre de la Justice, du Cabinet du Ministère du 14 décembre 1821. Il attacha son nom à toutes les mesures rétrogrades, contresigna l'ordonnance rétablissant la censure, soutint la loi contre le sacrilège, défendit le droit d'aînesse, présenta la fameuse loi de *justice et d'amour*... A peine au pouvoir, le prince de Polignac offrit à M. de Peyronnet le portefeuille de la Justice. Ce choix était tout indiqué. Arrêté à Tours, après la fuite de Charles X, il fut transféré à Vincennes, traduit devant la Cour des pairs et condamné à la détention perpétuelle.



DE MONTBEL
Ministre des Finances.

Lithographie de Bazin, d'après un tableau de Daffinger.

M. le comte de Montbel naquit à Toulouse en 1787 et mourut à Frohsdorff (Autriche) en 1861. En 1827, le parti royaliste de Toulouse, où il exerçait les fonctions de maire, l'envoyait à la Chambre, avec son compatriote et intime ami, M. de Villèle, il s'y éleva avec ardeur en toute occasion, contre les mesures sollicitées par l'opinion libérale. Il était ministre des Finances au cabinet Polignac, après avoir été tour à tour ministre de l'Instruction publique et des Cultes, puis de l'Intérieur, après la retraite de M. de La Bourdonnaye. Absolument inféodé à la politique ultra réactionnaire du prince de Polignac, il conseilla au roi, jusqu'au dernier moment, de repousser toute transaction avec les insurgés. Il n'accompagna pas Charles X au-delà de Rambouillet, revint précipitamment à Paris, et put gagner l'Autriche où il attendit paisiblement l'amnistie de 1837. M. de Montbel a laissé quelques livres d'un réel intérêt historique, entre autres : *Le duc de Reichstadt* et *La dernière époque de l'histoire de Charles X*, ouvrages auxquels il travailla pendant les années de loisir que lui procurèrent son exil.





PALAIS-ROYAL. — Lecture du *Moniteur*, le lundi 26 juillet, à sept heures du soir.

D'après une lithographie d'Hippolyte Bellangé.

Ce fut aussi dans le jardin du Palais-Royal que commença le mouvement populaire de 1830. On vit des jeunes gens monter sur des tables, comme Camille Desmoulins, et commenter avec des paroles enflammées les ordonnances parues dans le *Moniteur* du 26, et qui modifiaient si profondément, ou qui plutôt, détruisaient tout l'esprit semi-libéral de la Charte constitutionnelle de 1814. La première des ordonnances suspendait en effet la liberté de la Presse; la seconde prononçait la dissolution de la Chambre, qui n'avait pas encore siégé; la troisième créait un nouveau système électoral, qui réduisait à deux cent cinquante-huit le

nombre des représentants; la quatrième convoquait les collèges électoraux pour les 6 et 18 septembre, et les Chambres pour le 28 du même mois... Le lendemain, les journaux libéraux, le *Globe*, le *National*, le *Temps*, le *Courrier Français*, le *Journal du Commerce*... publiaient la fameuse protestation des journalistes, où l'on remarquait, entre autres noms, ceux de Thiers, Mignet, Carrel, P. Leroux, de Rémusat, Cauchois-Lemaire, Chambolle, Stapfer, Dubochet, Baude, Léon Pillet, Roqueplan, Evariste Dumoulin, Alexis de Jussieu, etc. (Voir à la fin de l'ouvrage : *Documents historiques*.)



SAISIE DES PRESSES AU JOURNAL « LE TEMPS ». — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

De tous les journaux, le *Temps* et le *National* étaient ceux qui avaient protesté avec le plus d'énergie contre les Ordonnances. Aussi s'attendait-on d'un moment à l'autre à l'invasion des ateliers par la police et à la saisie des presses. L'opération eut lieu vers midi. Le *Temps* était alors rue de Richelieu. En présence de la foule houleuse qui se massait devant la maison menacée, M. le baron Baude, rédacteur au journal, s'avança vers le commissaire de police et lui dit, au milieu d'un profond silence : « C'est en vertu des Ordonnances, Monsieur, que vous venez briser nos presses. Eh bien, c'est au nom de la loi que je vous

somme de les respecter. » Le commissaire envoya un serrurier pour enfoncer les portes de l'imprimerie. M. Baude lut à l'homme du peuple l'article du Code qui punit le vol avec effraction. « Faites, ajouta M. Baude, il ne s'agit pour vous que des travaux forcés. » L'ouvrier saisi de terreur se retira. On dut, pour forcer les portes, avoir recours au serrurier chargé de river les fers des forçats.

Une scène analogue avait lieu, presque à la même heure, au *National*. (Voir pour plus de détails, à la page suivante.)



SAISIE DES PRESSES AU « NATIONAL ». — Ouverture des ateliers par le serrurier de la Conciergerie.

D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

Le *National* uniquement créé pour renverser le gouvernement de Charles X, avait à peine quelques mois d'existence lorsque se passa la scène racontée par l'image ci-dessus. A son origine, ses principaux rédacteurs furent Armand Carrel, Thiers, Mignet, Chambolle, Peyssé, Rolle, Dubochet, Ménissé... Après les journées de Juillet, Carrel resta seul maître du *National*, qui, d'abord, soutint la politique du gouvernement de Juillet, puis reprit bientôt son indépendance et attaqua la Chambre et le Cabinet Périer. De tous les organes de cette

époque ce fut celui qui combattit le plus vivement l'hérédité de la Pairie. A la mort de Carrel (1836), la direction du *National* passa aux mains de MM. Thomas, Trélat, Bastide, Duclerc, qui en firent l'organe de l'opinion républicaine. Armand Marrast en devint rédacteur en chef en 1841. Le *National* fut supprimé après le coup d'État du 2 décembre 1851. Il reparut en 1869 sous la direction de M. I. Rousset. Il fit une opposition très vive à la politique impériale et combattit avec ardeur les doctrines ultramontaines.

ARMAND CARREL

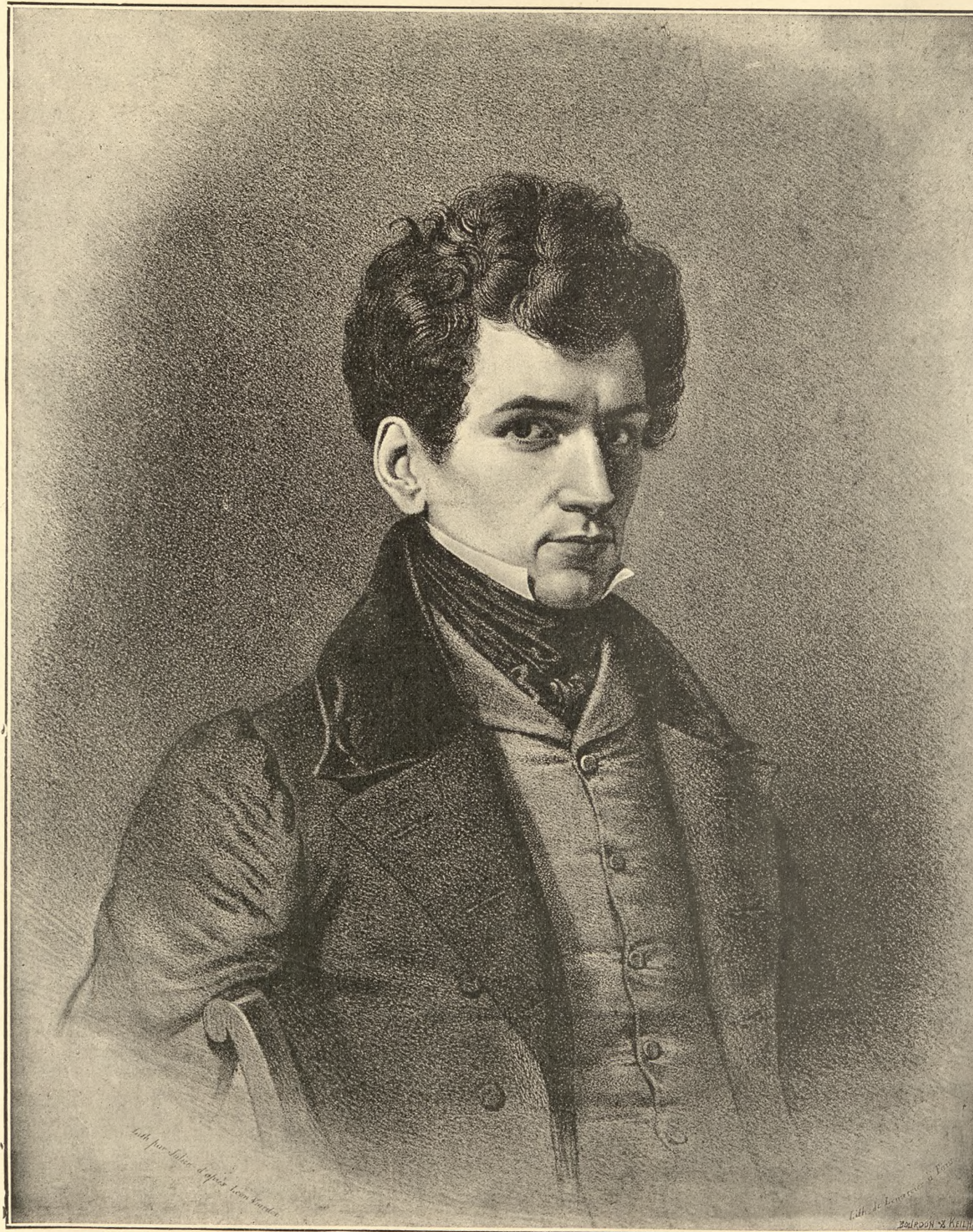
NÉ EN 1800, MORT EN 1830,

Ce fut le 1^{er} janvier 1830 que Thiers, Mignet et Armand Carrel fondaient le *National*, dans le dessein « d'enfermer le gouvernement dans la Charte ou de le faire sauter par la fenêtre ».

Nous aurons prochainement l'occasion de parler de Thiers et de Mignet et de faire connaître la part qu'ils prirent aux événements de 1830.

Résumons ici la trop courte vie de Carrel et mettons en vue de ce beau portrait les faits principaux de sa glorieuse carrière.

Armand Carrel naquit à Rouen, en 1800, d'une famille de commerçants, et mourut le 22 juillet 1836, des suites d'une blessure reçue dans un duel au pistolet avec Émile de Girardin. Il entra tout jeune à l'école de Saint-Cyr, et, dès sa sortie, avec le titre de sous-lieutenant, de cette école, il prit une part active aux conspirations semi-libérales et semi-bonapartistes de la Restauration. Lorsqu'avorta la Révolution d'Espagne, il envoya sa démission au ministère de la Guerre et alla rejoindre le bataillon de volontaires français qui, sous les plis du drapeau tricolore, combattait au delà des Pyrénées, dans les rangs des constitutionnels espagnols. Rentré en France, il fut condamné à mort, mais le jugement ayant été cassé, pour vice de forme, il fut renvoyé devant un nouveau Conseil de Guerre, à Toulouse, qui, vaincu par l'intrépidité de son attitude et son éloquence, l'acquitta. A partir de cette date jusqu'en 1830, il collabora à divers journaux et revues, tels que le *Constitutionnel*, le *Globe*, la *Revue Française*, et publia



D'APRÈS UN PORTRAIT

DE

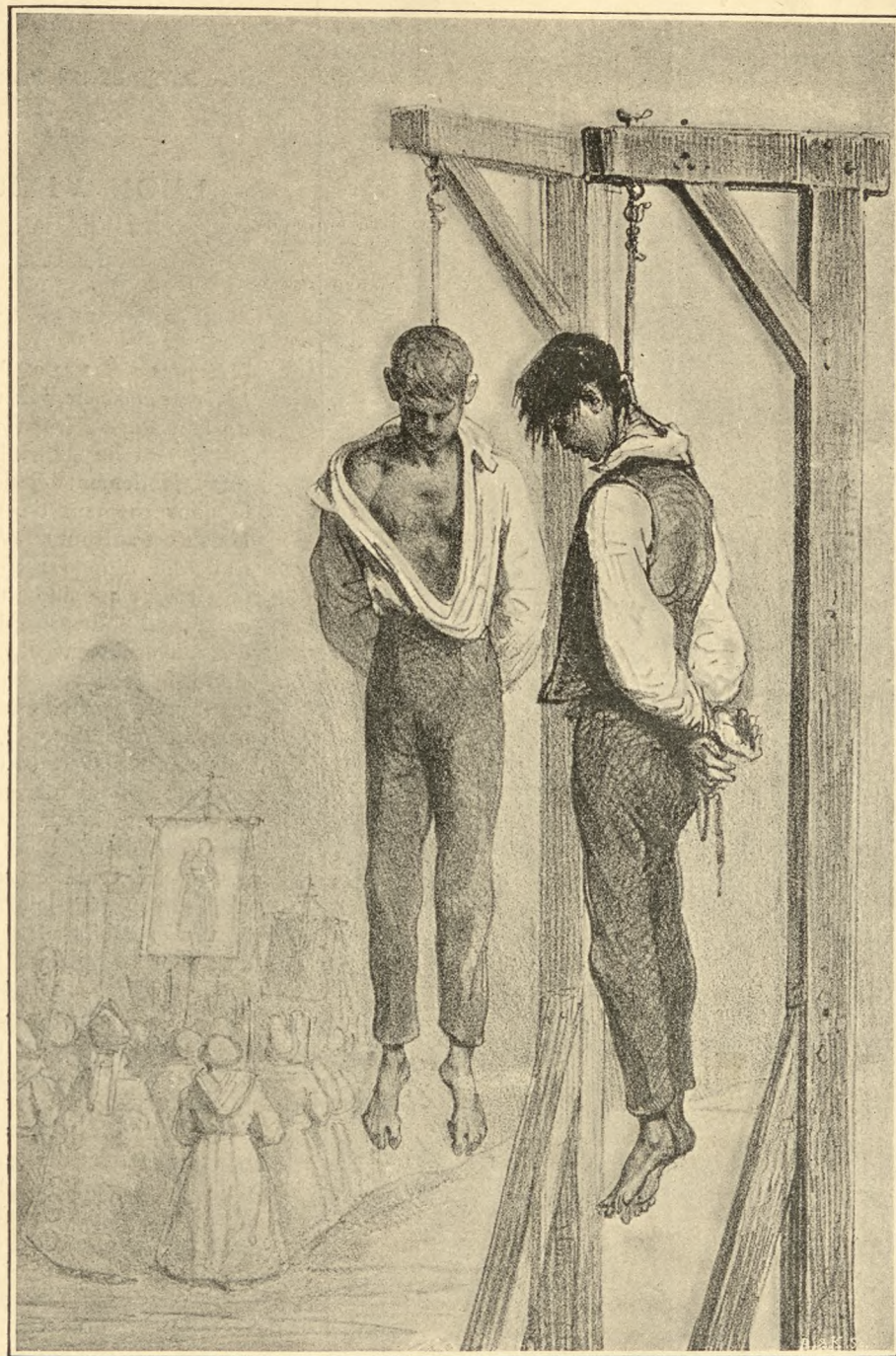
LÉON VIARDOT

l'Histoire d'Écosse et l'Histoire de la Grèce moderne, puis une histoire de la *Contre-Révolution d'Angleterre*, remplie de violentes attaques, habilement déguisées, contre le gouvernement de Charles X. Mais c'est surtout au *National* que son rôle d'opposant prend une importance considérable. Il fonda ce journal pour précipiter la chute du gouvernement des Bourbons, « pour le faire sauter par la fenêtre », mais bien vite désillusionné par l'attitude du gouvernement de Juillet, qu'il avait soutenu à son origine, et dont les procédés corrupteurs et les tendances rétrogrades froissaient sa loyauté et ses sentiments libéraux, il arbora, dans son journal, le drapeau républicain et devint bien vite le chef de ce parti à peine naissant.

Il est difficile de déterminer le rôle qu'eût joué Armand Carrel en 1848, si la mort ne l'avait si brusquement abattu dans toute la force de l'âge, car son tempérament militaire, son caractère un peu tranchant et absolu, son amour de la lutte, son héroïque témérité, faisaient surtout de lui un opposant redoutable. Il est à supposer que sa théorie américaine, peu goûtée de la démocratie radicale et socialiste, que ses opinions plus bourgeoises que populaires, se fussent trouvées, à cette époque, en désaccord avec celles des chefs du mouvement révolutionnaire.

Peut-être ne faut-il pas déplorer trop amèrement la mort prématurée d'Armand Carrel, puisque, au-dessus des événements de l'histoire, au-dessus des grandeurs et des faiblesses humaines, sa mémoire ne cesse de briller du plus pur éclat.

PIÈCES SATIRIQUES



« PATRIOTES DE TOUS LES PAYS, PRENEZ GARDE A VOUS ! »

D'après une lithographie de Raffet.

Cette estampe d'une couleur si tragique, d'un aspect si impressionnant, fut sans doute inspirée à l'artiste par les exécutions de libéraux espagnols à la suite de l'intervention des troupes françaises en faveur de Ferdinand VII.



« OH ! LE VILAIN SIRE ! »

D'après une lithographie du temps. (Collection du Cabinet des Estampes.)



RUE DE RICHELIEU (MARDI SOIR). — « DÉVASTATION DE LA BOUTIQUE DE L'ARMURIER LEPAGE. »

D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla, éditeur).

Pendant les saisies des presses des deux grands journaux libéraux, des assemblées tumultueuses se tenaient sur divers points de Paris. Des groupes d'ouvriers et de bourgeois parcouraient les rues avec des gestes et des paroles menaçantes. Des drapeaux tricolores (emblèmes séditionnels) furent arborés, et des hommes du peuple brisèrent les

enseignes des fournisseurs de la royauté. Poussée par la curiosité, la foule se répandait partout. Le bruit ayant couru que sur divers points de Paris des rassemblements avaient été dispersés par des charges de la garde royale, des hommes résolus se procurèrent des armes en pillant des boutiques d'armuriers, entre autres, celle de Lepage, rue Richelieu.



LE GÉNÉRAL FOY

D'après une médaille de bronze (Collection du marquis de Girardin).



LE GÉNÉRAL FOY (1775-1825)

D'après une miniature de Munch (Collection du marquis de Girardin).

Un de nos plus brillants officiers, un des esprits les plus lumineux, les plus clairvoyants du parti libéral sous la Restauration. Le général Foy était déjà mort depuis cinq ans, lorsqu'éclata la Révolution de Juillet, mais l'action qu'il exerça sur ses contemporains, par l'énergie de son opposition libérale, par le prestige éclatant de son éloquence, fut si considérable, que nous avons cru pouvoir reproduire son image, ici même, au milieu des estampes qui racontent la chute définitive des Bourbons dont il fut un des plus redoutables adversaires.



LOUIS AUGUSTE-VICTOR DE GH AISNE

Comte de Bourmont, maréchal de France, né au château de Bourmont (Anjou) 1773.

D'après un portrait de Chabod, lithographié par Carrière.

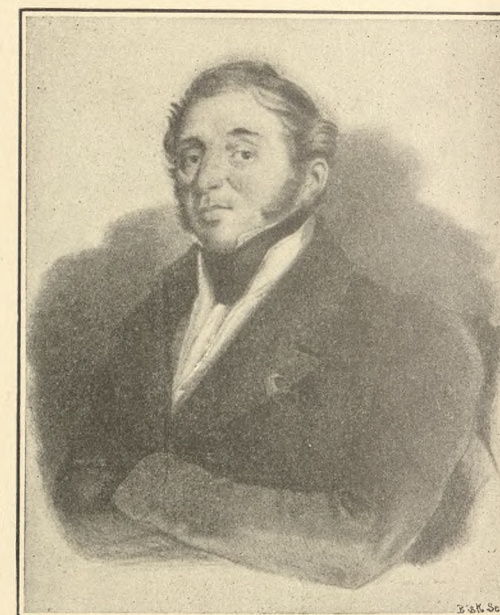
Après avoir au début de la Révolution servi contre sa patrie dans l'armée de Condé, de Bourmont rentra en France, prit une part active, jusqu'en 1800, à l'insurrection vendéenne, époque où il déposa les armes et vint à Paris. Le Premier Consul l'accueillit avec faveur. Ce qui ne l'empêchait pas de conspirer contre le Directoire, puis plus tard contre l'Empereur. Enfermé au Temple, il réussissait à s'évader en 1805. En 1810, après un séjour de plusieurs années en Portugal, il rentrait en France, où il acceptait de Napoléon le grade de colonel. Il servit successivement dans les campagnes de Russie, d'Allemagne, de France, avec le grade de général de division.

A la chute de Napoléon, il fut un des premiers à reconnaître les Bourbons. Pendant les Cent-Jours, nous le voyons redemander du service à l'Empereur, qui le plaça à la tête de la 6^e division du corps d'armée aux ordres du général Gérard. Il est vrai que c'était afin de pouvoir trahir plus librement son impérial et trop confiant protecteur, en abandonnant ses troupes et en passant à l'ennemi, c'est-à-dire en allant rejoindre Louis XVIII à Gand, le 14 juin 1815, à la veille de la seconde bataille de Fleurus. C'est à ce personnage, dont l'impopularité n'avait d'égale que celle du prince de Polignac, que fut confié le portefeuille de la Guerre dans le ministère des Ordonnances. Peu de temps après, il recevait le commandement suprême des troupes désignées pour la campagne d'Alger, et, il est juste de dire dans ce nouveau rôle, ses réels talents militaires se manifestèrent avec éclat.



MÉDAILLE DE BRENET

Frappée à l'occasion de la prise du Louvre le 28 juillet 1830.



LAMARQUE (1770-1832)

Le général Lamarque siégeait en 1828 sur les bancs de la Chambre, où il fit une ardente opposition au gouvernement de Charles X. Mais c'est surtout pendant le gouvernement de Juillet, auquel il reprochait ses tendances rétrogrades et son système de *paix à tout prix*, que son influence politique fut manifeste. Son éloquence était remarquable, et la loyauté de son caractère lui avait valu une très grande popularité. Les généraux Foy et Lamarque furent les éloquents précurseurs et les très actifs ouvriers de la chute des Bourbons et des d'Orléans. Nous aurons à nous occuper ultérieurement des sanglants événements auxquels donnèrent lieu les funérailles du général Lamarque.



PLACE DES VICTOIRES. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

« Dans la rue Saint-Honoré, le 27, une femme de trente à trente-cinq ans avait été frappée à mort par une balle au front; un garçon boucher, les bras nus, homme d'une stature colossale et d'une force herculéenne, saisit aussitôt ce cadavre, et, le tenant au-dessus de sa tête, le transporta jusque sur la place des Victoires, en criant : *Vengeance!* Là, après l'avoir étendu par terre devant lui, au pied de la statue de Louis XIV, il harangua la multitude dont il était entouré, avec une énergie qui faisait vibrer toutes les âmes; puis, ramassant de

nouveau ce cadavre, il l'emporte vers le corps de garde de la Banque qui est tout près de la place des Victoires, et, à peine arrivé devant les soldats rassemblés sur la porte, il leur lance ce corps tout sanglant à la tête en disant : « Tenez, voilà comment vos camarades arrangent « nos femmes!... En ferez-vous autant? » (Voir page 20). Tous les soldats avaient la pâleur sur le visage, et de grosses larmes roulaient dans les yeux de l'officier... » Raffet, comme on peut le voir à la page suivante, a traité avec une grandeur tragique ce lugubre sujet.

27 JUILLET



MARMONT, DUC DE RAGUSE (1774-1852)

Maréchal de France, né à Châtillon-sur-Seine.

Comme si une impitoyable fatalité pesait sur sa destinée, Marmont, auquel l'opinion populaire encore enivrée des gloires de l'Empire ne pouvait pardonner la trahison d'Essonne, avait reçu de Charles X le commandement de l'armée de Paris et la formidable et douloureuse tâche d'écraser l'insurrection. Le mot *ragusade* était devenu le synonyme populaire de trahison. C'était donc rendre toute tentative de conciliation impossible, c'était vouloir donner à la lutte un caractère implacable, malgré le désir très manifeste du duc de Raguse lui-même d'arrêter l'effusion du sang, comme l'atteste la lettre qu'il écrivit à Charles X, après la démarche de Lafitte, des généraux Gérard, Lobau, etc.



« VENGEANCE! »

D'après une gravure de Raffet.



« TENEZ! VOILA COMMENT VOS CAMARADES ARRANGENT NOS FEMMES!
EN FERIEZ-VOUS AUTANT? »

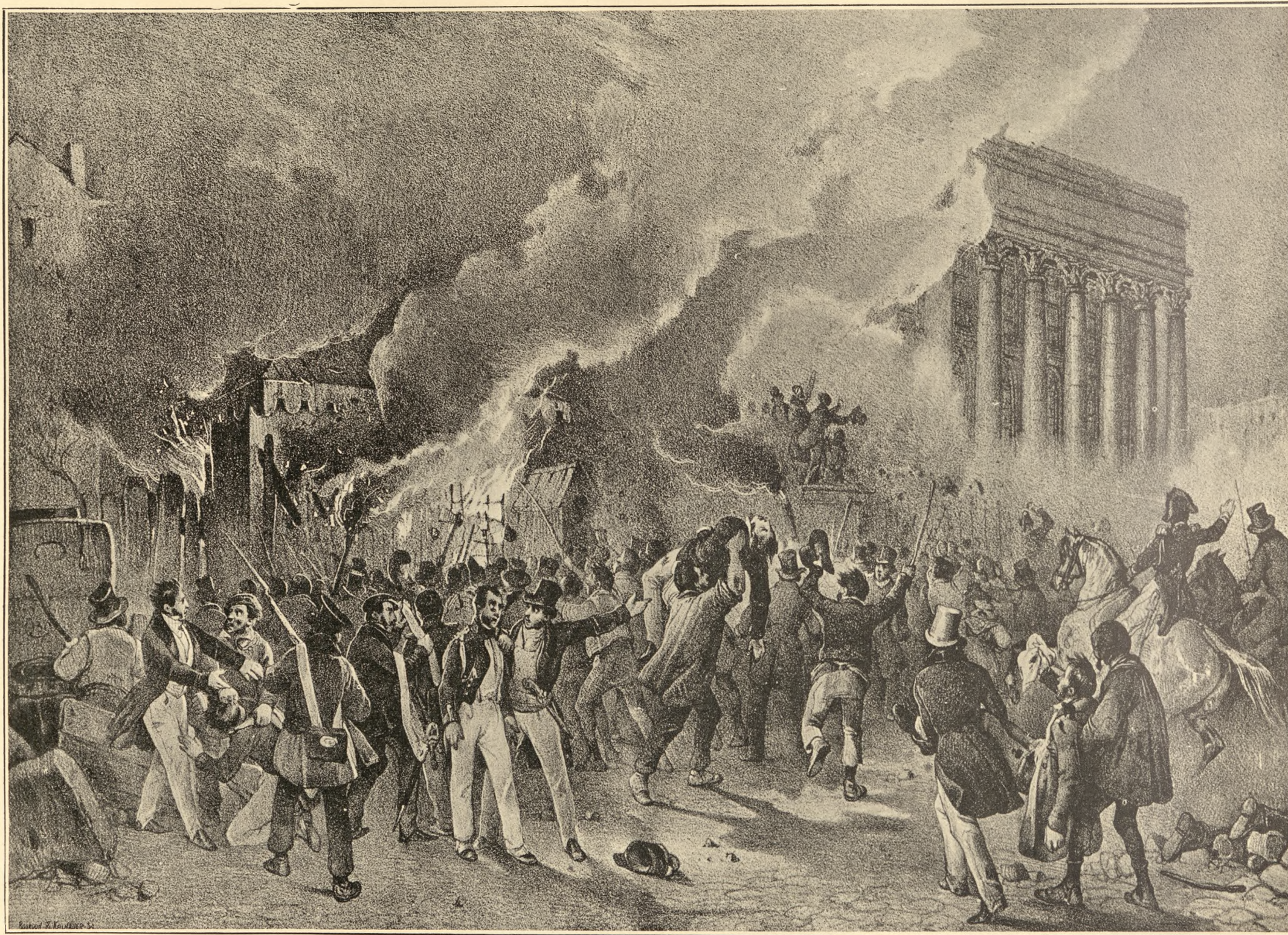
D'après une lithographie du temps.



THIERS (LOUIS-ADOLPHE) (1797-1877)

D'après un portrait de M^{me} de Mirbel.Gravé par Sandoz, et publié en tête du *Consulat et l'Empire*.

Thiers fut en réalité un des fondateurs les plus actifs de la monarchie de Juillet, qui ne devait pas tarder d'ailleurs à le payer largement de ses services. Il est représenté ici à l'âge où il venait de signer son dernier volume de la Révolution, c'est-à-dire peu avant les journées insurrectionnelles, pendant lesquelles sa renommée devait si rapidement grandir, bien que politique aussi avisé que prudent il ne prit réellement part qu'aux préparatifs de la lutte. Ce fut lui qui fut chargé de rédiger la fameuse protestation des journalistes. Quand la victoire fut assurée, ce fut encore lui qui se fit attribuer la mission, peu périlleuse d'ailleurs, de se rendre à Neuilly, près du duc d'Orléans, pour prier ce dernier de sauver la France en daignant accepter « le fardeau du pouvoir ».



PRISE ET INCENDIE DU CORPS DE GARDE DE LA GENDARMERIE, PLACE DE LA BOURSE, LE 27 AU SOIR

D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

Dans la soirée du 27, Paris se hérissa de barricades, malgré les efforts faits par les temporisateurs, les partisans de la résistance légale, à la tête desquels se trouvaient Casimir Périer, Thiers, Sébastiani, Lafitte, Dupin... etc. Pendant toute l'après-midi et une partie de la soirée

de petites luttes partielles eurent lieu sur divers points de la ville. Le sang commençait déjà à couler, mais les engagements sérieux n'eurent lieu que dans la journée du 28. L'estampe ci-dessus représente l'incendie du corps de garde des gendarmes, place de la Bourse.



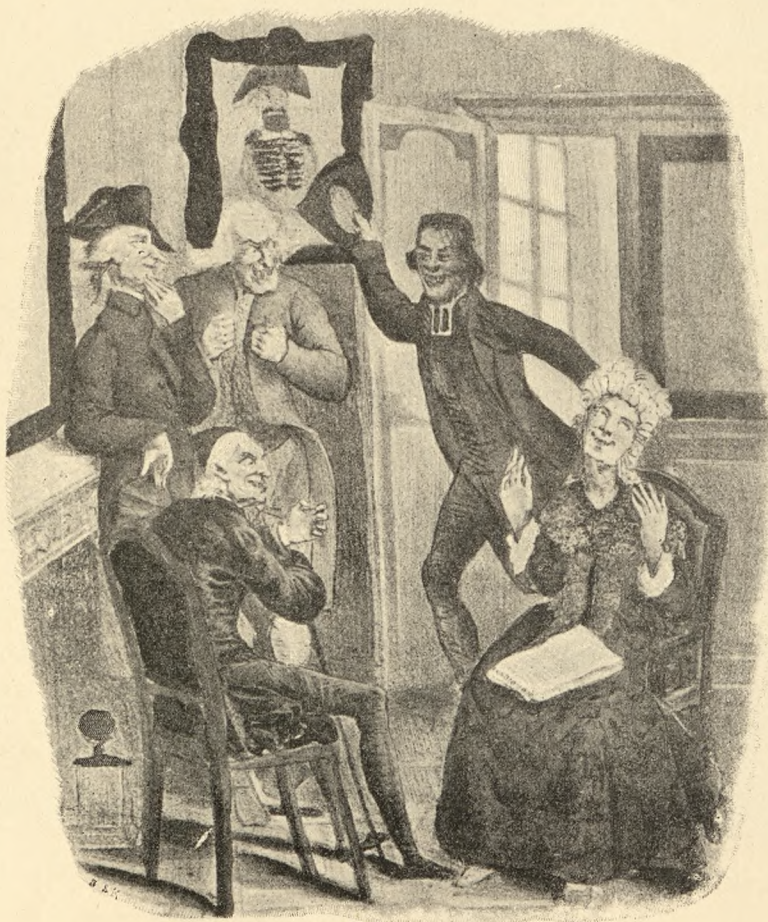
CASIMIR PÉRIER (1773-1832)

On ignore assez généralement que le célèbre ministre de Louis-Philippe, qui joua un rôle si considérable en 1830, servit en qualité d'officier du génie sous les ordres de Bonaparte, et qu'il se distingua au siège de Mantoue. En 1805, il quittait le service militaire et s'adonnait tout entier à l'étude des questions financières et aux grandes spéculations commerciales. Aux élections générales de 1817, il fut nommé député par les électeurs de Paris. En 1824, il se ralliait avec éclat au petit groupe d'opposition libérale, composé des Lafitte, des Royer-Collard, des Foy..., qui luttait si courageusement contre la politique ultra-réactionnaire de M. de Villèle. D'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, il ne tardera pas, lorsqu'il sera au pouvoir, à déployer contre l'opposition libérale la même énergie qu'il avait déployée contre les ministres de Charles X. Après s'être rallié au ministère Martignac, il reprit avec plus de violence que jamais son rôle d'opposant sous le ministère Polignac. Il fut un des signataires de l'adresse des 221, quoique ses opinions dynastiques lui défendissent de songer au renversement des Bourbons. « Homme positif, dit un de ses biographes, riche banquier et commerçant, plus passionné pour l'ordre matériel que pour les idées, il aimait moins la liberté qu'il n'en craignait les orages, et il préférait l'ordre établi, avec tous ses vices (qu'il combattait pourtant), à l'inconnu révolutionnaire avec tous ses périls... De sorte qu'on peut dire que si la Révolution fut, en une certaine mesure, son œuvre, elle n'était ni son idéal, ni son but. »



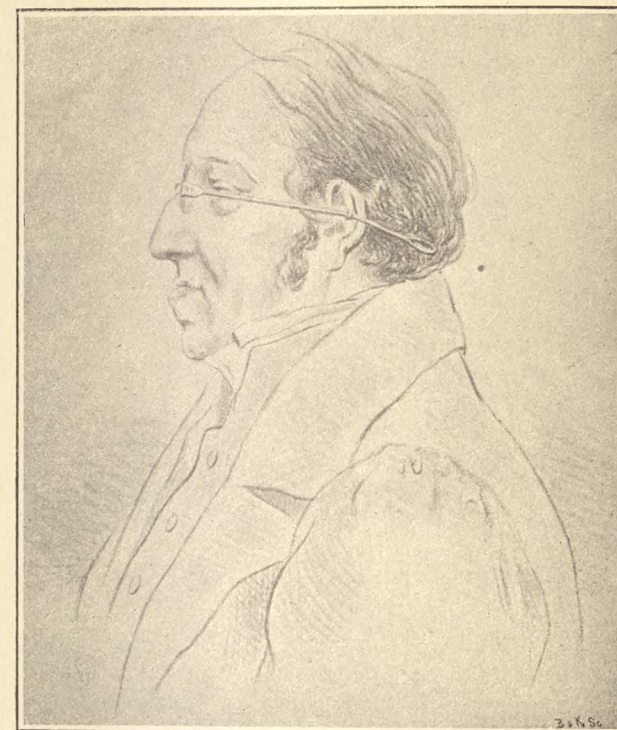
ENVERS DE LA MÉDAILLE DE CAQUE

Frappée à l'occasion de la protestation des journalistes contre les Ordonnances.



« BONNE NOUVELLE ! VOILA LA GUERRE CIVILE QUI COMMENCE ! »

D'après une estampe populaire en couleur, du temps.



JACQUES LAFITTE (1766-1864)

Les débuts de Jacques Lafitte, fils d'un pauvre charpentier de Bayonne, et futur banquier de Louis XVIII, de Napoléon, de Louis-Philippe, sont aujourd'hui presque légendaires. Qui ne connaît l'anecdote de l'épingle ramassée, l'histoire de la toute-puissante protection du banquier Perréaux, des cent mille francs refusés en 1814 comme régent de la Banque de France, du rôle providentiel et désintéressé joué pendant l'occupation étrangère, et aussi celle des actes de générosité touchante dont bénéficièrent tant de personnes, le général Foy, Châteaubriand, Nodier, entre autres. Actes qui firent de Lafitte une des figures les plus sympathiques et peut-être la plus populaire de son époque. Aussi, quand éclatèrent les événements de 1830, cet homme de bien, qui d'ailleurs depuis 1816 siégeait à la Chambre, dans les rangs de l'opposition libérale, fut porté par la force des choses à la tête des événements populaires. Pendant les journées insurrectionnelles, son hôtel devint le véritable quartier général de la Révolution. Après avoir, sans résultat, tenté avec C. Périer, Mauguin, Lobau et Gérard, une démarche auprès de Marmont pour obtenir la cessation du feu et le retrait des Ordonnances, il présida, avec une grande énergie et un grand calme, pendant cette période troublée, à toutes les décisions. C'est bien à lui que Louis-Philippe dut sa couronne. Et cependant en 1832, Lafitte revenu de ses illusions sur les vertus du duc d'Orléans, à qui il avait tout sacrifié, demandait solennellement, en pleine tribune, *pardon à Dieu et aux hommes* d'avoir contribué à l'élévation du successeur de Charles X.



LE PEUPLE DEVANT L'HOTEL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

La colère du peuple, surexcitée par le déploiement menaçant des forces militaires, et surtout par les uniformes rouges des Suisses, et aussi par les ardentes prédications des orateurs révolutionnaires, se manifestait à chaque heure, à chaque instant dans des scènes de

violence d'une tournure inquiétante. Cette estampe représente des groupes populaires, cherchant à arrêter devant le ministère des Affaires étrangères une voiture où ils ont cru reconnaître le prince de Polignac et que dégage une charge de gendarmes à cheval.

ESTAMPES SATIRIQUES ET MODES FÉMININES



« LE SEUL HOMME DE LA FAMILLE »
« La duchesse d'Angoulême faisant son regard significatif. »



MODES FÉMININES DE L'ÉPOQUE. — D'après Devéria.



COLAS

D'après une lithographie du temps.

(Collection du Cabinet des Estampes.)

Cette Estampe caricaturale est accompagnée de la légende suivante :

« Il est représenté dans *Les chasseurs et la laitière*, au moment où il vient de manquer son coup... »

« Hélas ! il est donc vrai qu'on peut être réduit à tirer sa poudre aux moineaux, quand on n'a pour armes que le ridicule de la présomption et de l'opiniâtreté ! Voilà ce que vient de me procurer ce maudit ours, dont la peau me devrait nourrir à jamais, ainsi que mon digne Guillot et la tendre Pérette. »

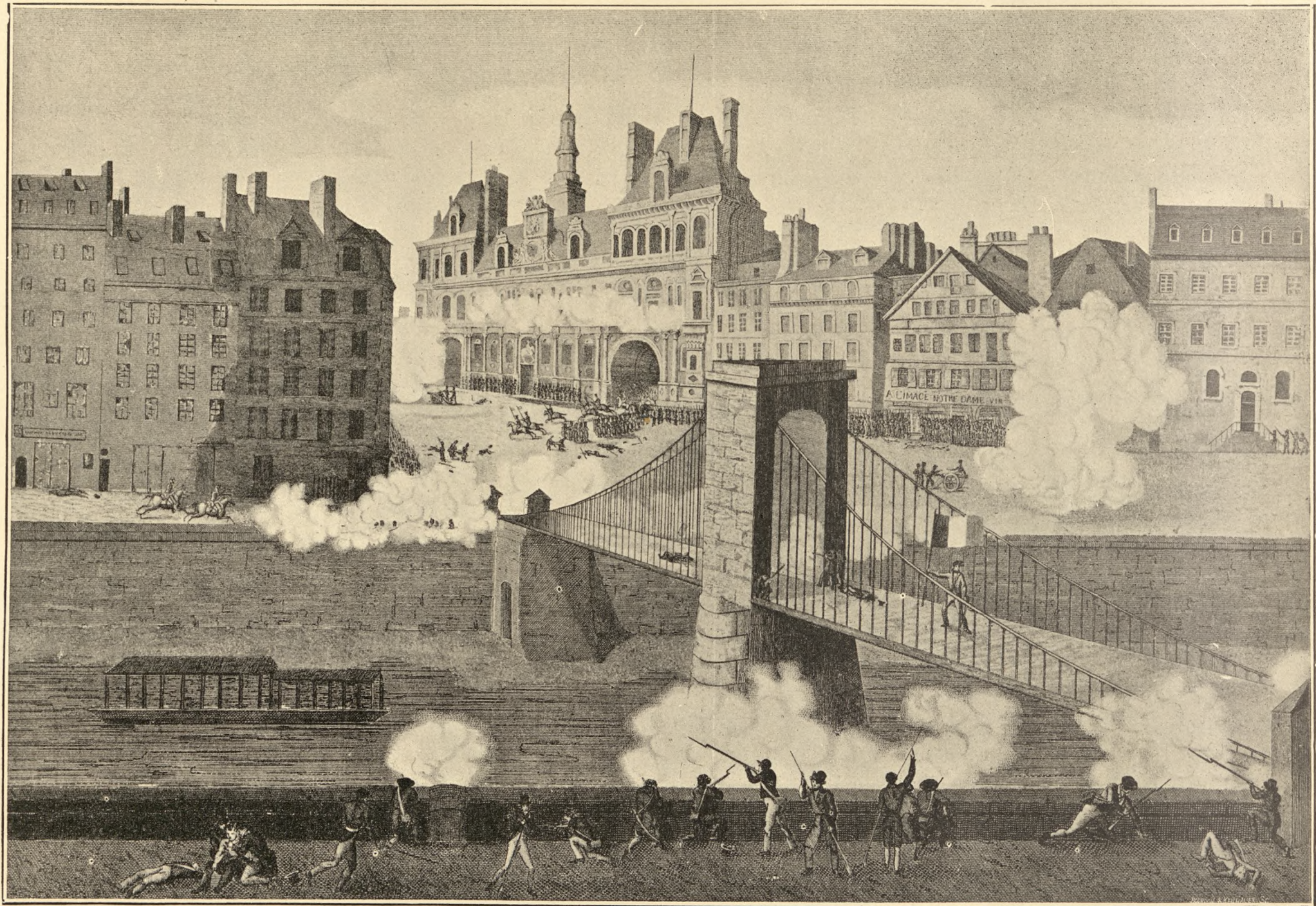
« Mais aussi, pourquoi tous mes féaux et aimés conseillers auxquels j'avais promis dans l'avenir de la graisse d'ours (et ma parole est sacrée) m'ont-ils assuré que, d'après le signe de bonheur que présentent mes dents, la riche dépouille de l'ours serait ma propriété ? C'est sur cette assurance que je leur avais répondu de l'avenir. »



« UN MONSIEUR QUI CRAINT LE JOUR »



MODES FÉMININES DE L'ÉPOQUE. — D'après Devéria.



28 JUILLET 1830. — AFFAIRE DE LA GRÈVE. — Dessiné et gravé par un témoin oculaire.

Le 28 au matin, au bruit du tocsin qui sonnait à l'église Saint-Séverin et à Notre-Dame, l'Hôtel de Ville, gardé par quelques jeunes gens intrépides, fut attaqué par plusieurs bataillons de la garde royale, que soutenait une batterie d'artillerie. La place de Grève où stationnait une foule inoffensive fut bientôt balayée par la mitraille et l'Hôtel de Ville dont les défenseurs gagnèrent les quais, occupé par la troupe. Voici d'ailleurs, fidèlement reproduite, la légende qui accompagne cette gravure : « A peine les troupes furent-elles maîtresses de la place de l'Hôtel-de-Ville, qu'elles furent fusillées de toutes les rues adjacentes à la place

de Grève. Elles hésitèrent longtemps à pénétrer sous l'arcade Saint-Jean, et s'y décidèrent enfin. Mais elles n'y restèrent pas longtemps. On les vit bientôt revenir, battues et leurs rangs éclaircis. Lorsque le feu le plus soutenu, partant du quai de la Grève, battait le quai opposé, le jeune Durocher s'élance et plante le drapeau tricolore en tête du pont, du côté de la Grève. Une vingtaine de jeunes gens, protégés par le parapet, faisaient une fusillade nourrie et tuaient beaucoup de Suisses. » On peut voir dans cette Estampe le pont suspendu, le pont d'Arcole, aujourd'hui disparu, et qu'illustra l'héroïsme du jeune Durocher.



LE PONT D'ARCOLE. — D'après une lithographie de Charlet.

Cette Estampe, comme la précédente, représenté le combat engagé le 28 au matin, entre la garde royale, les Suisses et le peuple dans les environs de la place de Grève. C'est pendant cette première rencontre, qui fut des plus sanglantes de la deuxième journée, qu'on vit un jeune homme, le jeune Durocher, que nous avons cité à la page précédente, s'élancer sur le pont, un drapeau tricolore à la main et pousser ce cri héroïque : « Mes amis, si je

meurs, souvenez-vous que je me nomme d'Arcole ! » Il tomba percé de balles, mais son courageux exemple électrisa les soldats du peuple, et exalta encore leur audace et leur volonté de triompher. D'ailleurs, les actes d'héroïsme furent très nombreux pendant ces sanglantes journées « les Trois Glorieuses », et nous aurons souvent dans le cours de cet ouvrage l'occasion d'en mentionner d'autres.



28 JUILLET 1830. — AFFAIRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN. — D'après une gravure de l'époque.

On se battait à la même heure à l'Hôtel de Ville, à Saint-Germain-l'Auxerrois, à l'église Saint-Gervais, au faubourg Saint-Honoré, au Marché des Innocents, à la Bastille, au faubourg Saint-Antoine, Paris se hérissait de barricades. L'acharnement était le même des deux côtés. Accablé d'années, le marquis d'Autichamp se faisait porter sur une chaise, au milieu des Suisses, devant Saint-Germain-l'Auxerrois, et, par sa présence, par son impassibilité stoïque, il animait ces mercenaires au combat. Place de Grève, un enfant de quinze ans s'approchait de M. Charras (dont nous raconterons bientôt

le rôle héroïque dans ces terribles journées) et lui montrait un paquet de cartouches en disant : « Nous partagerons si vous voulez, mais à condition que vous me prêtiez votre fusil, pour que je tire ma part. » — On se battait aussi avec fureur dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin, où les premières barricades avaient été élevées. Le peuple écrasé par les balles et par la mitraille, se retranchait derrière de mauvaises planches, ou bien tirait par les fenêtres : « Du haut de la Porte Saint-Martin où flottait le drapeau tricolore, il faisait pleuvoir sur les soldats une grêle de pierres et de tuiles. »



AFFAIRE DE LA PORTE SAINT-DENIS

D'après une peinture originale d'H. Lecomte (Collection du Musée Carnavalet).

Les peintures représentant les scènes insurrectionnelles des journées de Juillet 1830 et de Février et Juin 1848 sont rares et, en général, d'un art très inférieur. Le pinceau d'H. Lecomte en a cependant exécuté quelques-unes pleines de vie et de mouvement et d'un accent sincère. On en verra diverses reproductions dans le cours de cet ouvrage. Ces

toiles sont malheureusement dans un état de conservation déplorable qui en rend fort difficile la gravure. Elles ont poussé au noir et certains détails intéressants sont perdus. Nous avons tenu, néanmoins, à en reproduire quelques-unes, uniquement à cause de leur incontestable intérêt documentaire.

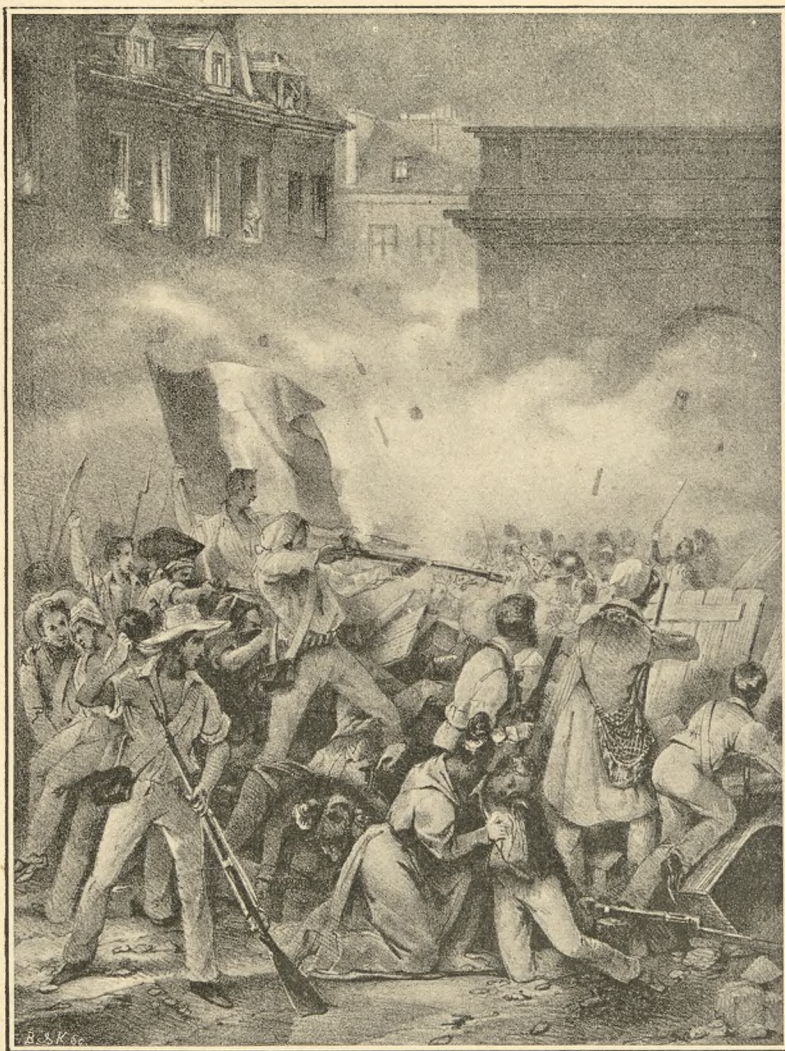


PORTE SAINT-DENIS. — D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla, éditeur).

Aux alentours de la porte Saint-Denis qui était devenue une véritable forteresse d'où pleuvaient des pierres et d'où partait une fusillade bien nourrie, la lutte n'était pas moins vive qu'autour de la Porte Saint-Martin :

« Des payés, des tonneaux, des voitures, nous dit un témoin oculaire, et même des meubles étaient entassés à toutes les issues; on abattait à grands coups de hache les plus beaux arbres des boulevards, pour empêcher les mouvements des chevaux et de l'artillerie...

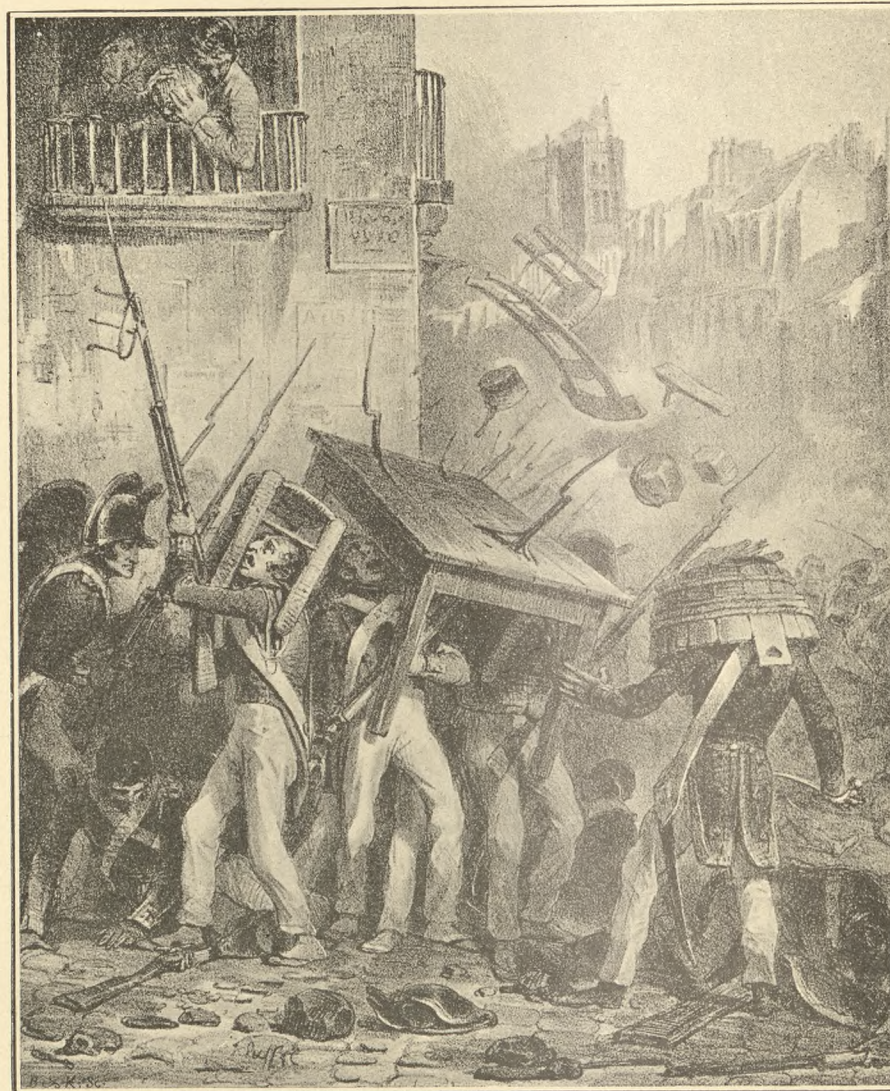
Jusqu'à minuit, le bruit du canon et de la mousqueterie se fit entendre. Le tocsin appelait toujours les Parisiens aux armes, et ses sons confondus, qui avaient quelque chose de plus effrayant dans l'obscurité, soutenaient néanmoins le courage dans tous les cœurs, car nous avions conquis tout ce qui nous manquait, des chefs et des canons, tandis que nos ennemis étaient de plus en plus découragés par la conscience du crime qu'on leur faisait commettre, et par la crainte des défections. »



PORTE SAINT-MARTIN

D'après une lithographie de Raffet (Collection du Cabinet des Estampes).

Raffet, dont nous verrons souvent le nom, dans ce défilé d'images historiques a résumé, dans ces deux Estampes, avec autant d'art que d'esprit, l'aspect de cette terrible lutte de trois jours pleine de sombres drames qu'éclairaient parfois de joyeux épisodes. Quoi de plus tragique que cette barricade, enveloppée de fumée, pleine de cris, et où morts et mourants s'entassent aux pieds des vivants, sous les plis flottants du



« GENDARMES, FAITES FEU! »

D'après une lithographie de Raffet (Collection du Cabinet des Estampes).

drapeau tricolore devenu le symbole insurrectionnel des revendications populaires ? Et cette autre image d'un comique désopilant, où nous voyons, coiffés de tables, de baquets, de tabourets, assommés par la chute des pavés, des casseroles et des chaises, de malheureux gendarmes, qui, pour obéir aux ordres de leurs chefs, cherchent vainement, avec des gestes grotesques et des mines affolées, à faire feu sur un ennemi invisible.

28 JUILLET

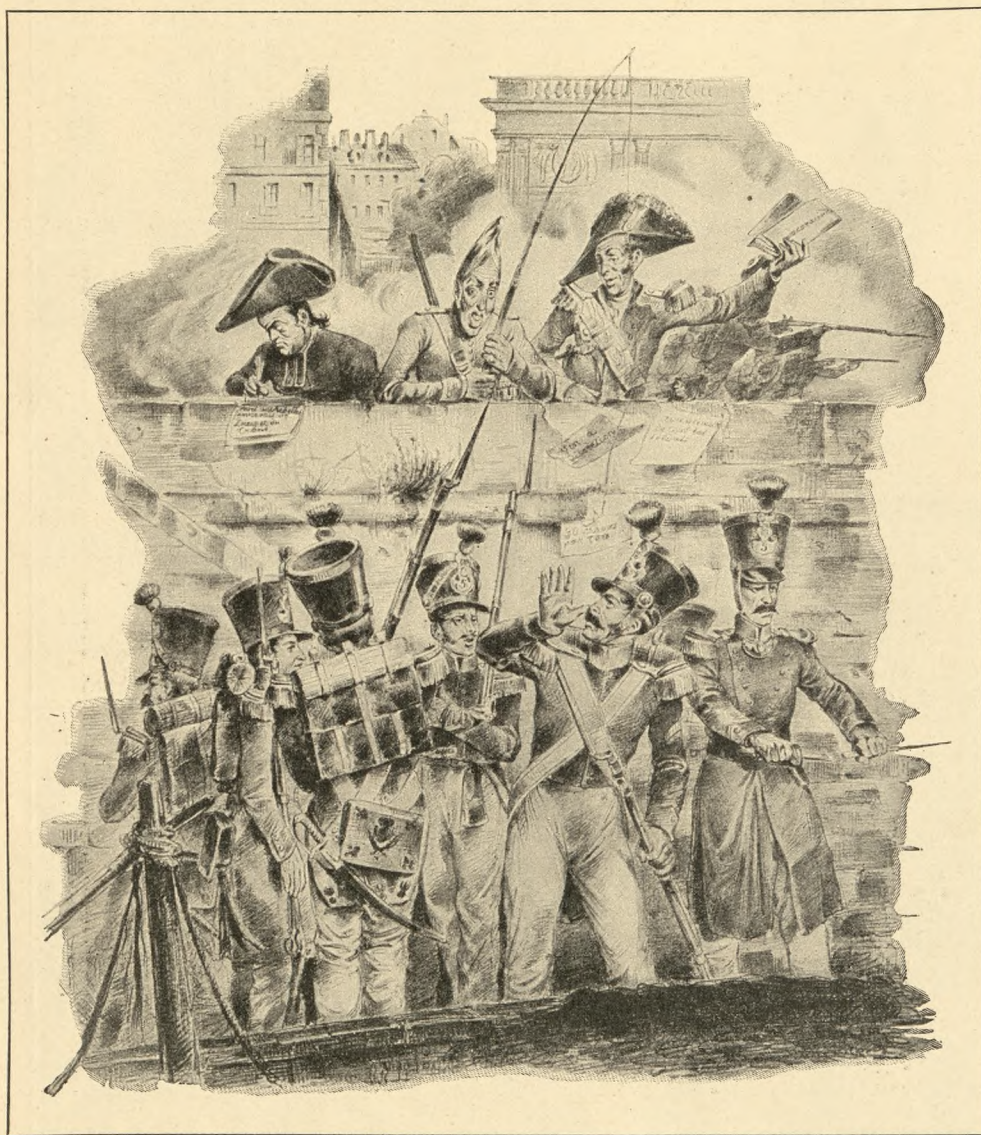


PLACE DE LA BASTILLE. — D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla, éditeur).

Place de la Bastille, là où tant de sang avait déjà été versé pour le triomphe de la liberté, la lutte fut particulièrement acharnée. Hommes, femmes, enfants, se battaient avec un égal courage. A mesure que l'heure avançait, cette lutte fratricide prenait un caractère plus sauvage. Les soldats du peuple luttèrent avec toutes sortes d'armes. Ceux qui n'avaient pu encore se procurer des fusils, s'élançaient sur la troupe, des haches et des piques à la main. D'autres

luttaient à coups de pavés énormes. Quand on releva les cadavres des soldats, on en remarqua plusieurs dont la chair était criblée de caractères d'imprimerie qui avaient été employés en guise de balles. Place de la Bastille, le peuple eut surtout à lutter contre un régiment de cuirassiers de la garde, le 50^e régiment d'infanterie de ligne et un escadron de gendarmes. Ce dernier fut très maltraité. Les soldats de ligne n'obéissaient que mollement aux ordres de leurs chefs.

ESTAMPES SATIRIQUES



LA PÊCHE A LA LIGNE

« AMORCE DONC, ANTOINE ! » — « ILS NE VEULENT PAS MORDRE ! »

D'après une lithographie de Grandville.

Cette Estampe exprime, sous une forme humoristique, l'inquiétude que causait à la royauté l'attitude de plus en plus hésitante des soldats de la ligne.



LA FRANCE PLEURE LES VICTIMES, SES REPRÉSENTANTS PLEURENT LES BOURREAUX

D'après une lithographie de Decamps.

« Je le déclare, le reproche de férocité ne saurait être adressé à ce malheureux prince. Je le déclare, l'amour de la patrie brûlait dans son cœur. Pourquoi donc insulter au malheur ? »

(Chambre des députés.)

« Plus que personne j'ai connu Charles X, il ne voulait point le mal ; son cœur était bon. Il disait qu'il voulait le bien de la France. »

(Chambre des pairs.)



CONSTRUCTION D'UNE BARRICADE. — D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla, éditeur).

Dans cette composition si mouvementée, l'artiste met sous nos yeux tous les détails de la construction d'une barricade. Hommes, femmes, enfants travaillent avec la même ardeur, entassant à l'entrée de la rue, autour d'une énorme voiture des Messageries sur laquelle flotte la terrible inscription : « La Charte ou la mort », des pavés arrachés au sol, des débris de charettes, des madriers, des barriques... Au milieu de ces entassements se dresse une longue

perche où se balance un uniforme rouge enlevé au cadavre d'un Suisse. Une jeune femme, de mise élégante, verse en souriant à boire aux travailleurs. Un orateur, tenant un pistolet d'une main, harangue la foule et l'excite au combat, pendant que près de lui un homme du peuple gravit une échelle, le dos chargé de lourds pavés qui vont bientôt pleuvoir des fenêtres sur les Suisses et la Garde royale.



DÉFENSE D'UNE BARRICADE

D'après une gravure à la manière noire, de Martinet (Jazet, éditeur).

V. Adam vient de nous faire assister à la construction d'une barricade. Ici, Martinet nous montre l'attaque et la défense. Nous sommes en pleine action. Voici d'ailleurs, textuellement reproduite, la légende qui orne cette Estampe : « Le 28 juillet, un régiment suisse débusqué après un vif combat d'une rue d'où il tirait depuis le matin sur le peuple, se replia en désordre du côté du Louvre. Quelques compagnies, animées par la rage et le désespoir,

s'élançant contre une barricade faiblement gardée. Après une longue résistance de la part des braves défenseurs auxquels s'unissent leurs femmes et leurs enfants, les soldats vont écraser par leur nombre ces hommes qui préfèrent la mort à la fuite, lorsqu'une troupe victorieuse, commandée par un élève de l'École Polytechnique, les rejette de l'autre côté de la barricade et les met dans une déroute complète. »

PIÈCES SATIRIQUES



« L'aurore aussi pure qu'autrefois, resplendit du haut des cieux sur la ville et la campagne, lorsque parut le Faucheur, marchant avec une hâte sauvage. C'est vers la ville qu'il dirige son cheval, car c'est là qu'il se promet la plus abondante mois- »

son. Les plumes de coq de son chapeau prennent au soleil la couleur du sang : sa faux lance des éclairs, son cheval hennit, les corbeaux croassent de joie à son approche. »



« L'ami du Peuple, c'était la Mort ! Il a en effet tenu toutes ses promesses, car ceux qui l'ont suivi sont là, tous, étendus, livides, mais égaux et libres, sans »

masque, maintenant, et jetant un regard de dédain sur cette pourriture, il s'éloigne en vainqueur, l'ami du Peuple ! »

Ces deux pièces, exécutées par Ch. Collette, et qui font partie d'une suite fort intéressante que les dimensions de notre cadre d'étude ne nous permettent malheureusement pas de reproduire en entier, sont visiblement inspirées des peintures macabres de l'école allemande du XV^e siècle. M. Collette connaissait le *Chevalier de la Mort* d'Albert Durer, la *Danse des Morts* d'Holbein, et les lugubres fantaisies de Sébastien Brandt.

Ce fut à l'occasion des terribles journées de juin, dont nous ferons bientôt le récit, que Collette exécuta cette suite macabre. Mais nous avons cependant cru pouvoir les publier dans cette partie de notre ouvrage, sans nous exposer à de trop vifs reproches d'anachronisme. Aucun détail n'y précise en effet la date des événements, et l'artiste semble avoir été uniquement préoccupé par le tragique symbolisme de l'idée



COMBAT DE LA RUE SAINT-ANTOINE. — D'après une lithographie de Charlet.



COMBAT DANS LA RUE SAINT-ANTOINE

D'après une gravure à la manière noire, de Martinet (Jazet, éditeur).

« Les cuirassiers de la garde royale, partis de la place de la Bastille, s'avancent dans la rue Saint-Antoine pour opérer leur jonction avec les troupes qui défendent l'Hôtel de Ville. Repoussés par les citoyens, ils retournent sur leurs pas. Mais alors ils sont attaqués

de toutes parts, et périssent en grande partie, écrasés sous les pavés, les meubles et les tuiles que les habitants des maisons lancent sur eux, des toits et des fenêtres. » Telle est la légende qui accompagne cette gravure de Martinet.



RUE SAINT-ANTOINE (LE 28 JUILLET 1830)

D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

La légende de l'Estampe qui figure à la page 37 pourrait également s'appliquer à celle-ci, car, Victor Adam, dans l'exécution de sa lithographie, si pleine de détails pittoresques, s'est

inspiré du même motif que Martinet. Nous avons cru néanmoins devoir reproduire cette deuxième pièce, ne fût-ce que pour confirmer la partie anecdotique du sujet.



PRISE DE L'HOTEL DE VILLE. — D'après une estampe du temps.

Cette Estampe représente un des derniers épisodes de la lutte autour de l'Hôtel de Ville, pendant laquelle tombèrent tant de victimes. Mais on comprend l'acharnement de la foule dans cette lutte qui devait avoir pour résultat de faire tomber en ses mains sa maison propre, son véritable palais gouvernemental, « ces Tuileries du peuple » depuis le 10 août, et d'où il allait pouvoir à son tour dicter les ordres à la monarchie agonisante. Pendant toute la journée du 28, le combat dura acharné dans les environs de la Grève. Mais, vers les minuit, les troupes qui occupaient l'Hôtel de Ville n'ayant plus que quarante cartouches, se décidèrent à la retraite, et en se glissant le long des murs, dans la nuit, elles se replièrent vers les Tuileries. Le lendemain, dans la matinée, le *général Dubourg*, audacieux aventurier, venu on ne sait d'où, et revêtu d'un uniforme militaire acheté chez un fripier, prenait

possession de l'Hôtel de Ville au nom du Peuple enthousiasmé, à qui sa belle prestance et l'éclat de son uniforme inspiraient une entière confiance. Pendant près de vingt-quatre heures, le pseudo-général Dubourg fut le vrai souverain de Paris, qu'il couvrit de ses proclamations la plupart rédigées par M. Baude, qui, désireux de jouir des privilèges de l'audace, s'était nommé secrétaire de ce gouvernement. Gouvernement aussi éphémère qu'idéal, et qui, après quelques heures de quasi toute-puissance, dont il n'abusa d'ailleurs pas, dut céder la place à La Fayette et à la *commission municipale*, nommée, sur la proposition de M. Guizot, à l'hôtel Lafitte, qui était devenu le véritable quartier général de l'insurrection. Cette commission « nommée pour veiller aux intérêts de tous, en l'absence de toute organisation régulière », était composée de MM. Casimir Périer, Lobau, de Schonen, Audry de Puyraveau, Mauguin.



LE PEUPLE A LA CASERNE DES GENDARMES (FAUBOURG SAINT-MARTIN)

D'après une lithographie de Charlet.

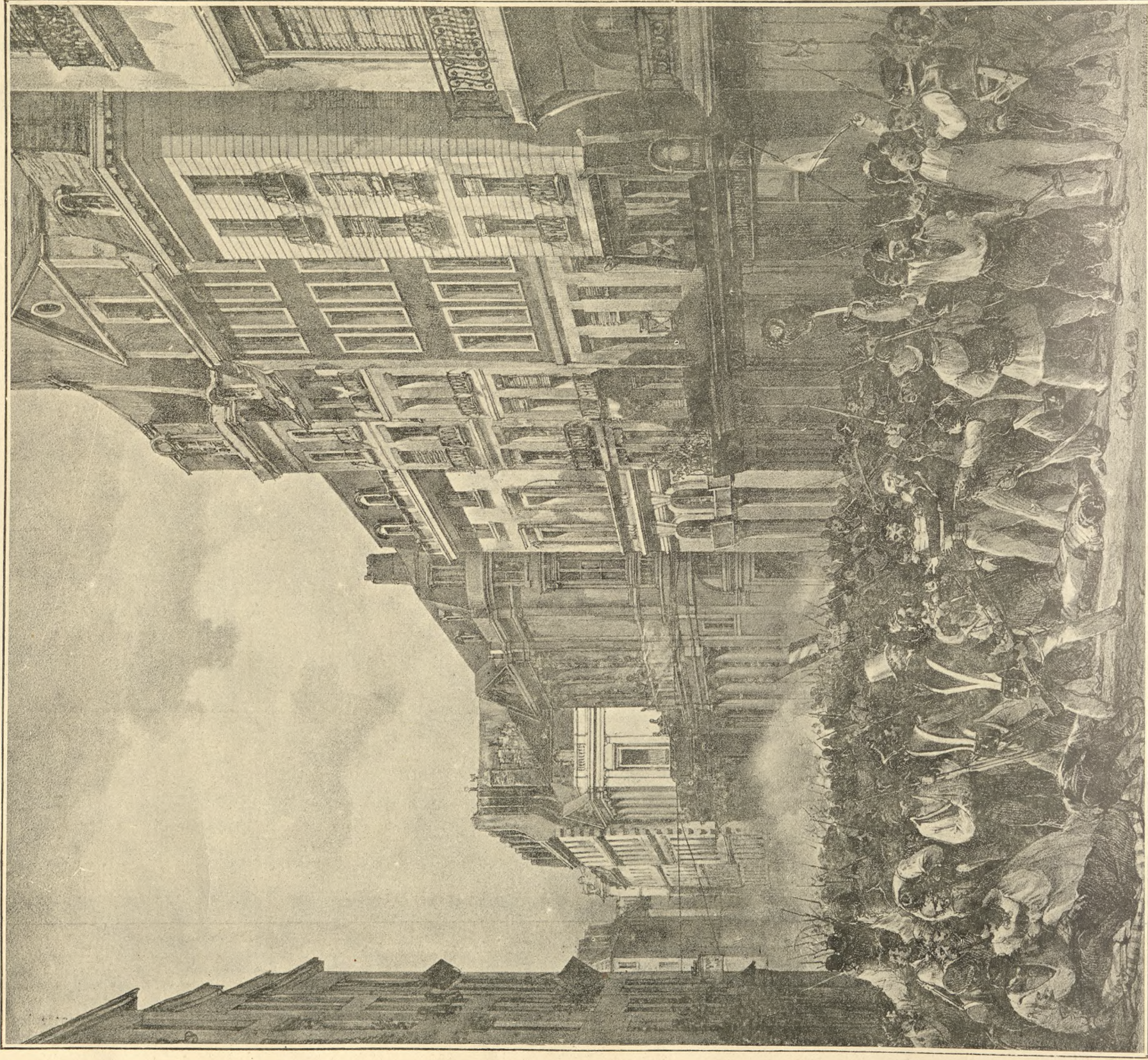


PRISE DE L'HOTEL DE VILLE

D'après une gravure à la manière noire de Martinet (Jazet, éditeur).

« Après l'exemple donné par l'héroïque *Darcole*, les citoyens, malgré les décharges continues de la Garde, s'élancent au pas de course sur le Pont de la Grève, le franchissent aux

cris de « Vive la Liberté ! » et méprisant le danger, courent avec intrépidité contre leurs assassins qu'ils chassent enfin de l'Hôtel de Ville après deux heures d'un combat acharné. »



PRISE DU PALAIS ROYAL

D'après une lithographie de Charlet (Collection du Cabinet des estampes).

Refoulées loin des quartiers populeux, dont les innombrables barricades élevées dans la nuit leur fermaient tous les accès, les troupes royales se concentrèrent au Palais-Royal, au Louvre et aux Tuileries, où l'insurrection vint bientôt les assiéger aux cris de : « la Charte ou la mort ».

Cette lithographie de Charlet représente l'attaque et la prise du Palais-Royal. L'artiste a donné pour cadre à sa composition la partie de la rue Saint-Honoré comprise entre l'angle de la rue de Valois et l'angle de la rue des Bons-Enfants avec vue sur la place du Palais-Royal.



COMBAT DE LA RUE DE ROHAN. — D'après une peinture d'H. Lecomte.

L'Hôtel de Ville pris, le flot de l'insurrection s'écoulait comme un torrent vers le Louvre et les Tuileries, dont il allait bientôt heurter les murailles. On se battait au Palais-Royal, on se battait rue de Rohan. Cette peinture, si pleine d'agitation, et où l'on voit, au centre de la composition, un élève de l'École Polytechnique, nue tête, l'épée à la main, excitant l'armée populaire au combat, représente l'attaque du pavillon de Rohan, que défendaient deux compagnies de Suisses et des gardes royaux. On remarquera que dans cette image, comme dans plusieurs autres d'ailleurs, les soldats du peuple ont revêtu

d'étranges costumes et portent des armes empruntées à des époques lointaines, et provenant presque toutes du pillage du musée d'artillerie. « C'est ainsi, dit Louis Blanc, que dans cette insurrection du XIX^e siècle, on vit briller le casque de Godefroy de Bouillon, l'arquebuse à mèche de Charles IX, et la lance de François I^{er}. » (*Histoire de Dix Ans*). Nous retrouverons d'ailleurs ces singuliers combattants dans les journées de Février, et encore plus étrangement équipés. — Cette peinture appartient à la Collection du Musée Carnavalet.

PORTRAITS ET DESSIN



DUPONT (DE L'EURE) (1767-1855)

D'après le médaillon de David d'Angers.

La vie exemplaire de Dupont de l'Eure a été remplie presque tout entière par la politique. En 1792, après avoir été tour à tour avocat au Parlement de Normandie, puis administrateur du district de Louviers, et accusateur public près le tribunal criminel de cette ville (an VI), il allait siéger au conseil des Cinq-Cents. Il était vice-président de la Chambre des représentants après Waterloo. Ce fut lui qui rédigea la noble et courageuse protestation contre la fermeture des portes de l'Assemblée par les troupes alliées. Il siégea dans l'opposition pendant toute la durée du gouvernement des Bourbons. Louis-Philippe le nomma, dès son avènement, ministre de la Justice; mais les tendances rétrogrades de la nouvelle dynastie l'obligèrent bien vite à se démettre de son portefeuille, et il reprit son poste de député avec une sorte de dégoût provoqué par « les turpitudes du gouvernement et la lâcheté de la Chambre ». En 1848, il fut nommé président du *Gouvernement provisoire*, où il joua surtout un rôle modérateur. Il fit partie de la *Constituante*, mais ne fut pas élu de la *Législative*. La probité, la loyauté, le désintéressement de Dupont (de l'Eure) sont universellement reconnus. Sous la Restauration, on l'avait surnommé *l'Aristide de la tribune française*, et on raconte qu'étant garde des sceaux de Louis-Philippe, il put sans jactance, répondre à ce dernier auquel il avait donné un démenti et qui le menaçait de rendre la chose publique : « Quand le roi aura dit : oui, et que Dupont de l'Eure dira : non, je sais lequel des deux la France croira. »

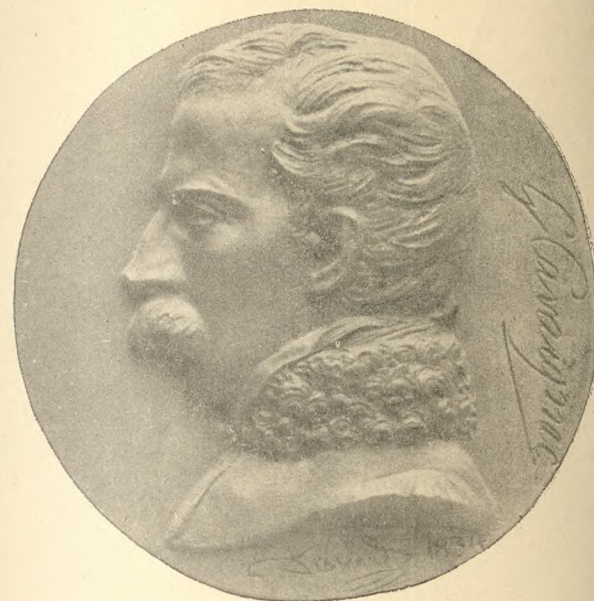


COMBAT DE LA RUE DE ROHAN

D'après un dessin au lavis de H. Lecomte (Détail.)

On a déjà pu voir à la page précédente une reproduction presque identique de ce même sujet, d'après une peinture à l'huile d'H. Lecomte. Nous avons tenu, uniquement pour des raisons d'art, à reproduire ici ce beau dessin, composition si mouvementée, si pleine d'agitation vraie et de tumulte, qu'il semble bien qu'elle fut exécutée sur le lieu même du combat pour devenir du même coup le projet définitif du tableau. C'est à coup sûr un des documents les plus intéressants de l'ouvrage.

(Musée Carnavalet — Collection des Estampes).



GODEFROY CAVAIGNAC (1801-1845)

D'après le médaillon de David d'Angers.

Godefroy Cavaignac était le fils aîné du conventionnel Montagnard, Jean-Baptiste Cavaignac, mort exilé à Bruxelles en 1829. Avant de se jeter dans la politique militante et de devenir un des conspirateurs les plus audacieux de la *Société des Amis du peuple*, puis de la *Société des Droits de l'homme*, et l'un des rédacteurs les plus influents de la *Réforme*, Godefroy Cavaignac s'était livré à des études historiques et avait choisi pour sujets : *La vie du Cardinal Dubois* et *l'Invasion de 1815*. Pendant les journées de 1830, il prit une part très active à l'insurrection. Jusqu'à sa mort il ne cessa de conspirer; car, pour un républicain comme lui, les conséquences de la Révolution de 1830 étaient absolument dérisoires, puisque le triomphe du peuple n'avait servi qu'à placer sur le trône un roi très bourgeois au lieu d'un roi très chrétien.

Incarcéré en 1834, à Sainte-Pélagie, il s'évada après une année d'emprisonnement, et passa en Angleterre. Il en revint en 1841 pour conspirer de plus belle. C'est alors qu'il entra à la *Réforme* avec Flocon et se fit une si grande réputation comme journaliste républicain. En 1843, Godefroy Cavaignac devint président de la *Société des droits de l'homme*. Il mourut le 5 mai 1845 et le peuple de Paris lui fit de superbes funérailles. Rude a exécuté la statue funéraire de Godefroy Cavaignac. Nous reproduisons ce chef-d'œuvre dans la deuxième partie de cet ouvrage.

Godefroy Cavaignac peut être considéré comme un des représentants les plus sincères, les plus désintéressés et les plus dévoués de la cause démocratique.



RUE DE ROHAN. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur.)

Ce combat de la rue de Rohan fut terrible. Une compagnie du 3^e de la garde avait été oubliée dans cette rue, pendant le mouvement de retraite des troupes sur le Louvre et les Tuileries. Postés dans la maison d'un chapelier, à quelques pas du Théâtre-Français, les soldats de cette compagnie faisaient feu de toutes les fenêtres sur les insurgés. « Deux jeunes gens combattaient côte à côte. L'un d'eux est mortellement frappé. L'autre, qui chargeait son fusil, continue en disant à ses camarades d'une voix sourde : « Si je suis tué, vous relèverez ce malheureux, n'est-ce pas ? C'est mon frère ! ». Après un combat meurtrier, la maison est

emportée. Le capitaine Menuisier est précipité du haut du troisième étage ; on égorge plusieurs soldats, et les autres sont conduits prisonniers à la place de la Bourse.

« Mais, si la victoire chez quelques-uns se montre implacable, elle fut chez la plupart magnanime et pieuse... » Ce furent deux insurgés qui arrachèrent le lieutenant de Goyon à la foule irritée des assiégeants qui se disposaient à le mettre en pièces. Ce fut un soldat du peuple qui veilla sur l'agonie de l'officier Ferrand, blessé mortellement, reçut son dernier soupir et se chargea d'exécuter ses volontés suprêmes.



ATTAQUE DU LOUVRE. — D'après une lithographie de Charlet.

Aussi bien dans l'intérêt de l'art que dans l'intérêt de la vérité historique nous avons tenu à raconter, par la publication de diverses images inspirées par le même sujet, la prise du Louvre et le terrible combat où les assiégeants et les assiégés se battirent avec un si grand courage. Charlet, dans une tumultueuse et tragique composition, pleine d'ombres et de lueurs; Maurin, avec un crayon, classique et lumineux; Lecomte, sous les violentes et larges caresses d'un pinceau très vivant; Bellangé, Victor Adam, avec une verve pitto-

resque, vont faire passer devant nos yeux, dans toute la richesse significative de ses détails l'épisode final de cette lutte terrible où le sang du peuple coula à grands flots pour le triomphe de la liberté! Rien ne nous paraît plus propre à fixer l'opinion sur la réalité historique de cet événement mémorable, que cette suite de représentations graphiques dues à des témoins et à des acteurs mêmes du drame. Cette Lithographie appartient à la Collection du Cabinet des Estampes.



ATTAQUE DU LOUVRE. — D'après une composition de Maurin.

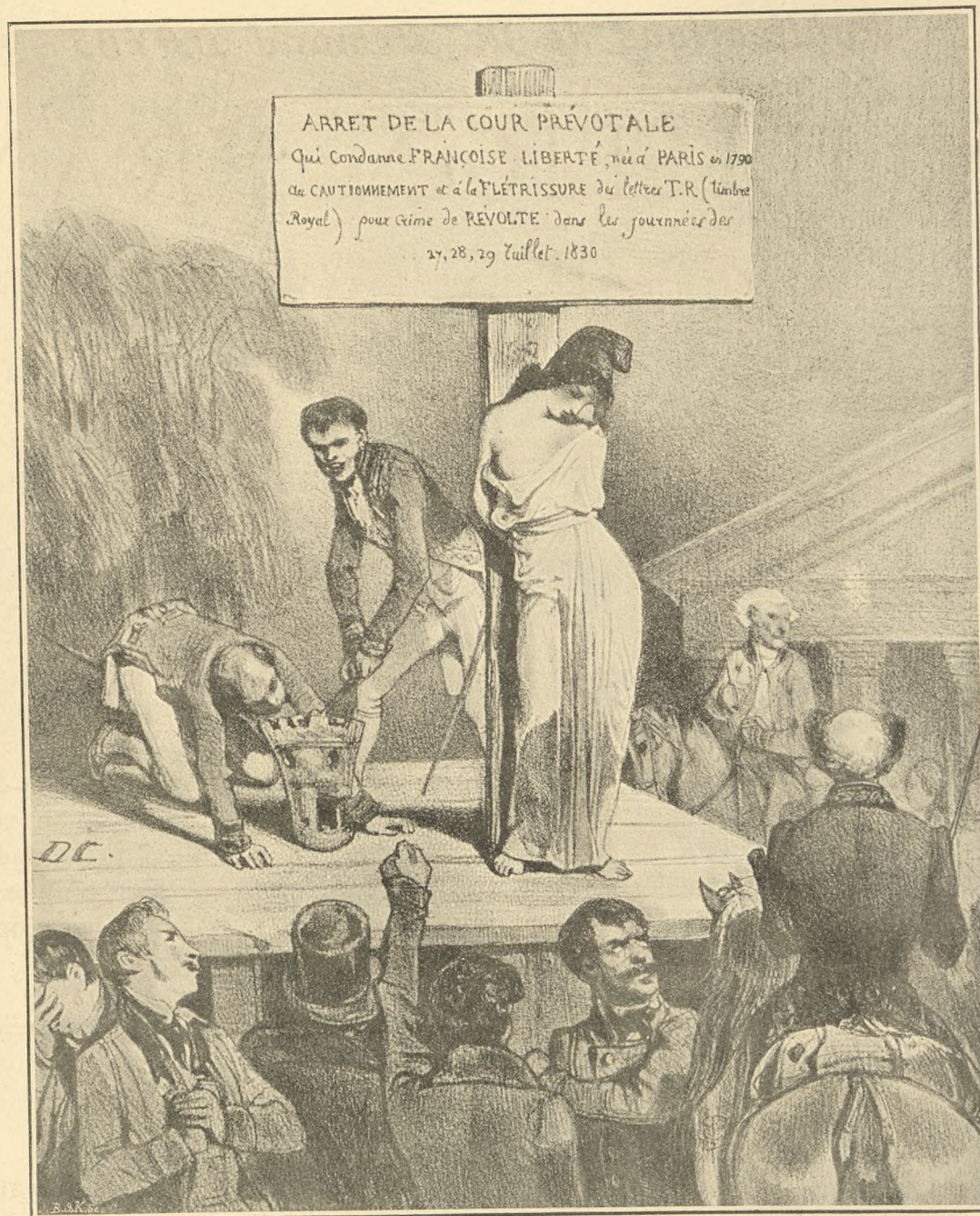
Le duc de Raguse avait fait du Louvre une véritable forteresse. Des canons chargés à mitraille étaient braqués à toutes les portes. Des Suisses étaient massés dans les cours intérieures, postés à toutes les fenêtres. Deux compagnies garnissaient la colonnade. A l'apparition du peuple, les Suisses firent feu. Cette première décharge couvrit le sol de cadavres, mais ne fit que surexciter la colère populaire. Un courageux enfant, bravant vingt fois la mort, esca-

lada la colonnade sur un tuyau de décharge et planta le drapeau tricolore au milieu des assiégés affolés, et que les sanglants souvenirs du 10 Août commencent à troubler. Bientôt les grilles de fer cèdent à l'irrésistible poussée de la masse, et, le fleuve humain se précipite dans la demeure des rois, inondant les cours, les vastes escaliers, les longs corridors, les salles immenses. Le voici au pied du trône. — (Collection du Cabinet des Estampes.)



CHATEAUBRIAND (1768-1848). — D'après Devéria.

La vie politique de Chateaubriand ne commence vraiment qu'à la restauration des Bourbons. Louis XVIII le désigna pour la légation de Suède, puis le nomma ministre plénipotentiaire à Gand. Après les Cent-Jours, il reçut la pairie, et devint un des plus ardents partisans de l'opposition ultra-royaliste. En 1821, il recevait l'ambassade de Berlin, puis celle de Londres. Il représenta la France au congrès de Vérone, où il contribua à faire déclarer la guerre aux libéraux espagnols. Ce succès lui valut, en 1822, le ministère des Affaires étrangères. Ses dissentiments personnels avec M. de Villèle le firent destituer en 1824. De dépit, il se jeta dans l'opposition libérale. En 1828, il recevait du ministère Martignac l'ambassade de Rome. Ce fut la fin de sa vie politique. Lors de l'avènement du ministère Polignac, il donna sa démission et refusa de servir le gouvernement de Juillet. Un des biographes de Chateaubriand a fort bien retracé en ces quelques lignes le caractère de l'illustre écrivain : « De même qu'il avait fondu dans sa manière littéraire tous les styles et toutes les inspirations, de même en politique il flotta entre le royalisme de droit divin, le libéralisme, le féodalisme, le républicanisme même, et finit par en former un syncrétisme bizarre qu'il donnait sérieusement pour une doctrine ». D'ailleurs, Chateaubriand n'a-t-il pas écrit quelque part qu'il était *bourbonien par honneur, royaliste par raison et par conviction, républicain par goût et par caractère*.



ARRÊT DE LA COUR PRÉVOTALE

D'après une lithographie de Decamps (Collection du Cabinet des Estampes).



COMTE DE MONTLOSIER

Né à Clermont-Ferrand en 1755, mort en 1838.

D'après une lithographie de Maurin.

Une des plus nobles et des plus courageuses figures du parti royaliste. Ancien émigré et catholique fervent, mais à l'âme franche et haute, adversaire convaincu de la politique tortueuse des jésuites, à laquelle était aveuglément soumis le souverain imbécile, qui trônait aux Tuileries. Les nombreux écrits que publia le comte de Montlosier contre l'action dissolvante de la congrégation, contre la dangereuse puissance de ce ramassis de prêtres de tous les pays, qui traitaient déjà la France en pays conquis et rêvaient de la ramener au Concordat de François I^{er} lui valurent la malédiction de la « petite église » et les applaudissements des libéraux auxquels il se rallia. Parmi ses écrits, ceux qui eurent le plus grand retentissement sont : 1^o *Mémoires à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône*; 2^o *Les Jésuites, les congrégations et le parti prêtre en 1827*. Nous ne saurions trop conseiller la lecture de ces deux ouvrages tombés d'une plume catholique et royaliste. L'œuvre écrite du comte de Montlosier est considérable. Citons encore sa *Monarchie française*, ses curieux mémoires sur la *Révolution*, le *Consulat*, l'*Empire* et la *Restauration*, son ouvrage sur *L'origine, la nature et les progrès de la puissance ecclésiastique en France*, *Les Mystères de la vie humaine*, et son *Essai sur l'art de constituer les peuples*. La mort du comte de Montlosier fut aussi courageuse que sa vie, et vainement, à sa dernière heure, le clergé s'efforça de le faire rétracter ses écrits.



ATTAQUE ET PRISE DU LOUVRE

D'après une peinture d'H. Lecomte (Musée Carnavalet).

Les Suisses effrayés fuient de tous côtés. Marmont, la rage au cœur, s'efforce en vain de les rallier. La panique des troupes royales est générale. Elles gagnent en désordre le pavillon de l'Horloge, le traversent rapidement et se répandent dans le jardin des Tuileries où va bientôt les rejoindre l'insurrection victorieuse. Cependant le peuple erre à travers le Louvre, se livrant à d'inévitables excès, mais respectant les richesses d'art, entassées de tous côtés. Quelques envahisseurs ayant été surpris en flagrant délit de vol, furent impitoyablement massacrés.

Des écriteaux sont collés aux murs, avec cette inscription : *Mort aux voleurs!* Dans le premier moment de fureur, quelques statues de rois furent brisées à coups de crosse, et des portraits de princes furent criblés de coups de baïonnettes. On vit aussi, dans la salle des maréchaux, des hommes en haillons couler en joue certains portraits qui rappelaient des souvenirs de trahison; « mais plus d'une tête se découvrit avec respect devant celui de Macdonald, que la fortune croûlante de son bienfaiteur avait trouvé fidèle en 1814 ».



ATTAQUE ET PRISE DU LOUVRE. — D'après une lithographie de H. Bellangé.

« Cette prise de possession présenta, pendant quelques heures, dit l'auteur de l'*Histoire de Dix Ans*, un inconcevable mélange d'héroïsme et d'insouciance, de bouffonnerie et de grandeur. On vit des hommes du peuple passer sur leur chemise ensanglantée des robes à fleurs qui avaient serré la taille des princesses. Ils se promenaient dans cet accoutrement

bizarre, raillant ainsi leur propre victoire, entre leur misère de la veille et leur misère du lendemain... Un grand nombre d'ouvriers s'étant installés dans la salle du Trône, chacun d'eux s'assit sur le trône à son tour, puis on y plaça un cadavre ». — Cette lithographie d'Hippolyte Bellangé appartient à la Collection du Cabinet des Estampes.



ATTAQUE ET PRISE DU LOUVRE. — D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla, éditeur).

Pendant que se passaient ces dramatiques événements, pendant que, sur le trône royal, reposait rigide et sanglant le cadavre du soldat du peuple triomphant, que faisait-on à Saint-Cloud où s'était réfugié Charles X. On discutait un changement de ministère. Aux objurgations du grand référendaire de la cour de Paris, M. de Sémonville, à celles de M. d'Argout, fidèles et clairvoyants serviteurs de la royauté, qui toujours furent opposés à la publication des funestes Ordonnances, Charles X, troublé par la mortelle influence du prince de Poli-

gnac, qui lui aussi s'était rendu à Saint-Cloud pour défendre son roi contre de *néfastes conseils*, ne savait opposer que des réponses dilatoires.

Bientôt cependant, à la nouvelle de la prise du Louvre et des Tuileries et sous la fatale pression des événements, le vieux roi, cédant à la préoccupation dynastique, chargea MM. de Mortemart, d'Argout et Mazas, d'aller porter à l'Hôtel de Ville la proposition du retrait des Ordonnances; mais *ce sera trop tard*.



BARRICADE DE LA PLACE DAUPHINE (29 JUILLET 1830)

D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla, éditeur).

Ainsi que nous le disions plus haut, le 29 à la pointe du jour, toute la population de Paris était sous les armes. Ouvriers et bourgeois, hommes en blouse, hommes en redingote, fraternisaient dans une commune résistance aux troupes de la réaction. Sur la rive gauche, comme sur la rive droite, de Montrouge aux quartiers les plus reculés de la Bastille, Paris s'était hérissé de barricades. Une des plus redoutables de

ces forteresses de l'insurrection fut celle de l'entrée de la rue Dauphine, sur les quais, contre laquelle vinrent se briser dans la journée du 29, les efforts des troupes royales. Dans cette Estampe on peut voir le Pont-Neuf, avec quelques-unes des petites constructions qui le bordaient encore à cette époque. A toutes les fenêtres flottent des drapeaux tricolores avec l'inscription : « Vive la Charte! ».



ATTAQUE ET PRISE DES TUILERIES. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

Après l'envahissement du Louvre par le peuple, les soldats épouvantés s'étaient enfuis, malgré les efforts du duc de Raguse. Suisses, soldats de la garde, soldats de la ligne, gagnent, confondus dans le plus grand désordre, le pavillon de l'Horloge, puis le jardin des Tuileries, où les vainqueurs les poursuivent. Bientôt la déroute est gé-

rale. Pour se sauver plus facilement, les fuyards arrachent leurs épaulettes, se débarrassent de leurs uniformes. Les officiers impuissants brisent leur épée avec désespoir, et l'armée royale devenue cohue, bat précipitamment en retraite à travers les Champs-Élysées. Le Palais est bien vite occupé par la foule.



PRISE DE LA CASERNE DE BABYLONE. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

Voici, empruntés à l'*Histoire de Dix Ans*, quelques passages du récit dramatique de la prise de la caserne de Babylone : « ... Cette troisième colonne, que commandait M. Charras, et qui était d'environ 200 hommes, ne s'était pas plutôt engagée dans l'allée, que, d'une maison en construction située à droite en entrant, partit une vive fusillade. Trois hommes tombèrent; cinq tambours, qui battaient la charge, prirent la fuite; un ouvrier, en abattant son arme, tua celui qui marchait devant lui; le désordre se mit dans la colonne, et elle se replia précipitamment sur elle-même. M. Charras se jeta en avant, son chapeau au bout de son épée, et suivi par un homme du peuple nommé Besnard, qui agitait avec enthousiasme un drapeau tricolore. Le feu des Suisses redouble; heureusement, quelques tirailleurs parisiens parurent aux fenêtres des maisons voisines, et se mirent à faire feu à leur tour sur les Suisses, avec tant de succès, que ceux-ci, abandonnant la maison en construction, regagnèrent la caserne à travers les jardins. Charras, Cantrez, autre élève de l'École Polytech-

nique, et Besnard, s'avancèrent de nouveau, suivis par quelques ouvriers, et bientôt après par la masse. Des tirailleurs s'établirent dans les jardins et sur les toits d'une maison voisine de la caserne, qui se trouva ainsi attaquée de toutes parts. Les Suisses avaient garni toutes les fenêtres de matelas et se défendaient en désespérés. Les assaillants de leur côté, combattaient trois élèves de l'École : MM. Vanneau, Lacroix et d'Ouvrier. Le premier reçut dans le front une balle qui l'étendit raide mort; les deux autres furent grièvement blessés.

L'attaque durait depuis trois quarts d'heure, lorsqu'un combattant eut l'idée d'apporter de la paille devant la porte de la caserne. On y mit le feu, et les Suisses prirent la fuite à travers les coups de fusil. Les tambours battirent le rappel, la colonne se reforma dans la rue de Sèvres et marcha sur les Tuileries. »

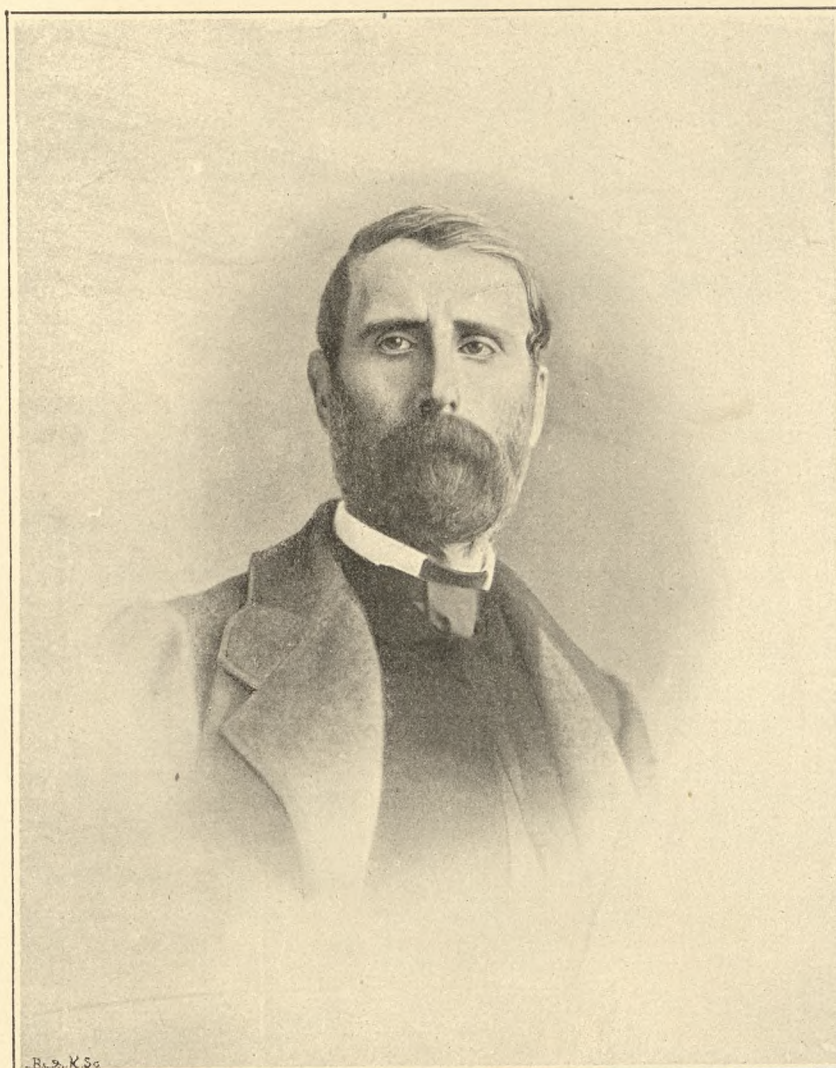
CHARRAS ET L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE EN 1830

On ne peut lire une histoire des événements de Juillet, sans se rendre compte de l'importance du rôle joué par l'École Polytechnique, animée à cette époque d'un esprit si libéral, dans la lutte du peuple contre le gouvernement des Bourbons. Dès le début de l'insurrection, c'est-à-dire dans la nuit du 27, les élèves de cette école, embrassèrent avec ardeur la cause populaire. « Les élèves de l'École Polytechnique, nous dit Louis Blanc dans son *Histoire de Dix Ans*, avaient de leur côté, pendant la nuit, forcé les salles d'escrime et enlevé les fleurets, dont ils firent sauter les boutons et aiguisèrent les lames sur les dalles des corridors (1). Ayant appris vers six heures du matin, l'Ordonnance qui licenciait l'École, ils en étaient sortis, portant pour la plupart l'uniforme de grande tenue. Des cris de : *Vive l'École Polytechnique !* les accueillirent dans la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Ils répondirent par les cris de : *Vive la liberté ! Vive la Charte !* Il y en eut un qui, élevant son chapeau en l'air, en arracha la cocarde blanche, la foula aux pieds, et fit retentir ce cri terrible : *A bas les Bourbons !* Cet exemple fut promptement suivi... » Bientôt, ainsi que le lecteur pourra le constater dans un grand nombre d'estampes qui composent la première partie de cet album, l'uniforme de l'élève de l'École Polytechnique, se montrait partout au peuple sur lequel il exerçait le plus grand prestige. A l'attaque de l'Hôtel de Ville, à la Porte-Saint-Martin, à la caserne de Babylone, devant la colonnade du Louvre, là où la résistance est sérieuse, où le péril est grand, on voit les élèves de l'École Polytechnique, en grand uniforme, l'épée à la main, entraînant l'armée de l'insurrection au combat. Plusieurs trouvèrent la mort, un grand nombre furent blessés, et les noms des Lothon, des Vanneau, des Baduel, des Papu, des Liédot, des Millette, des Cantrez, des Lacroix, des d'Ouvrier, etc., brilleront éternellement sur le Livre d'or des défenseurs de la liberté. Mais ce fut Charras, à qui l'avenir réservait une si noble destinée, qui fut vraiment, dans cette jeunesse intelligente, l'âme de la révolte contre le gouvernement des Jésuites. A notre grand regret, nous ne pouvons donner ici le portrait du polytechnicien de 1830, mais voici du moins un document d'une indiscutable authenticité et qui fixera pour la postérité la figure énergique et noble du héros de 1830, devenu, après une vie exemplaire de services patriotiques et de luttes pour la liberté, l'exilé de 1851. Jean-Baptiste-Adolphe Charras, naquit à Phalsbourg, le 7 janvier 1810. Son père, le baron Joseph Charras, général du premier Empire, avait été mis en disponibilité sous la deuxième Restauration. Sa mère, en qui vivait l'énergique esprit de la Révolution, quoiqu'elle fut de race noble, lui avait dit : « J'aimerais mieux te voir mort, que partisan des Bourbons. » En 1828, le jeune homme entra à l'École Polytechnique. Trois mois avant la Révolution de 1830, il en était expulsé pour avoir, dans un banquet d'élèves, porté un toast à La Fayette et chanté *La Marseillaise*. Pendant toute la durée de l'insurrection, il lutta au premier rang, parmi ses camarades de l'École, exposant héroïquement sa vie. Après la victoire du peuple,

il rentra à l'École Polytechnique d'où il passa à l'École d'Application de Metz. En 1833, Armand Carrel ouvrait les colonnes du *National* au lieutenant d'artillerie Charras. Il y publia, sous un pseudonyme, de très remarquables études critiques sur les questions militaires. En 1841, le gouvernement qui redoutait l'influence de ses opinions, nettement républicaines, le fit partir pour

l'Algérie, où il demeura jusqu'en 1848. Les services qu'il y rendit furent considérables, et sa conduite au-dessus de tout éloge, ainsi que l'attestent les rapports de Bugeaud et de Lamoricière. Ce dernier même le présenta en ces termes au duc d'Aumale : « Voici, Altesse, un Jacobin, fils de Jacobins, et officier du plus grand mérite. » Le prince (qui après tout était lui-même, fils et petit-fils de Jacobins) aurait répondu en souriant qu'il faisait grand cas de Jacobins pareils, et il se serait engagé pour le premier emploi vacant de lieutenant-colonel, promesse dont les événements politiques empêchèrent la réalisation. A la fin de février 1848 Charras débarquait à Marseille pour jouir de son premier congé. Il y apprit la proclamation de la République. Le 2 mars, il était à Paris. Le *Gouvernement Provisoire* le nomma *Secrétaire de la Commission de la Défense Nationale*, puis lieutenant-colonel. Il fut même quelque temps ministre intérimaire. Le département du Puy-de-Dôme l'envoyait bientôt siéger à la Constituante. Après l'élection à la présidence de Louis Bonaparte, dont il prévoyait le prochain parjure, il se démettait de ses fonctions au ministère de la guerre, et se consacrait tout entier, et avec éclat, à son mandat parlementaire. Au 2 décembre, il était arrêté, emprisonné successivement à Mazas et à Ham, puis expulsé de France. Le 23 janvier 1852, un décret odieux rayait des cadres de l'armée ce soldat hors ligne. Ce fut dans l'exil qu'il épousa M^{lle} Kestner, fille d'un ancien représentant du Haut-Rhin. Charras qui, comme on l'a dit fort justement, rappelle à l'esprit ces nobles soldats de la première République, fiers, intrépides, désintéressés, inflexibles dans leur dévouement à la patrie, et dans leurs convictions, mourut en Suisse, sur la terre d'exil, mais dans un pays libre, le 23 janvier 1865. Il avait 54 ans. Que de services cette noble intelligence eut encore pu rendre à la cause de la Liberté, et à quelles hautes destinées politiques la reconnaissance du peuple n'aurait-elle pas cru devoir élever un de ses plus chevaleresques et de ses plus purs défenseurs ? A son lit de mort, il donna deux ordres aux parents et aux amis qui l'assistaient : « Le premier, de n'appeler pour consacrer sa tombe aucun prêtre, aucun ministre d'un culte quelconque ; le second, de l'enterrer dans une terre libre, car il ne voulait pas que son cadavre rentrât en ce moment en France, afin

que sa tombe continuât en quelque sorte la protestation de sa vie. » Tel fût ce soldat de la République, de la forte race des Foy et des Lamarque, grand par son courage, par son ardent amour du peuple, par sa foi ardente en l'avenir de la science, dans le triomphe de la libre pensée, et aussi par l'exemplaire intégrité de toute sa vie. Charras n'était pas seulement un militant redoutable pour la réaction et un officier de premier ordre, mais encore un écrivain militaire de très haute valeur. Son *Histoire de la campagne de 1815* est un chef-d'œuvre. La mort vint le surprendre au moment où il travaillait à une *Histoire de la Campagne de 1813 en Allemagne*.



CHARRAS

D'après une photographie originale communiquée par M^{me} veuve Charras.

(1) Sous la Restauration, les élèves de l'École Polytechnique étaient sans armes à l'exception des sergents qui portaient l'épée.



LE BANC DES MINISTRES. — Terre cuite coloriée (Collection du Musée Carnavalet).



« EN ROUTE, MAUVAISE TROUPE. »



SUR LE PONT-NEUF. — D'après une aquarelle originale (Musée Carnavalet).

Nous avons vu, qu'après la prise de la caserne de Babylone, la colonne victorieuse s'était reformée dans la rue de Sèvres et s'était dirigée sur les Tuileries. La peinture ci-dessus la représente au moment où elle défile devant la statue d'Henri IV, sur le Pont-Neuf. Un polytechnicien, en grand uniforme et à cheval,

dirige les soldats du peuple qui, sous les plis du drapeau tricolore, et dans toute l'exaltation de la victoire, vont se répandre, comme un torrent, à travers les palais des rois tombés après une lutte sanglante au pouvoir de l'insurrection, partout triomphante.



PRISE D'UNE PIÈCE DE CANON. — D'après une gravure à la manière noire de Martinet (Jazet, éditeur).

« A l'un des combats contre la garde royale, celle-ci, repoussée par les citoyens, avait abandonné une pièce de canon qui se trouvait sur un espace vide, mais il y avait du danger à en approcher à cause de la fusillade ; un élève de l'École Polytechnique, qui était à la tête des bourgeois armés, court sur la pièce qu'il retient de ses deux bras. « Elle est à nous, s'écrie-t-il, je mourrai plutôt que de la rendre. » On lui crie : « Les braves nous sont chers,

vous allez être tué, revenez à nous ». Le jeune homme n'écoute rien et reste à côté de la pièce, malgré une grêle de balles qui pleuvent autour de lui. Enfin, la garde royale est forcée à reculer par le feu des citoyens qui s'avancent alors sur le terrain, joignent la pièce et sauvent le brave qui s'en était emparé le premier ». — Telle est la légende qui accompagne cette gravure, qui fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.

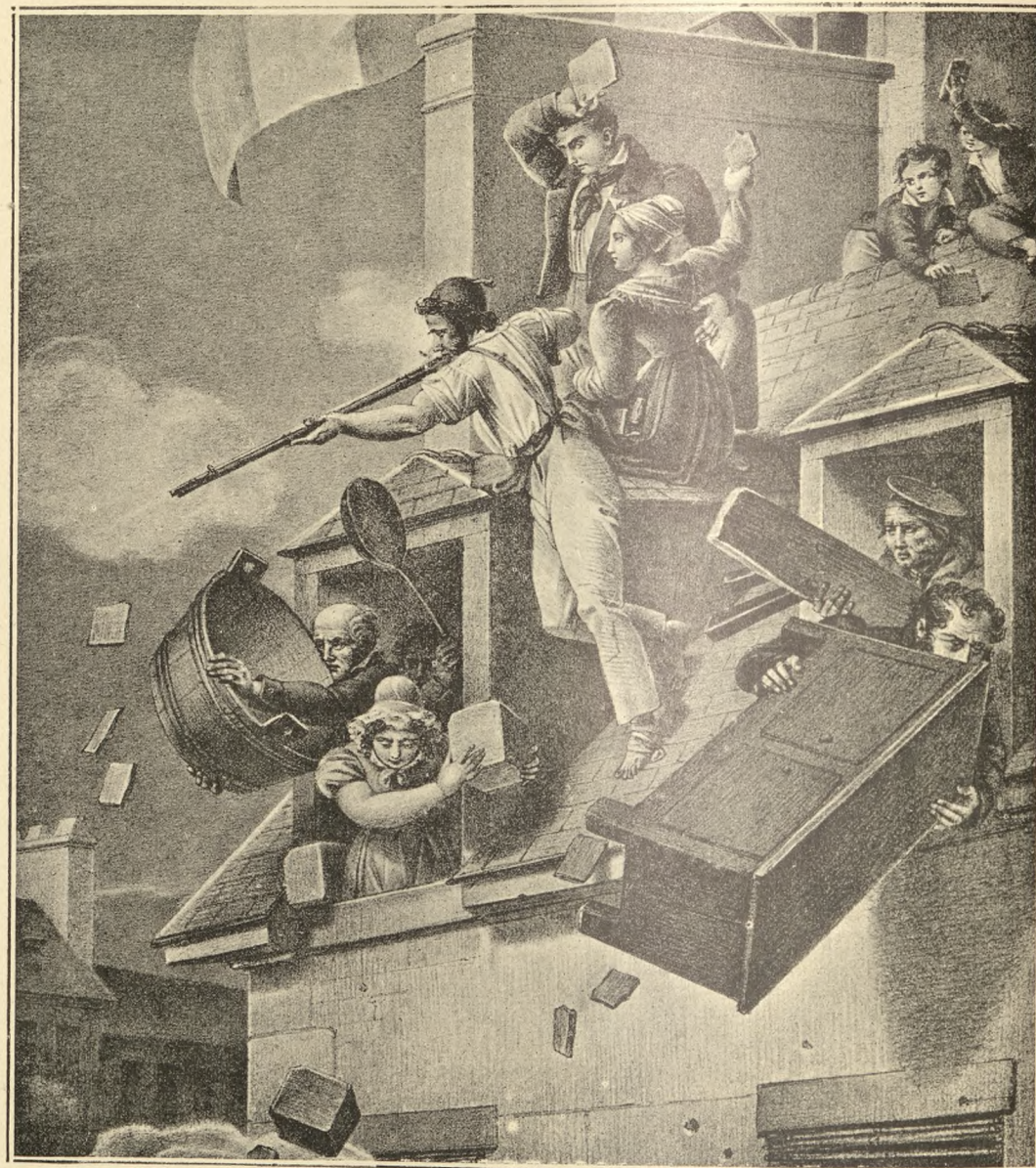
29 JUILLET



LES ASSIÉGEANTS

D'après un dessin de Bodem (Villain, éditeur).

Ces deux pièces si caractéristiques de l'art populaire en 1830, et qui peuvent être classées parmi les meilleurs essais de la lithographie à ses débuts, représentent des soldats suisses et des cuirassiers faisant le siège d'une maison dont les habitants sont très visiblement attachés aux



LES ASSIÉGÉS

D'après un dessin de Bodem (Villain, éditeur).

idées libérales, comme le démontre assez l'entrain avec lequel ils font pleuvoir sur les assaillants des pavés, des tuiles et des meubles variés. — Ces deux lithographies appartiennent à la Collection des Estampes du Musée Carnavalet.



DÉVOUEMENT HÉROÏQUE D'UN OUVRIER. — D'après une gravure à la manière noire de Martinet (Jazet, éditeur).

« Un groupe nombreux de peuple se dispersait et fuyait de toutes parts à l'approche d'un détachement de cuirassiers, lorsqu'un ouvrier s'élançant à la rencontre des soldats plante

devant eux un drapeau tricolore et tombe percé de coups sous les pieds des chevaux en s'écriant : « Voilà comment on meurt pour la Liberté ! »



L'ALLOCUTION. — D'après une lithographie de Charlet.

« Polignac a mis la broche, y n'mangera pas le rôti, enfants ! Veillez au grain, soignez les pénitents ! du bon coin ! tel et roide d'hauteur ! et quand nous aurons secoué le panier

aux ordures, si la France nous doit plus qu'elle ne peut payer, nous lui ferons crédit, nom de D... ! » — (Collection du Cabinet des Estampes.)



ATTAQUE ET DÉFENSE D'UNE BARRICADE

D'après une lithographie d'un tableau de Swebach, publiée par M. Rittner, éditeur d'art. — Collection du Musée Carnavalet.



BOULEVARD DES ITALIENS. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

Pendant que les défenseurs du Louvre et des Tuileries se repliaient en désordre du côté des Champs-Élysées, avant de prendre la route de Rambouillet, des rencontres sanglantes avaient encore lieu sur les boulevards, entre le peuple, les lanciers de la garde et les troupes

suisses. Mais le bruit ne tarda pas à se répandre que le château royal était pris, l'insurrection pleinement victorieuse, que Marmont était en fuite, et les troupes qui résistaient encore lâchèrent pied et disparurent en toute hâte, abandonnant leurs morts et leurs blessés.

MODES DU TEMPS



MODES DU TEMPS
(Collection du Cabinet des Estampes.)



LA DUCHESSE D'ANGOULÊME REPROCHANT A CHARLES X SON MANQUE D'ÉNERGIE

PIÈCES SATIRIQUES



MODES DU TEMPS
(Collection du Cabinet des Estampes.)



LA FAYETTE

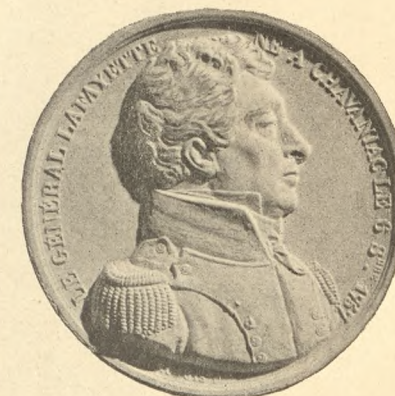
Médaille de Caunois frappée à l'occasion de la nomination de La Fayette au commandement général des Gardes nationales.



TROISIÈME RESTAURATION. — D'après une lithographie de Grandville.

Une noble ardeur m'enflamme
Je vais sur mon Dieu, sur mon âme,

Occire tous les Parisiens, rlin tin tin,
Ou les faire tous capucins, rlin tin tin.



LA FAYETTE

Médaille de Caunois frappée à l'occasion de la nomination de La Fayette au commandement général des Gardes nationales.



CASIMIR PÉRIER
D'après le médaillon de David d'Angers.
(Collection du Musée Carnavalet.)



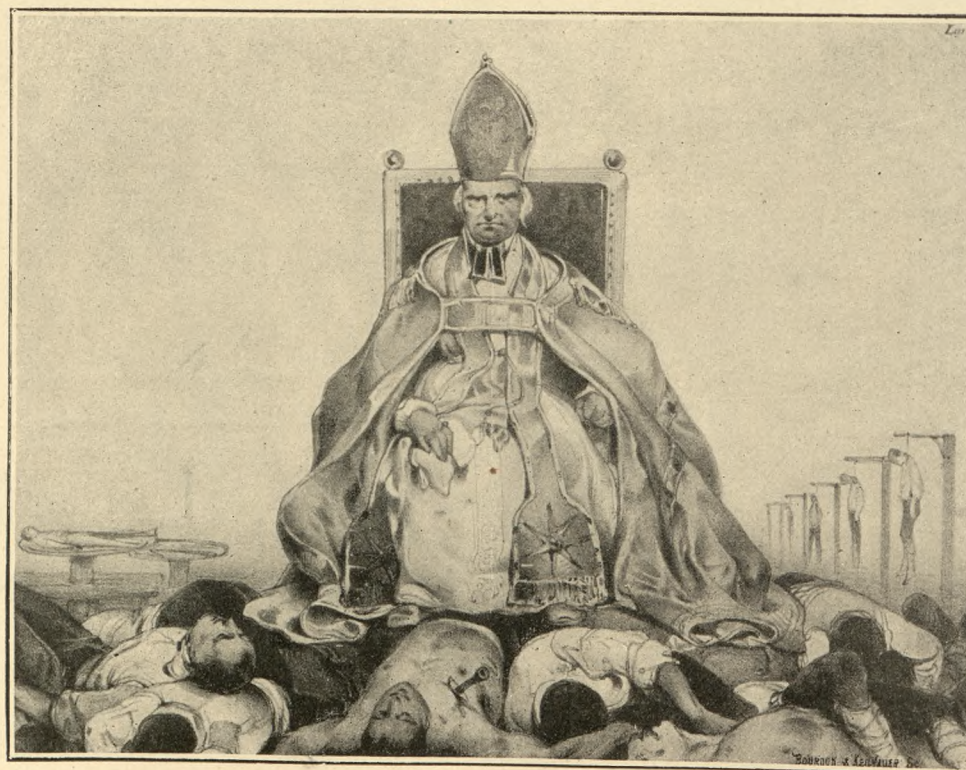
« LA CHARTE ! LA CHARTE ! VIVE LA CHARTE ! »
« CAPORAL, MAIS MONTREZ LEUR Z'Y DONC C'TE CHARTE »
D'après une lithographie du temps.



JACQUES LAFITTE
D'après le médaillon de David d'Angers.
(Collection du Musée Carnavalet.)



ANDRÉ-MARC-JEAN-JACQUES DUPIN (AVOCAT)
D'après le médaillon de David d'Angers.
(Collection du Musée Carnavalet.)



« JÉSUS, LE BON PASTEUR, DONNE SA VIE POUR SES BREBIS »
(Jésus-Christ, Évangile selon Saint-Jean.)
D'après une estampe de l'époque.



BENJAMIN CONSTANT
D'après le médaillon de David d'Angers.
(Collection du Musée Carnavalet.)

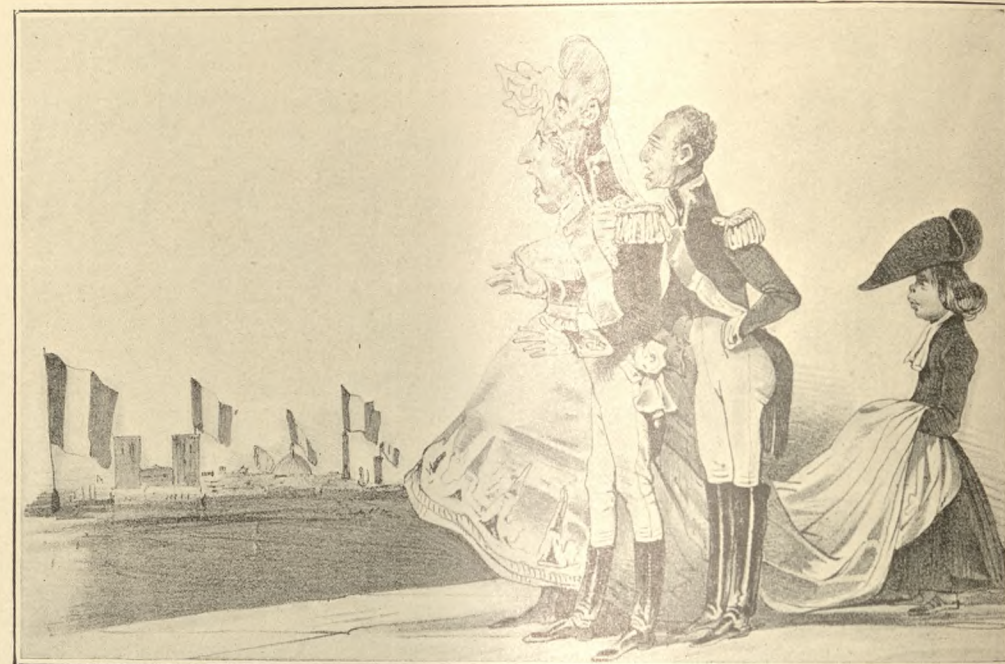


LA LIBERTÉ GUIDANT LE PEUPLE

D'après la toile d'Eugène Delacroix (Musée du Louvre). — Cliché de MM. Neurdein frères.



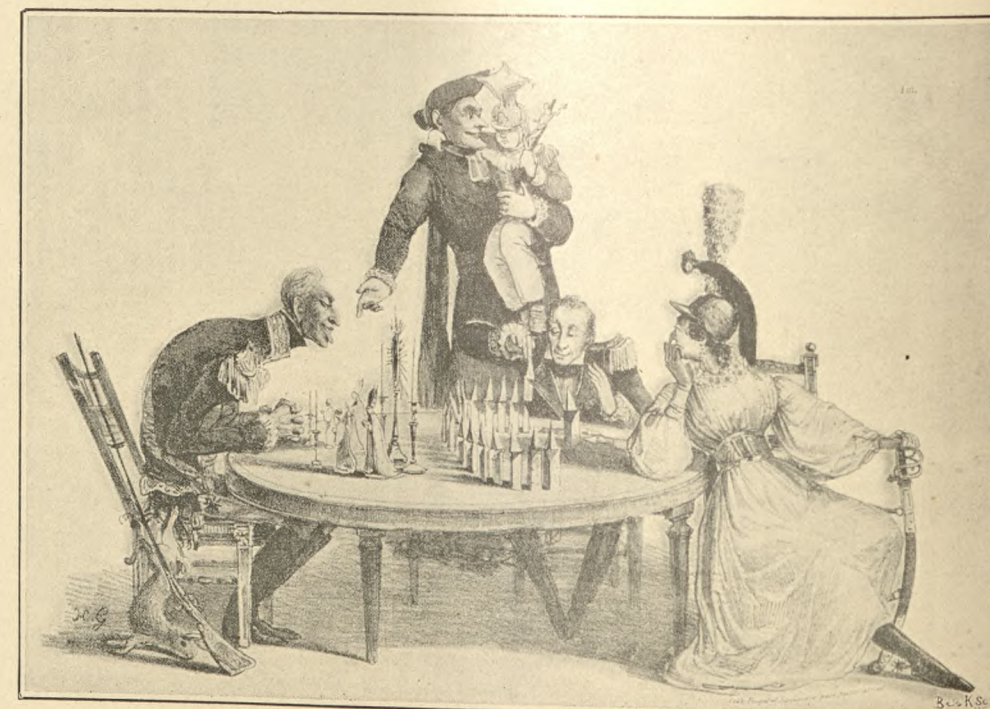
« EN AVANT, MARCHONS !
« CONTRE LEURS CANONS... »



« ANTOINE, NOUS NE SOMMES PAS BLANCS !
« — QU'EST-CE QU'IL Y A DONC PAPA ! »
(Saint-Cloud, 29 juillet 1830).



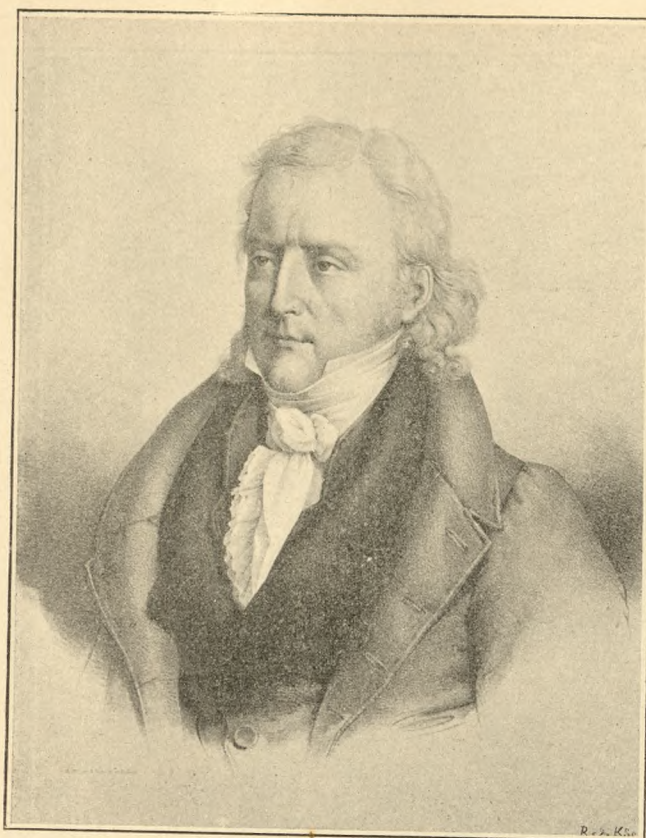
« LE PEUPLE DE PARIS EN JUILLET 1830 »
D'après une image populaire en couleur.



« DÉLASSEMENT D'UNE FAMILLE INNOCENTE, MALHEUREUSE ET PERSÉCUTÉE »
Estampe satirique.



MARCHE DE TROUPES SUISSSES PAR UN JOUR DE GROS TEMPS. — D'après une lithographie du temps.

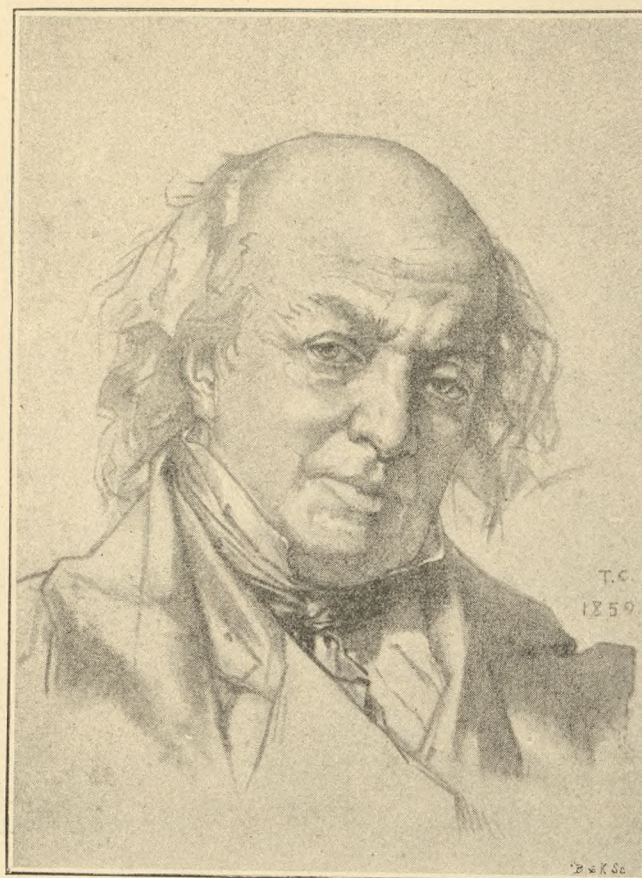


BENJAMIN CONSTANT

Né à Lausanne le 25 octobre 1767, mort le 10 décembre 1830.

D'après un portrait de Borr, de Strasbourg.

Quand éclatèrent les événements de 1830, Benjamin Constant qui en fut un des héros les plus populaires, avec La Fayette, avait déjà joué son rôle politique, car il mourut l'année même du triomphe du gouvernement de Juillet, mais non sans avoir encore eu l'occasion de faire retentir la tribune des éclats de sa voix éloquente. C'est le 13 septembre 1830, qu'il prononça sur la liberté de la presse son fameux discours, qui se termine par ces mots : « ... Avec la presse il y a quelquefois désordre ; sans la presse, il y a toujours servitude, et, dans cette servitude il y a désordre aussi, car le pouvoir illimité devient fou. » Esprit d'une rare distinction, mais plein de défaillances, viveur sceptique, qui s'était fait de l'ironie une de ses nombreuses facultés, Benjamin Constant acceptait de Napoléon, que quelques semaines auparavant il traitait d'*usurpateur* et d'*homme teint de sang*, la charge de rédiger l'acte additionnel, puis une place au Conseil d'État. A la seconde Restauration, il fait des avances à Louis XVIII, qui les repousse dédaigneusement. Dès lors, il se jette dans l'opposition libérale, où au *Mercury* comme à la *Minerve* ou à la *Tribune*, il lutte avec éclat. Louis-Philippe attacha à sa fortune ce précieux auxiliaire en payant ses dettes de jeu, qui montaient à plusieurs centaines de mille francs. Le peuple, dans sa naïve générosité et son enthousiasme irréfléchi, fit à Benjamin Constant de splendides funérailles.

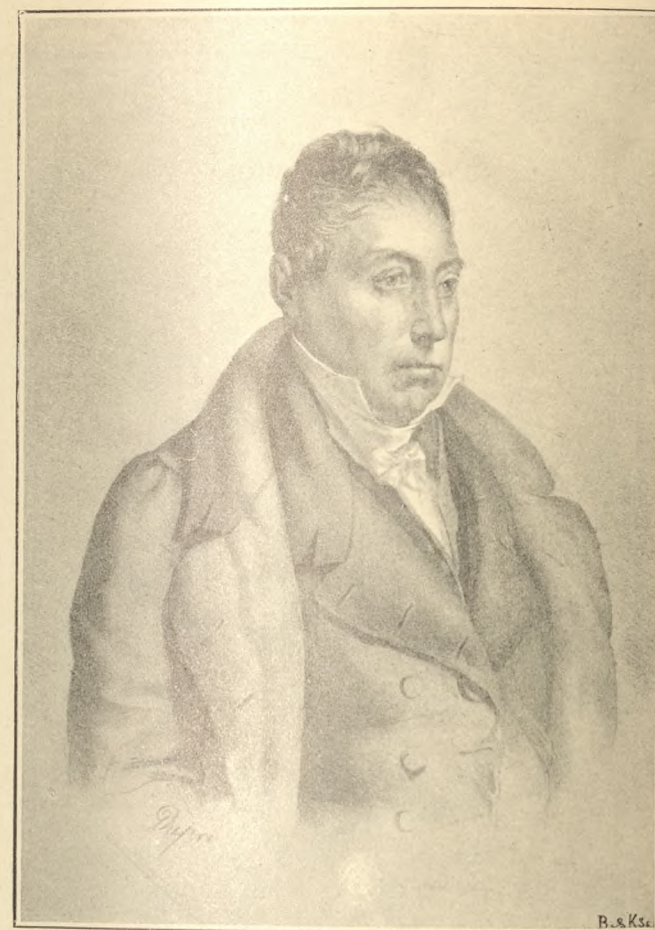


BÉRANGER

Né à Paris, le 19 août 1780, mort dans la même ville le 16 juillet 1857.

D'après un crayon original de Couture.

Sans être très apparent, le rôle politique de Béranger fut considérable. La Restauration n'eut pas d'ennemi plus terrible et plus dangereux, et, bien plus que les Manuel, les Benjamin Constant, les Foy, les Lamarque, dont quelques lettrés seuls lisaient les discours, « cet Athénien trempé de Gaulois » battait en brèche le trône des Bourbons, avec ses refrains légers, mais meurtriers, qui volaient partout, de l'atelier à la charrie, et jusqu'à la caserne, au milieu des soldats serrés autour du drapeau *qu'il ne connaît pas*. Pendant les événements de Juillet, Lafitte qui était un des amis de Béranger et qui avait une confiance très grande dans la sagacité du poète, le consulta souvent sur la conduite à tenir. Béranger, qui quoique républicain, ne se faisait aucune illusion en 1830 sur la puissance de la bourgeoisie, et croyait que l'heure n'était pas encore venue d'en finir avec la royauté, soutint Lafitte dans les voies de l'orléanisme, mais n'ayant aucune confiance dans la durée de la nouvelle dynastie, il recommanda vivement à son ami de ne pas se laisser faire ministre, et de se réserver pour une révolution nouvelle. On n'est pas plus clairvoyant. La vie de Béranger est un très bel exemple de probité et de désintéressement.



LA FAYETTE A SOIXANTE-DIX ANS

D'après un portrait de Dupré.

Depuis 1818 jusqu'en 1824, époque à laquelle il échoua à la députation, La Fayette fut un des adversaires parlementaires les plus acharnés du gouvernement réactionnaire et clérical des Bourbons. A cette date, et pour ne pas assister plus longtemps à l'abaissement de la nation, il s'embarquait pour l'Amérique qu'il n'avait pas revue depuis dix ans. En 1827, il se retrouvait à son poste de combat au Parlement. Son rôle pendant la Révolution de 1830 fut considérable et vraiment héroïque. Ce vieillard de soixante-quatorze ans donna l'exemple de l'action, parcourut les barricades, paya partout de sa personne, électrisa les combattants, « donna sa tête pour enjeu ». Nommé après la victoire commandant général de toutes les gardes nationales du royaume, il devint en quelque sorte l'arbitre de la situation. En ce moment, il eût pu faire acclamer la République. Une fois encore il s'abandonna à l'indécision naturelle de son caractère. Il ouvrit ses bras au duc d'Orléans, qui, par un baiser donné publiquement au balcon du Palais-Royal, le remercia du trône qu'il lui devait. Baiser de Judas, car Louis-Philippe, redoutant pour sa politique louche et tortueuse la popularité dangereuse de La Fayette lui enlevait bientôt le commandement général de la garde nationale.

LES TROUPES DE LIGNE ET LE PEUPLE



LA LIGNE FRATERNISANT AVEC LE PEUPLE. — D'après une gravure à la manière noire de Martinet (Jazet, éditeur).

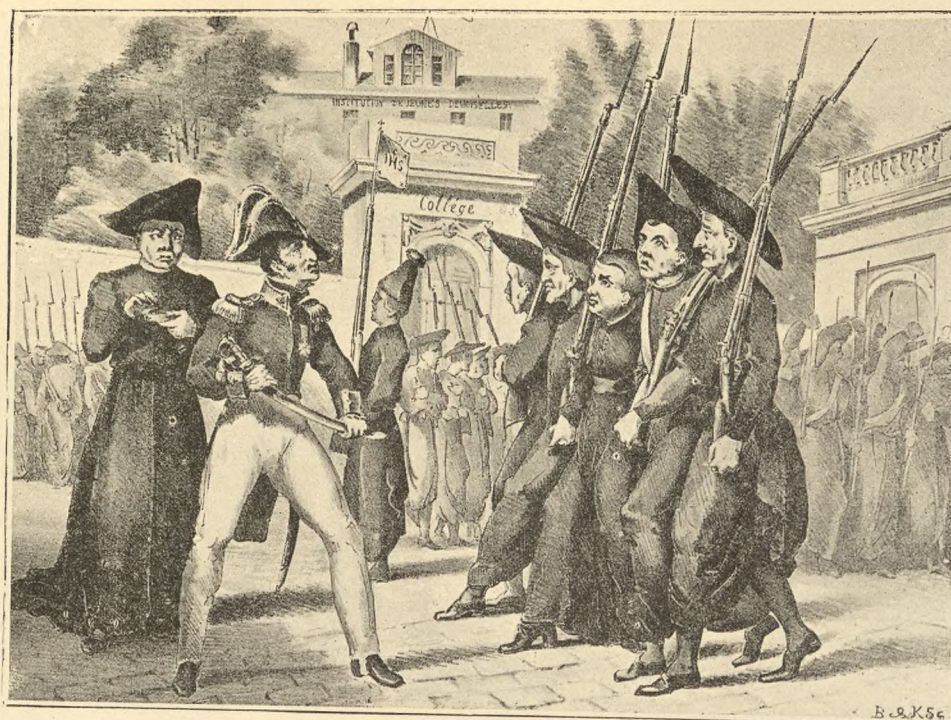
« Le 28 juillet, le 5^e de ligne, en bataille sur le boulevard des Italiens, avait refusé de tirer sur les patriotes, malgré les ordres réitérés qu'il recevait à chaque instant. Tout à coup, les citoyens s'écrient : « Ne massacrez pas vos frères ! » Ils s'avancent vers les soldats qui, bientôt

après, rompent leurs rangs et se précipitent dans leurs bras, aux cris mille fois répétés de : « Vive la liberté ! ». — Telle est la légende qui accompagne cette gravure qui fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.



« VIVE LA CHARTE ! »

D'après une lithographie de Victor Adam.



EXERCICE DE L'ARRIÈRE-GARDE DE CHARLES X



« HONNEUR AUX DAMES ! »

D'après une lithographie de Victor Adam.



LA BOUTIQUE DE PANTINS

« Porte-coton, Porte-queue, Grand-messin, Cavalcadour, Grand veneur, et autres marionnettes à vendre »
(S'adresser aux magasins de joujoux d'Aubert, galerie Véro-Dodat.)

D'après une lithographie de Ch. Philipon.



CHARLES X TIRANT UN LAPIN

« Aujourd'hui, après la messe, S. M. a chassé au tir dans ses appartements. L'état moral de la famille royale est toujours le même. »

D'après une lithographie de Decamps.



COURAGE ET HUMANITÉ. — D'après un tableau de Léon Coignet (Goupil, éditeur), gravé par la maison Boussod et Valadon.

Les actes d'héroïsme, de dévouement, de probité et de générosité des soldats du peuple apparaissent à chaque page dans les divers ouvrages qui racontent les journées de juillet.

Autant l'ardeur des insurgés fut grande dans la bataille, autant ils se montrèrent

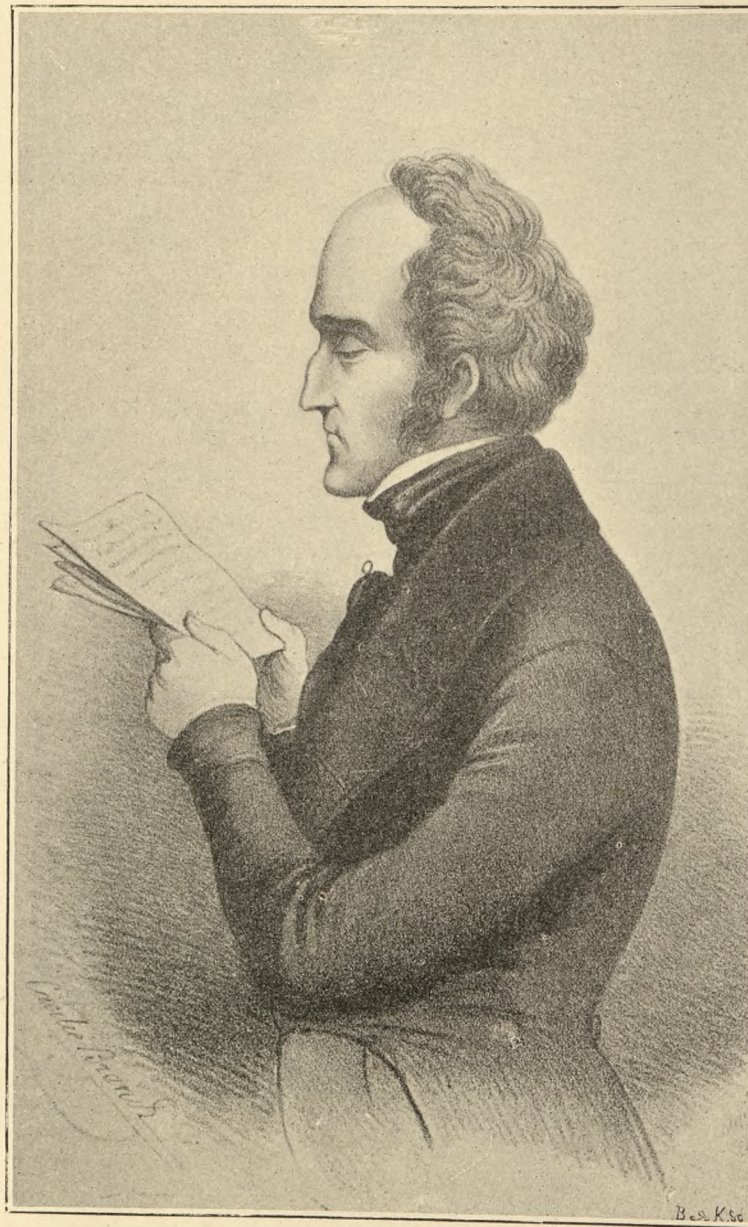
plein de cœur et accessibles à la pitié quand l'heure du triomphe eut sonné pour eux. Dans cette composition, Léon Coignet nous fait voir un jeune ouvrier sans armes, et blessé lui-même, faisant un rempart de sa poitrine à un soldat suisse que la foule furieuse veut massacrer.

PORTRAITS



SAINT-SIMON (1760-1825)

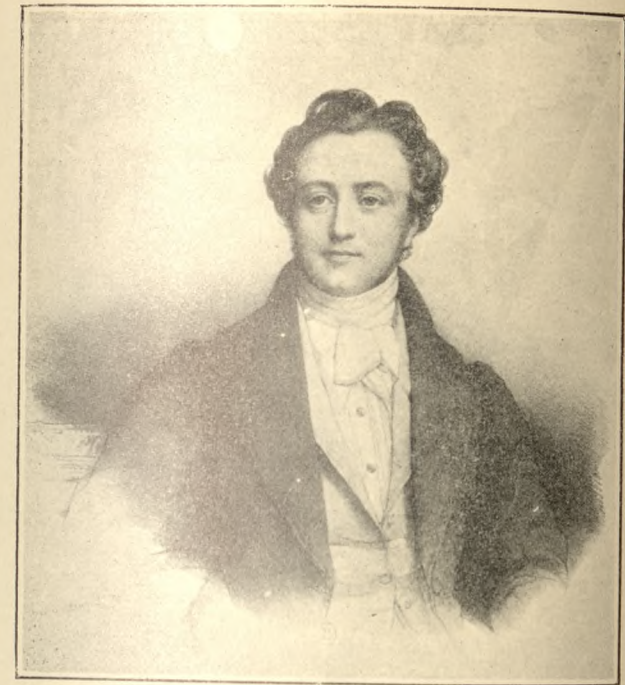
Les portraits de Saint-Simon sont des plus rares. Celui-ci, bien que ne portant aucune signature, nous paraît dû au crayon de Gabriel, il surprendra sans doute ceux qui s'étaient fait une idéale représentation de la figure du plus proche parent du duc de Saint-Simon, issu de Charlemagne par les comtes de Vermandois. J'imagine que Gabriel dut faire ce rapide croquis, pour lequel un détenu de maison de force semble avoir posé, dans les environs de 1800, avant la publication des *Lettres d'un habitant de Genève*, alors que complètement ruiné par ses généreuses expériences philanthropiques, Saint-Simon était dans un état voisin de la misère. Nous ne tenterons pas de donner ici un résumé de la noble vie de recherches, de travail, de désintéressement, de sacrifices, de cet homme extraordinaire, et encore moins une analyse de ses doctrines. Mais nous ne pouvions nous dispenser de faire une place, dans cette galerie iconographique, à la figure de celui qui, au début de la Révolution de 1789, et bien que de très aristocratique origine, se préoccupait déjà de rénovation et de réorganisation sociale, puis sacrifia sa fortune et donna sa vie entière au triomphe d'une idée, qui, à la veille des événements que nous racontons ici, trouva de si fervents adeptes parmi les esprits les plus élevés du temps, les Bazard, les Auguste Comte, les Enfantin, les Olinde Rodrigues, les Carrel, les Blanqui, les Pierre Leroux, les Buchez, les Jean Reynaud, les Michel Chevalier, les Carnot, les Félicien David, les Émile Pereire, etc.



FOURIER A TRENTE-SIX ANS

D'après un portrait de Brandt (Collection du Cabinet des Estampes).

(Voir, pour plus de détails, à la page suivante.)



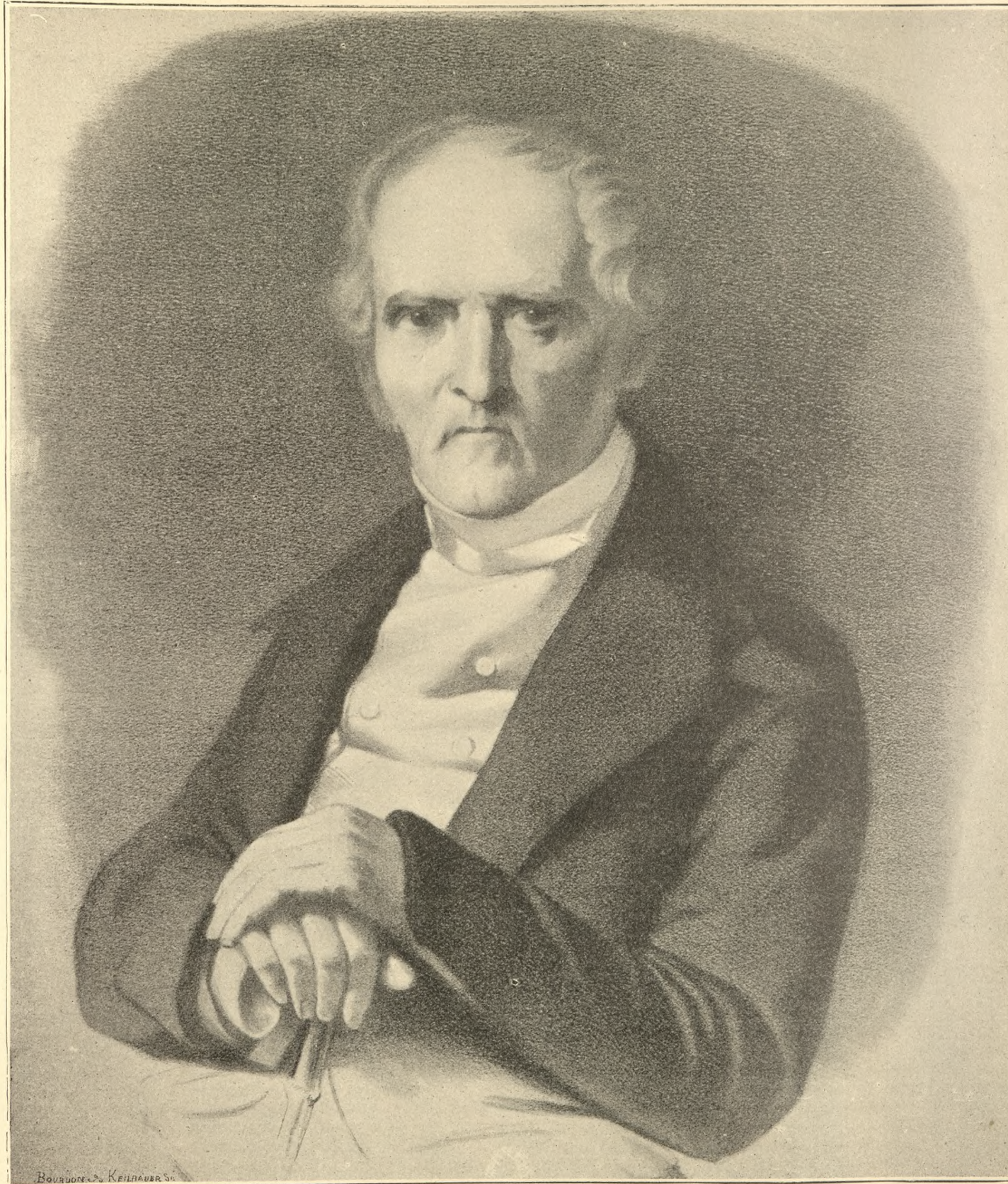
ENFANTIN (1796-1864)

D'après Grevedon.

La vie d'Enfantin est une des plus extraordinaires de ce siècle. Avant d'être affilié aux doctrines Saint-Simoniennes (1825), et d'avoir reçu du maître mourant la très flatteuse mission de prendre avec Olinde Rodrigues la direction de l'*Œuvre*, Enfantin avait fait de brillantes études à l'École Polytechnique, d'où il fut congédié à la rentrée des Bourbons pour avoir pris part à la défense de Paris en 1814, avec plusieurs de ses camarades. Sans carrière désormais, il se fit courtier en vins et parcourut toute l'Europe. En 1821, il entra dans une maison de banque à Saint-Petersbourg. En 1823, il était à Paris, où ses conférences philosophiques lui attirèrent de nombreux adhérents parmi les hommes les plus distingués de l'époque. Sous le gouvernement de Juillet, grâce à son active propagande, son importance sociale devenait considérable, et ses doctrines qui avaient surtout pour fondements : la suppression de l'héritage, la communauté des biens et l'affranchissement de la femme, déplaisaient au gouvernement qui bientôt interrompit ses prédications et le condamna à un an de prison pour cause de réunions illicites et d'outrages aux mœurs. Aveuglé par l'orgueil, et se croyant sincèrement le messie d'une religion nouvelle, Enfantin avait pris le titre de *Père suprême*. Pendant sa détention, l'association s'était disloquée. Enfantin, pour occuper sa fiévreuse activité partit pour l'Égypte, puis pour l'Algérie où il fit d'infructueuses tentatives de colonisation. Entre deux voyages il avait exercé les fonctions de maître de poste à Lyon, et de jardinier dans la Drôme. Grâce à l'influence considérable de ses anciens disciples, les Michel Chevalier, les Talabot, les Duveyrier, les d'Eichtal, etc., très revenus des vagues systèmes du *Père suprême*, mais toujours dévoués à leur ancien maître, il fut nommé administrateur de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

1772

Avec Saint-Simon, avec Enfantin, mais en dédaignant le mysticisme théâtral de leur propagande, et en cherchant à élever à l'état de science positive l'étude de l'homme et de la société, Fourier forme le triumvirat directeur de ces nobles et courageux réformateurs dont les noms doivent prendre place dans l'Histoire, à côté de ceux des Campanella et des Thomas Morus et qui, à cette époque d'égoïsme bourgeois, font généreusement le sacrifice de leur fortune, exposent leur liberté et donnent leur vie entière pour l'amélioration du sort de l'humanité. Sans doute, les théories de ces prophètes illuminés, et surtout la mise en pratique de ces théories peut prêter à la critique, et la raillerie s'exerça et s'exerce encore librement sur les *Lettres d'un habitant de Genève*, sur les *Prédications de la salle Taibout*, et sur les modes d'application de l'*attraction passionnelle*. Mais en définitive, il faut saluer profondément ces trois figures de l'histoire contemporaine, qui, du haut de leurs généreuses utopies, et du fond de leurs vastes songeries, s'efforcent d'éclairer l'espérance humaine dans sa marche pleine de déceptions et de chutes. Car, en résumé, la doctrine de ces sages qui furent les véritables novateurs de la science sociale peut se résumer ainsi : Améliorer par la science le sort de l'humanité et surtout le sort des déshérités, sous le triple rapport moral, physique et intellectuel ; réorganiser la société et, prenant le travail pour base de toute hiérarchie, proscrire l'oisiveté, associer les travailleurs, généraliser les ressources sociales, etc. Voilà l'essence du catéchisme social du Saint-Simonisme et du Fouriérisme, et dont les apôtres vont être les Olinde Rodrigues les Carrel, les Jean Reynaud,



FOURIER A SOIXANTE ANS. — D'après le portrait de Jean Gigoux. (L'original est au Musée du Luxembourg).

1837

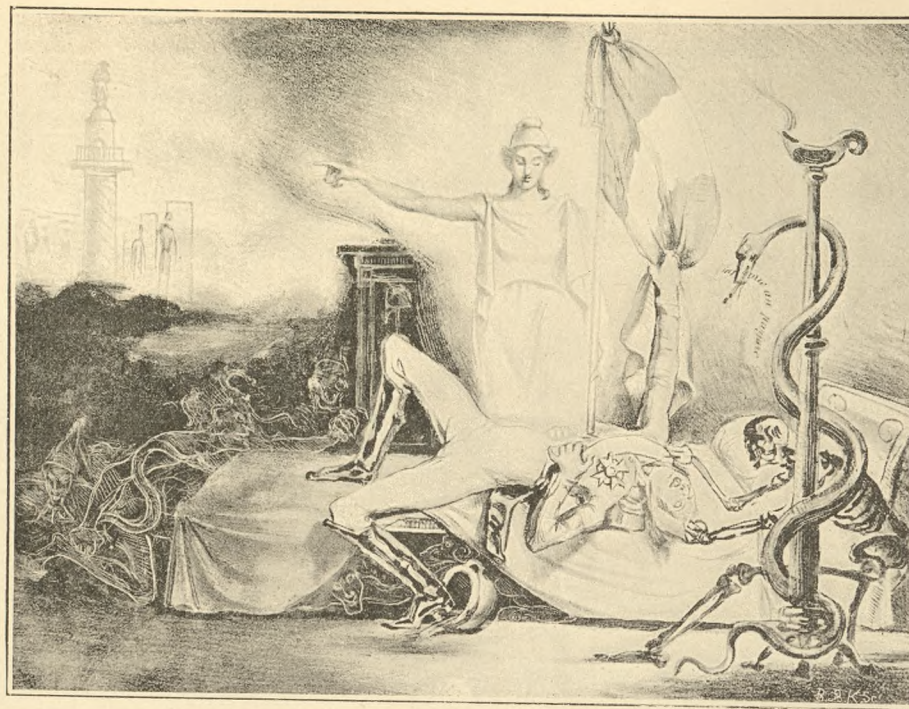
les Bazard, les Auguste Comte, les Ad. Blanqui, les Pierre Leroux, les Buchez, les Considérant, les Talabot, les Dorian, les Pellarin, les d'Eichtal, les Michel Chevalier, les Félicien David, les Guérault, les Cabet, les Lachambaudie.

Fourier (François-Marie-Charles) naquit à Besançon, le 7 avril 1772, et mourut à Paris le 8 octobre 1837. Il fut tour à tour commis-marchand à Rouen, épiciier à Lyon, puis soldat de l'an II. Sous le Consulat, il publia dans le *Bulletin de Lyon* des articles qui furent remarqués. Le premier livre publié par Fourier est la *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales* (Lyon et Leipzig, 1808). C'est là où se trouve son étrange cosmogonie, dont voici un aperçu en quelques mots : Selon Fourier, notre globe doit durer quatre-vingt mille ans divisés en quatre phases : une phase de malheur qui doit durer six mille ans ; deux phases d'unité sociale ou de bonheur qui dureront soixante-dix mille ans ; enfin une phase d'incohérence descendante ou de décadence, qui doit durer cinq mille ans, etc., etc. Ce fut en 1830 qu'il créa le fameux *phalanstère de Condé-sur-Vire*, et en 1832 paraissait le journal *La Phalange*, gazette officielle du phalanstère. Mais la durée de l'établissement social et du journal furent éphémères. Comme Saint-Simon, comme le Père Enfantin, Fourier offre à côté de grandes vérités et d'aperçus nouveaux des conceptions fantastiques qui confinent à la folie. Qu'on nous permette de clore ces quelques notes, en conseillant à qui désire connaître Fourier et son œuvre, de lire sa *Théorie de l'unité universelle* ; l'*Étude sur les réformateurs* de Louis Reybaud, l'*Exposition abrégée du système de Fourier*, par V. Considérant, et *Fourier et son école*, de Lerminier.



CHARLES X

« Adieux touchants de l'ex-bien-aimé à sa garde
(Rambouillet, 2 août.) »
(Collection du Cabinet des Estampes.)



LE COCHEMAR (sic)



LE GRAND CASSE-NOISETTE DU 25 JUILLET
OU « LA GANACHE IMPUISSANTE »

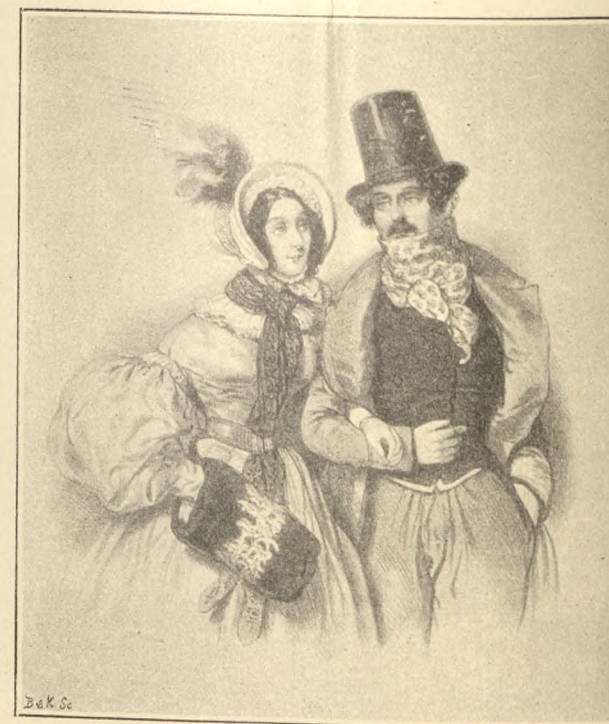
Dans cette caricature, Charles X s'efforce
de briser avec les dents une bille sur laquelle
est écrit le mot : « Charte ».



MODES DU TEMPS. — D'après Gavarni.



LE BLESSÉ. — D'après une lithographie de l'époque.



MODES DU TEMPS. — D'après Gavarni.

SCÈNES INSURRECTIONNELLES DU 28 JUILLET



« — EH BIEN, AS-TU TOUCHÉ, JEAN-LOUIS?
 « — AH ! DAME, J'SAIS PAS... MA FOI, J'AI TIRÉ DANS LE TAS.
 D'après une lithographie d'Hippolyte Bellangé (Cabinet des Estampes).



« — ET DE DEUX!... VIVE LA CHARTE! »
 D'après une lithographie d'Hippolyte Bellangé.
 (Collection du Cabinet des Estampes.)



À l'apparition des ordonnances du 25 juillet, tout ce qui avait un cœur français comprit que le gouvernement voulait faire passer la déloyauté de sa pensée dans ses actes. On comptait sur la puissance de l'opinion publique pour faire justice des prétentions exagérées et ridicules d'un monarque bigot, faible vieillard, dont la vie ne fut qu'une longue enfance; on laissait éclater son indignation, mais aucun trouble n'en se manifestait encore; il était aisé toutefois de reconnaître que l'explosion était désormais inévitable. Dès le 26, avant la fin du jour, des groupes nombreux se forment de tous côtés, on s'assemble au Palais-Royal, on se parle; on se consulte; on pousse la résistance: le nuage qui porte la foudre grossit à chaque instant; les citoyens sentent l'avantage de leur position; c'est au nom de la loi, c'est pour la loi jurée qu'ils parlent de se défendre. Le ministère Polignac ne négligeait rien pour assurer une prompt victoire: depuis deux jours le vin et l'eau-de-vie étaient prodigués dans les casernes; des cartouches avaient été distribuées, et chaque soldat de la garde royale avait reçu 10 fr. de haute-paie. Quant au peuple, il faut avoir parcouru les places et les rues de Paris pour se faire une idée de ce bouillonnement, de cet orage progressif qui, fermentant du fond de toutes les âmes, se révèle enfin par un élan unanime. Il faut avoir vu l'artisan frapper du pied avec rage le sol de la patrie qu'on voulait asservir; l'ouvrier rejeter dans son courroux les outils de son métier, pour les reprendre, les aiguiser sur le pavé des rues, et s'en faire autant d'armes offensives. C'était chose terrible et solennelle que de voir l'indignation commune s'agiter sans se répandre, se communiquer ensuite avec un mélange de douleur, déborder enfin comme un torrent. La nuit du 27 au 28 fut mise à profit par les citoyens. On dépava les rues; partie des pavés fut

montée dans les maisons, et le reste employé à faire de hautes traverses à tous les débouchés importants. Le 28 au point du jour les citoyens étaient prêts à soutenir l'attaque. Le duc de Raguse débouche, avec une colonne de six mille hommes et huit pièces de canon, par les quais, s'empare du Pont-Neuf et place. L'Hôtel-de-Ville fut pris et repris par trois fois; enfin la fusillade bien nourrie des citoyens força les troupes à se retirer dans le plus grand désordre. Les colonnes royales, engagées dans les rues, étaient assaillies d'une grêle de pavés et d'une fusillade qui les écharpaient de toutes parts. Les citoyens leur criaient de mettre la croix en l'air et de venir fraterniser avec eux; mais les chefs supérieurs forçaient les officiers et les soldats à soutenir cette lutte horrible: les troupes étaient comme terrifiées d'une résistance aussi pinière, et murmuraient de ce qu'on les envoyait à une boucherie certaine-

ment violée. Une révolution opérée en 36 heures par ce même peuple, Paris devenu la première ville de l'Europe; un vaste espoir de liberté donné à la Belgique, à l'Espagne et à l'Italie; la maison d'Orléans plus puissante qu'aux temps de la régence, et le Roi Philippe traversant la ville aux acclamations universelles; et tout cela accompli par des citoyens armés au hasard; voilà sans doute un beau texte à une belle histoire. Partout des héros; partout de belles actions; partout de nobles paroles; partout le courage civil uni au courage guerrier.

DE LA FABRIQUE DE P. LACOUR, GRAVEUR, FAUBOURG SAINT-GEORGES A NANCY.

(Déposé à la Direction.)



Afin de mettre un terme au pouvoir du général Dubourg, pouvoir insurrectionnel qui commençait déjà à agir sur la population parisienne, par voie d'affiches et de proclamations enflammées, les conspirateurs orléanistes de l'hôtel Lafitte, craignant de voir le mouvement populaire exploité par les chefs du parti républicain, s'étaient empressés d'offrir au général Lafayette le gouvernement de Paris, que le vieux politicien accepta d'ailleurs sans hésitation. Bientôt, comme l'indique l'estampe ci-dessus, il se rendit à pied à l'Hôtel de Ville, à travers les barricades et au bruit des acclamations populaires. Le général Dubourg, dont le pouvoir avait été si éphémère, ne fit d'ailleurs aucune résistance.

« A tout seigneur tout honneur », aurait-il dit en s'éclipsant sous ses inutiles oripeaux. La Fayette était vraiment maître des destinées de la France. Son passé plein de gloire lui donnait sur ce peuple en fermentation une autorité souveraine. L'hôtel Lafitte comprit qu'il était urgent de contre-balancer cette toute-puissance, et d'un mystérieux conciliabule sortit, sous le nom de *commission municipale*, appellation proposée par M. Guizot, une sorte de gouvernement provisoire, composé définitivement de MM. C. Périer, Lobau, de Schonen, Audry de Puyraveau, Mauguin. Le commandement des forces militaires fut confié au général Gérard.



L'HÉROÏNE DE 1815

Portrait de la duchesse d'Angoulême.

D'après une estampe du temps.



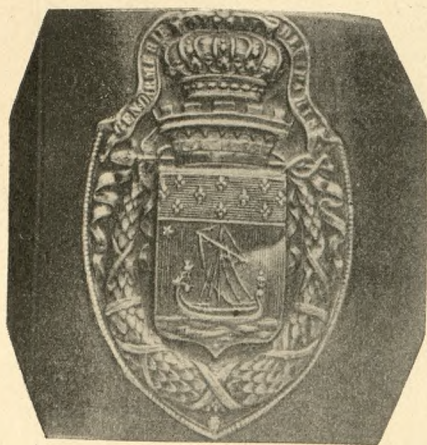
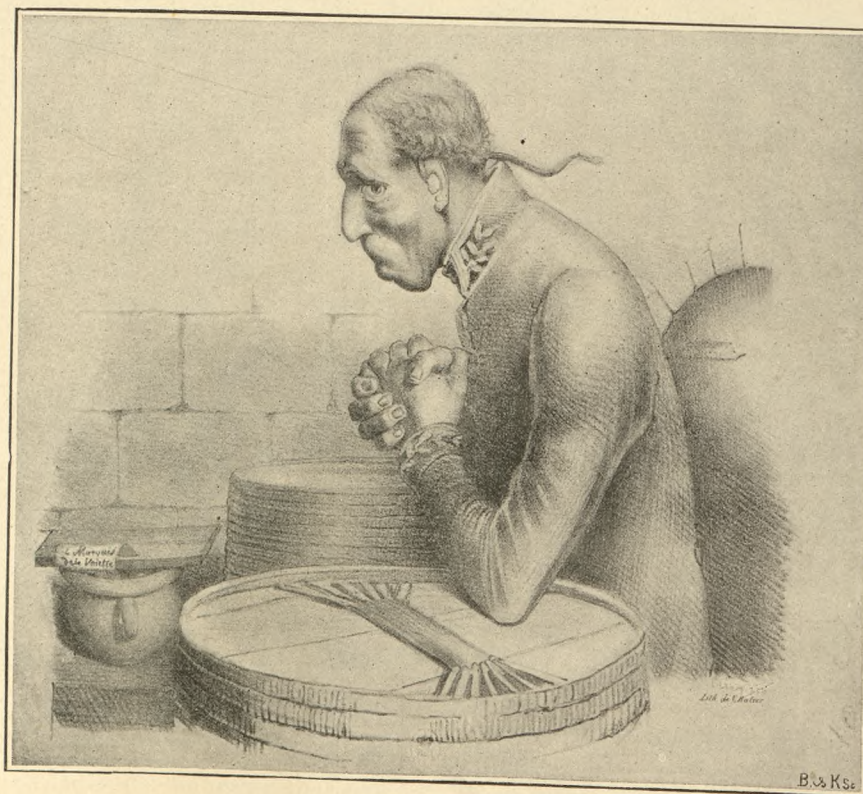
« ADJUDICATION DÉFINITIVE DE L'ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BALAYAGE DE LA BONNE VILLE DE PARIS »



CHARLES X

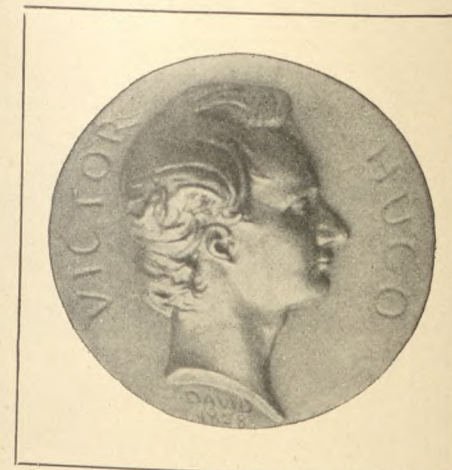
D'après une terre cuite de Dantan jeune.

(Collection du Musée Carnavalet.)

PLAQUE DE CEINTURON DE GENDARME
DE LA GARDE DE PARIS (1830)

LA CANAILLE L'EMPORTE! C'EST FINI!

(Intérieur d'une cave du faubourg Saint-Germain. — (Journées des 27, 28 et 29 juillet 1830.)



VICTOR HUGO A TRENTE-SIX ANS

D'après le médaillon de David d'Angers.



FUITE DU DUC DE RAGUSE « RUE MONTMARTRE, PRÈS LA RUE JOQUELET ». — D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla, éditeur).

Cette image n'a d'autre légende que celle que nous reproduisons ci-dessus, et qui nous semble d'un laconisme assez obscur. Sans doute, l'artiste a voulu nous montrer l'infortuné maréchal battant en retraite au milieu de ses troupes, après une reconnaissance dans le quar-

tier Montmartre, tout hérissé de barricades, et se rendant précipitamment sur la place du Carrousel pour rallier les débris des troupes royales et tenter un dernier combat. — Cette pièce appartient à la Collection du Cabinet des Estampes.

ESTAMPES DIVERSES



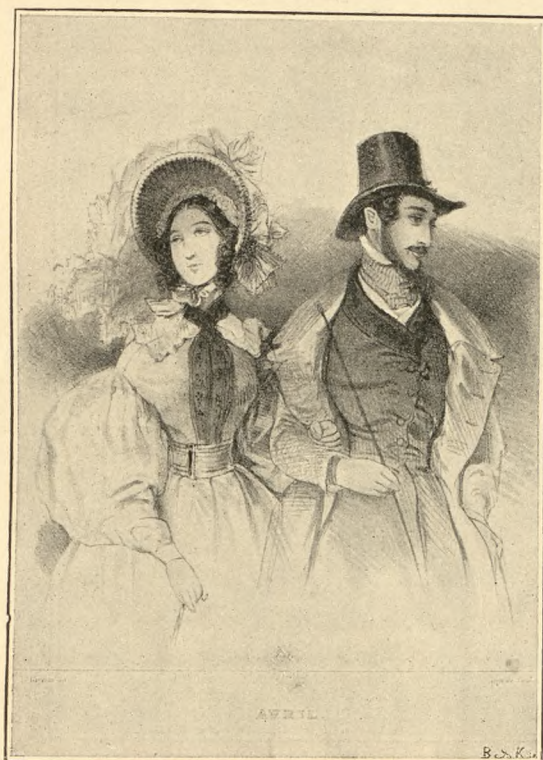
MODES DU TEMPS
D'après une Estampe de l'époque.



LA BARRICADE DE LA RUE SAINT-ANTOINE
D'après une lithographie de Raffet.



MODES FÉMININES DU TEMPS
D'après une Estampe de l'époque.



MODES DU TEMPS. — D'après Gavarni.



« ENCORE UN PETIT MOMENT, JE VOUS EN PRIE »

D'après une gravure en couleur, de l'époque.

(Collection du Cabinet des Estampes.)



MODES FÉMININES DU TEMPS. — D'après Devéria.



LE GÉNÉRAL LA FAYETTE. — D'après une lithographie de V. Adam. (Bulla éditeur).

Jamais la popularité de La Fayette ne fut plus grande qu'en 1830. Il fut réellement, au lendemain de l'insurrection, l'arbitre suprême de la situation. D'un seul signe il lui eut été facile de déchirer les intrigues dynastiques des Périer, des Lafitte, des Sebastiani, des Thiers, des Guizot, des Dupin... et de faire proclamer la République. Quand il traversa les rues de Paris en voiture, près du duc d'Orléans, les acclamations populaires s'adressaient bien plus

à lui qu'au futur souverain. Mais il crut « au trône entouré d'institutions républicaines », aux applications possibles des théories américaines, etc. Il fut sincère, tout autant que le jour où, voyant enfin clair dans la politique basse et rétrograde de Louis-Philippe, il répondait à Armand Carrel qui lui reprochait avec amertume sa conduite : « Que voulez-vous ? mon ami, à cette époque-là je le croyais bon et bête ! »



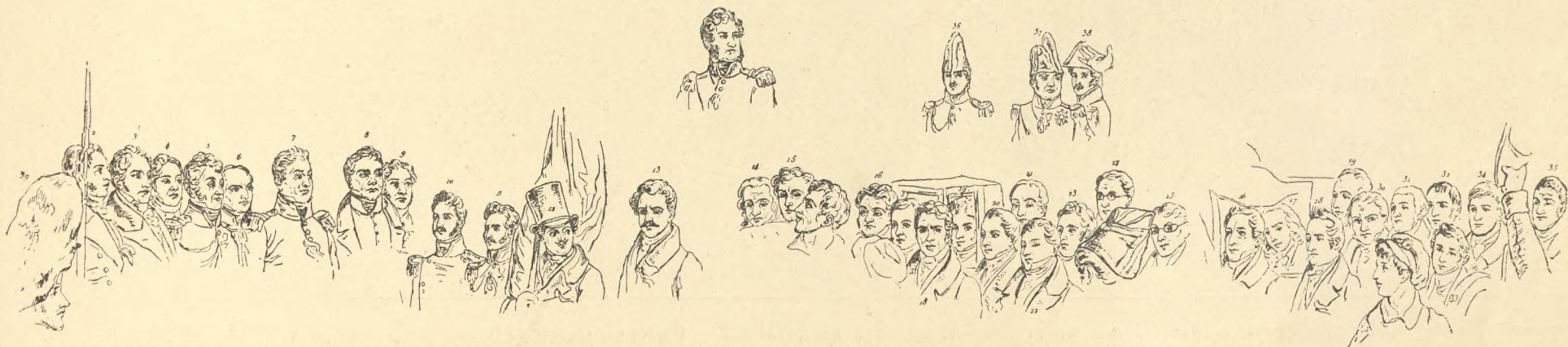
LE DUC D'ORLÉANS SE RENDANT A L'HÔTEL DE VILLE. — D'après le tableau d'Horace Vernet. — (Cliché L.-P.)

Fidèle à notre méthode d'enseignement par l'Image, nous n'avons pas hésité, ici, comme sur divers points de notre travail, à donner de multiples interprétations du même sujet, estimant

que le lecteur trouvera un véritable intérêt artistique en même temps que documentaire, dans une étude comparative de ces pièces, signées, la plupart, de noms connus.



LE DUC D'ORLÉANS SUR LA PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE. — D'après le tableau de Larivière, gravé par Nargeot.



1. Le Roi.
2. M. le comte de Montalivet.
3. M. Casimir Périer, député.
4. M. Gisquet.
5. M. le comte de Laborde, député.
6. M. Odilon Barrot, député.
7. Le général La Fayette.
8. M. le général comte Lobau.

9. M. le baron de Schonen.
10. M. Lainé, capitaine du génie.
11. M. Mathieu Dumas, officier d'État-Major.
12. M. Maurin.
13. M. le général Heymès.
14. Labey de Pompierre, député.
15. M. Viennet, député.

16. M. Jacqueminot, député.
17. M. Berrard, député.
18. M. Dupin, député.
19. M. Lafitte, député.
20. M. Guizot, député.
21. M. le comte de Bondi.
22. M. le général comte Sebastiani.
23. M. de Champ Louis, député.

24. M. Hartmann, député.
25. M. le gén. c. Mathieu Dumas.
26. M. Girod de l'Ain, député.
27. M. Benjamin Constant, député.
28. M. de Kératry, député.
29. M. Jacques Lefebvre, député.
30. M. Firmin Didot, député.
31. M. Odier, député.

32. M. Tronchon, député.
33. M. le comte d'Harcourt, député.
34. M. le c. de La Riboisière, député.
35. M. le baron Méchin.
36. M. le comte Berthois.
37. M. le général Gérard.
38. M. le général Rumigny.
39. M. Larivière.



LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, PROCLAMÉ LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROYAUME. — D'après une esquisse de Lethière, lithographiée par Aubry Lecomte.

La lutte est terminée. Sur les débris sanglants des barricades où les soldats de Charles X et les soldats du peuple dorment, confondus dans la mort, le duc d'Orléans, après quelques hésitations mensongères, a été proclamé lieutenant général du royaume. Sebastiani a obtenu pour l'élévation de son prince la haute approbation du vieux Talleyrand. Rien ne manque au triomphe du futur Louis-Philippe I^{er}. Le peuple qui vient de changer de maître et de tomber de la monarchie de droit divin, dans la monarchie bourgeoise, dont il devra bientôt, mais au prix de quels sacrifices, répudier la tutelle honteuse et dégradante, assiste morne et le cœur serré à la réception de l'Hôtel de Ville

et non en acclamant le nouvel élu, comme le dit l'Estampe ci-dessus, d'une facture académique et d'une expression officielle trop équivoques. Sans doute, au moment de la fameuse accolade du balcon et lors du déploiement des couleurs tricolores, des cris de : vive le duc d'Orléans ! se mêlèrent à ceux de : vive La Fayette ! mais il n'en est pas moins vrai qu'à la vue de ce sentimental dénouement de la grande tragédie « une douleur morne se peignait sur la figure des combattants de la veille, dont quelques uns versaient des pleurs » et qu'ils auraient volontiers crié, comme le général Lobau : « Je ne veux pas plus de celui-ci que des autres, c'est un Bourbon. »



LE DUC D'ORLÉANS EST PRÉSENTÉ AU PEUPLE PAR LE GÉNÉRAL LA FAYETTE AU BALCON DE L'HÔTEL DE VILLE. — D'après une gravure à la manière noire de Garneray.

Ceci est une représentation d'une fantaisie outrée, mais pleine de détails très intéressants et très pittoresques de la fameuse accolade du balcon. On peut voir dans cette foule, qui a l'aspect d'une vaste mascarade, des combattants aux accoutrements bizarres, faits de pièces provenant de chez les fripiers, les armuriers, et surtout du musée d'artillerie... La cérémonie terminée, « le lieutenant général du royaume » regagne son palais par une route et le banquier Lafitte son hôtel par une autre. Avant de se séparer, la commission municipale, heureuse

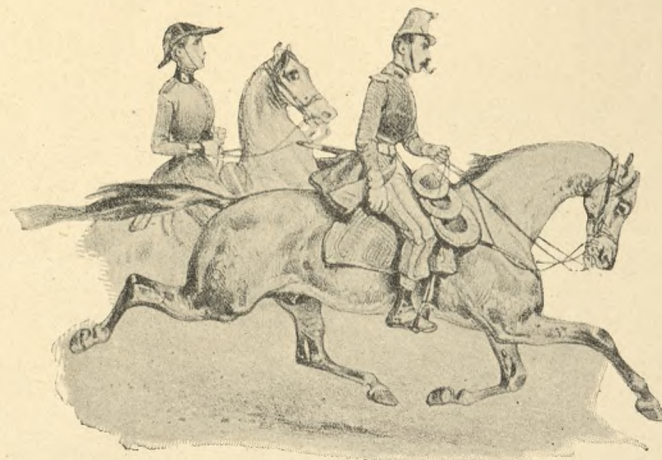
de la besogne accomplie et afin de pourvoir à l'administration publique, constitua sous le titre de Commission provisoire le premier ministère du gouvernement de Juillet. Dupont (de l'Eure), qui ne céda qu'aux instances répétées de Lafitte, eut la Justice; le baron Louis, les Finances; le général Gérard, la Guerre; de Rigny, la Marine; Guizot, l'Instruction Publique; de Broglie, l'Intérieur. Il n'y avait plus qu'à offrir la couronne de France au prétendant, tout prêt d'ailleurs à la recevoir.

ESTAMPES ET OBJETS DU TEMPS



« VAINCRE OU MOURIR »

D'après une lithographie de Victor Adam.



ESTAFETTES

D'après une lithographie de Victor Adam.



« AUX ARMES »

D'après une lithographie de Victor Adam.



LA PENDULE DE BÉRANGER

(Collection du Musée Carnavalet.)

« DIS-DONC, FANFAN, QUAND TU SERAS MORT, TU ME DONNERAS
TON FUSIL, PAS VRAI! »

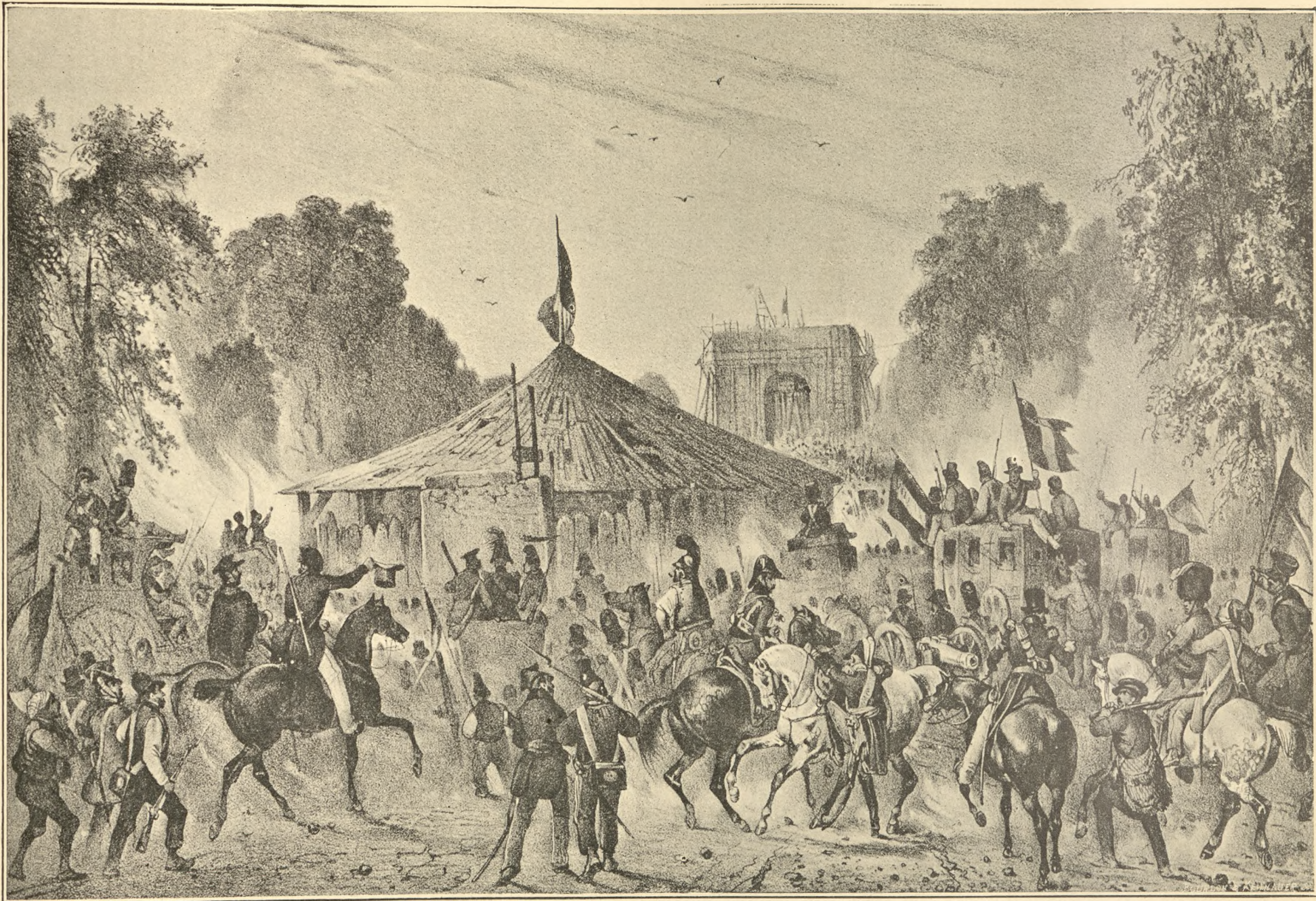
D'après une lithographie de Chaponnier.



LE FAUTEUIL DE BÉRANGER

(Collection du Musée Carnavalet.)

DÉPART POUR RAMBOUILLET



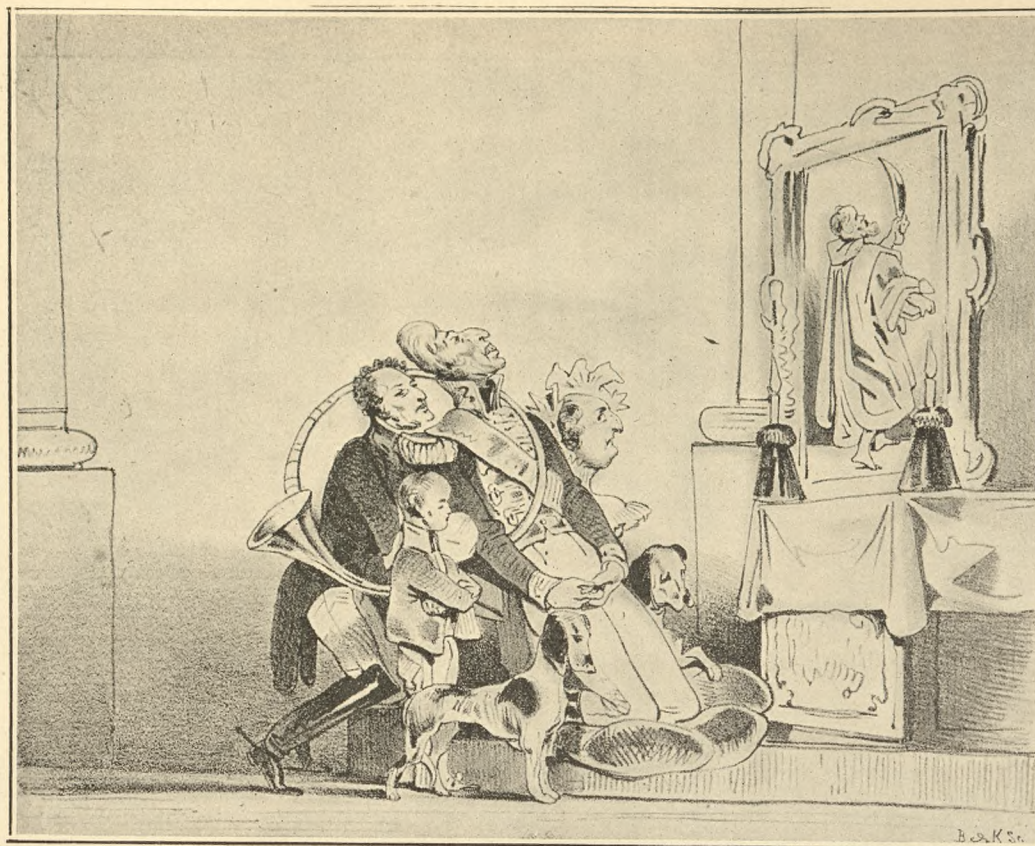
DÉPART POUR RAMBOUILLET. — D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla éditeur).

Le 31 juillet, à cinq heures du matin, Charles X quittait Saint-Cloud pour Trianon. Il y entendit la messe. Le même jour, à minuit, il était à Rambouillet avec sa famille. Des forces imposantes (12,000 hommes et plus de 100 canons) demeurées fidèles à la royauté, furent échelonnées dans la forêt et massées autour du château. Le 2 août, le général de Latour-Froissac portait au Palais-Royal l'acte d'abdication du vieux roi. Dans cet acte, le duc d'Orléans était considéré comme le protecteur naturel de l'enfance du duc de Bordeaux (Henri V) et « on le laissait arbitre suprême de toutes les mesures que pouvait commander la fatalité des circonstances ». A l'abdication du vieux roi, le duc d'Orléans répondait par des protestations de dévouement à la cause d'Henri V. « Le duc de Bordeaux, disait-il à M. de Schonen, mais c'est votre roi ! » Et la naïve duchesse d'Orléans de s'écrier, profondément attendrie : « Ah ! vous êtes le plus hon-

nête homme du royaume ! » Pendant ce temps, le *Courrier Français*, feuille orléaniste, publiait un article tendant à prouver l'illégitimité du duc de Bordeaux, et le duc d'Orléans s'empressait de faire exécuter les plus minutieux préparatifs pour l'embarquement et l'exil de la dynastie vaincue. Dès le 2 août, Dumont-d'Urville recevait l'ordre de gagner le Havre précipitamment, et d'y fréter deux transports. Le bruit ayant couru de l'arrivée de la duchesse de Berry, résolue à confier son fils, l'héritier légitime du trône, à la générosité du peuple parisien, le duc d'Orléans dont la prévoyance était infinie, fit affoler Paris en faisant courir le bruit d'un retour offensif des troupes, et bientôt une multitude immense, habilement surexcitée par de terrifiantes nouvelles, se disposait à marcher sur Rambouillet. Cette Estampe représente l'arrivée de la colonne populaire à l'entrée de l'avenue des Champs-Élysées. (Voir pour plus de détails, page 89.)



MODES FÉMININES DU TEMPS
(Collection du Cabinet des Estampes).



SAINT BARTHÉLEMY, PRIEZ POUR NOUS! — D'après une lithographie du temps.



MODES FÉMININES DU TEMPS
D'après une lithographie de Devéria (Cabinet des Estampes).



FRENCH AFFAIRS. — « MAD DOG! MAD DOG! »
D'après une gravure anglaise en couleur.



LA CHASSE
D'après une lithographie de l'époque.
On peut voir sur cette Estampe un poteau indicateur avec cette inscription :
« Route de Cherbourg ».



MARCHE DU PEUPLE SUR RAMBOUILLET. — D'après une lithographie d'H. Bellangé (1).

Cette Estampe, comme celle de la page 87, représente la marche sur Rambouillet de l'armée populaire, ou plutôt de la cohue populaire dont le commandement avait été donné au général Pajol. « Fiacres, omnibus, cabriolets voitures de toute espèce, avaient été mis en réquisition pour transporter le gros de l'armée... Avocats, médecins, bourgeois de toutes les professions, jeunes gens de toutes les classes, se couloyèrent dans ce vaste pêle-mêle, d'où sortait un indéfinissable bourdonnement. » La colonne qui se composait de 15.000 hommes environ, se mit en marche vers les trois heures. « Le général en chef, nous dit Louis Blanc, n'avait pu avoir son équipement que pièce à pièce, et pour le compléter il emprunta au banquier Rothschild ses épaulettes de consul d'Autriche. » Le lendemain, à dix heures du matin, cette multitude était devant le château de Rambouillet, affamée, exténuée de fatigue,

trainant avec elle huit pièces de canon, comme toute artillerie. On ne peut songer sans frémir à l'affreuse catastrophe qui serait survenue si, en ce moment, Charles X n'avait commandé l'arrêt du mouvement de marche en avant donné par le général Vincent, placé à la tête des troupes de défense. Cédant aux sollicitations de MM. de Schonen et Odilon Barrot, adroitement dépêchés à Rambouillet, en temps opportun, le vieux roi, convaincu que plus de 100.000 Parisiens cernaient le château, donna l'ordre de la retraite, congédia sa garde, et se dirigea sur Cherbourg, lieu fixé pour son embarquement, escorté seulement de sa maison militaire.

(1) C'est par erreur, qu'à la page 33 de l'ouvrage, l'Estampe intitulée : *Construction d'une barricade*, a été attribuée à V. Adam; elle est d'H. Bellangé.

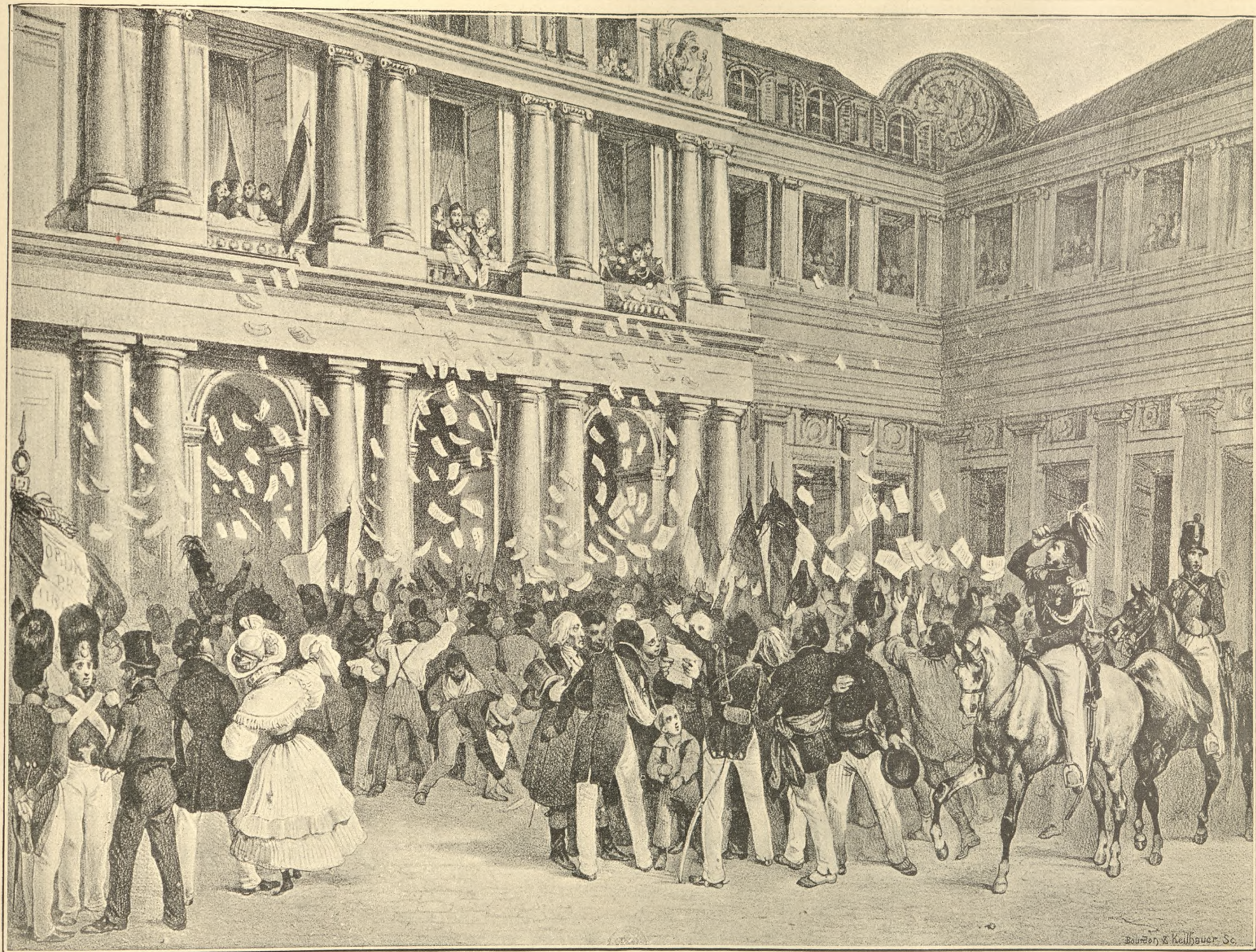


RETOUR DE RAMBOUILLET. — D'après une gravure à la manière noire de Paradis.

Cette Estampe ne donne qu'une idée bien incomplète de ce *nouveau retour de Versailles*, sans le roi cette fois, et ce n'est sans doute que la représentation épisodique de l'entrée dans les faubourgs parisiens « de cette multitude bruyante et débraillée, s'étalant à plaisir dans les magnifiques voitures du sacre, attelées de huit chevaux, et se faisant reconduire avec des guides de soie par les cochers de la cour. » Dans le cortège se trouvait une voiture surmontée d'un petit drapeau sur lequel on avait écrit en lettres noires : *Diamants de la Cou-*

ronne, et qu'escortaient des hommes du peuple à cheval, le sabre nu à la main. Ces bijoux royaux dont la valeur s'élevait à 80 millions avaient été remis par le maire de Rambouillet, leur dernier dépositaire, à M. Degousée, qui en avait donné décharge.

Le cortège triomphal ne s'arrêta que dans la cour du Palais-Royal, où le duc d'Orléans le vit apparaître avec une visible satisfaction. — Cette gravure à la manière noire appartient à la Collection du Cabinet des Estampes.



LE DUC D'ORLÉANS DISTRIBUANT SA PROCLAMATION, LE 31 JUILLET 1830, AU PEUPLE RASSEMBLÉ SOUS LES FENÊTRES DE SON PALAIS. — D'après une lithographie de V. Adam.

Avant de se rendre à l'Hôtel de Ville, le 31 juillet, le duc d'Orléans avait déjà fait répandre dans Paris la proclamation où il annonçait son acceptation de la lieutenance générale du royaume. Il l'avait fait pleuvoir à des milliers d'exemplaires sur la foule rassemblée sous les fenêtres du Palais-Royal. Elle était conçue en des termes très habiles. En voici le texte : « Habitants de Paris,

« Les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume.

« Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de cette héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver de la guerre civile et de l'anarchie. En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil ces couleurs glorieuses que vous avez reprises, et que j'avais moi-même longtemps portées.

« Les Chambres vont se réunir : elles aviseront au moyen d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation. Une Charte sera désormais une vérité.

« LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »



S. A. LE DUC D'ORLÉANS PROCLAMÉ ROI A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS LE 9 AOÛT 1830. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

Dans la journée du 7 août, le texte de la Charte nouvelle était rédigé et la royauté orléaniste sortait d'un scrutin où le nombre des votants était 252 : boules blanches, 219 ; boules noires, 33. Le 9 août, un trône, encadré de drapeaux tricolores, s'élevait dans l'intérieur du Palais-Bourbon. A côté, trois piliers étaient disposés pour le lieutenant général et ses deux fils aînés. Le duc d'Orléans fit son entrée dans la salle des séances, au son de la *Marseillaise*. Le prince invita Casimir Périer, président de la Chambre des députés, à lire la déclaration du 7 août, où se trouvait ce passage : *le trône est vacant en fait et en droit...* Voici en quels termes le lieu-

tenant général lut son acceptation : « Messieurs les pairs, Messieurs les députés, j'ai lu avec une grande attention la déclaration de la Chambre des députés et l'acte d'adhésion de la Chambre des pairs. J'en ai pesé et médité toutes les expressions. J'accepte, sans restriction ni réserve, les clauses et engagements que renferme cette déclaration et le titre de roi des Français qu'elle me confère, et je suis prêt à en jurer l'observation. » Puis il se leva, ôta son gant, se découvrit, et prononça la formule du serment que lui remit Dupont (de l'Eure), en ce moment garde des sceaux... Le pliant fut enlevé. La France avait un roi.



EMBARQUEMENT DE CHARLES X ET DE SA FAMILLE, LE 15 AOÛT DANS LE PORT DE CHERBOURG. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla éditeur).

Cependant, le vieux roi déchu arrivait à Cherbourg le 15 août, après de longues gémissements dans les églises d'Argentan, de Saint-Lô et de Valognes. C'est de cette ville que Charles X écrivit au roi d'Angleterre, pour lui demander asile. L'arrivée de la colonne royaliste à Cherbourg, dont toutes les fenêtres étaient ornées de drapeaux tricolores, fut le signal d'un soulèvement véritable. A un certain moment, les fugitifs et leur fidèle escorte faillirent être massacrés. Les deux vaisseaux *Great-Britain* et le *Charles-Carroll*, sous le commandement du capitaine Dumont-d'Urville attendaient au port. « Ce fut alors, dit Louis Blanc, un étrange et douloureux spectacle. Derrière les gardes, rangés en bataille sur la jetée, des milliers de têtes se collaient à la grille, animées par la curiosité, la compassion ou

la colère... M. de La Rochejaquelein soutenait la Dauphine éperdue. Appuyée sur le bras de M. de Charette, la duchesse de Berry montrait plus d'indignation que d'abattement, et son attitude trahissait l'ardeur de son sang napolitain. Charles X était toujours calme : il veillait sur son cœur. Un brick, commandé par le capitaine Thibault, avait reçu l'ordre d'escorter le *Great-Britain*, et de le couler bas pour peu que Charles X eût essayé d'agir en maître (1) ».

Le nouveau roi avait été prévoyant jusqu'au bout. Fort heureusement, aucun événement ne donna lieu à l'exécution de cette mesure impitoyable.

(1) *Histoire de Dix Ans.*

LE PEUPLE A L'ARCHEVÊCHÉ



LE PEUPLE A L'ARCHEVÊCHÉ. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

Pendant l'attaque et la prise de la caserne de Babylone, une bande populaire avait envahi l'archevêché, et bientôt la Seine charriait des livres, des meubles, des rideaux, provenant du pillage de cet établissement. Plusieurs des envahisseurs s'étaient affublés de

vêtements sacerdotaux, chasubles, mitres, et parodiaient les exercices du culte au milieu des rires de la foule. Ces mêmes scènes, qui rappelaient certaines mascarades de 1793, devaient se renouveler dans la journée du 14 février 1831.

A LA FONTAINE DES INNOCENTS



A LA FONTAINE DES INNOCENTS. — L'INHUMATION DES VICTIMES (31 JUILLET 1830)

D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur). — (Collection du Cabinet des Estampes.)



ARRIVÉE DES PATRIOTES DE ROUEN, D'ELBEUF ET DU HAVRE
LE 30 JUILLET 1830

D'après une lithographie de V. Adam (Ballu, éditeur).



LA DUCHESSE D'ORLÉANS VISITANT LES BLESSÉS A L'HÔTEL-DIEU. — (V. Adam.)

Dans cette visite, qui fut décidée au Palais-Royal, la duchesse d'Orléans, M^{me} Adélaïde et les princesses Louise, Marie et Clémentine sont accompagnées de MM. Barbé-Marbois, de Berthois, Alexandre de Laborde, Delaberge, Degousée, etc.

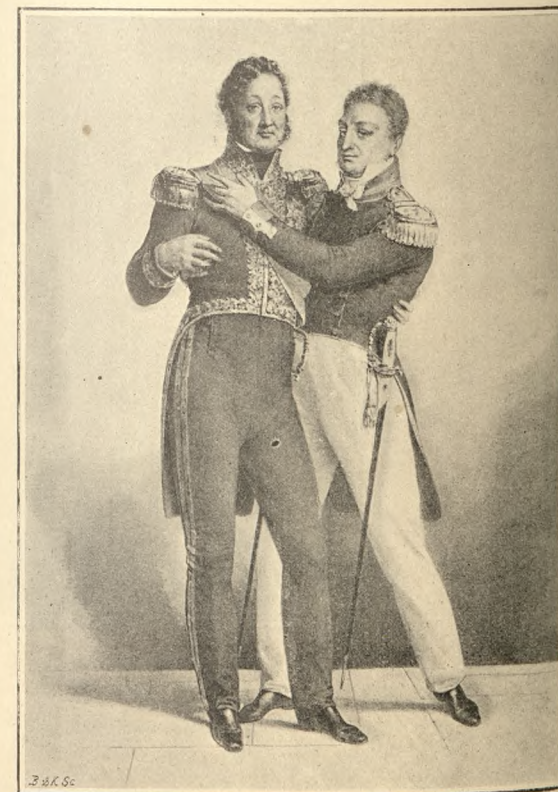


LE PRINCE DE POLIGNAC AU DONJON
DE VINCENNES

Portrait exécuté « d'après nature ».



ÉGLISE TRANSFORMÉE EN AMBULANCE. — (V. Adam. — Ballu, éditeur).



« VOILA LE ROI QU'IL NOUS FAUT,
C'EST LA MEILLEURE DES RÉPUBLIQUES »
(Paroles attribuées à La Fayette).

D'après Maurin.

DOCUMENTS HISTORIQUES — CHARTE CONSTITUTIONNELLE DU 9 AOÛT 1830

DROITS PUBLICS DES FRANÇAIS

ARTICLE PREMIER. Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.
ART. 2. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'Etat.
ART. 3. Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.
ART. 4. Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans les formes qu'elle prescrit.
ART. 5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection.
ART. 6. Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine professée par la majorité des Français, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent des traitements du trésor public.
ART. 7. Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois. La censure ne pourra jamais être rétablie.
ART. 8. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle Nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.
ART. 9. L'Etat peut exiger le sacrifice d'une propriété, pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.
ART. 10. Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la Restauration, sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.
ART. 11. La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

FORMES DU GOUVERNEMENT DU ROI

ART. 12. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables.
Au Roi seul appartient la puissance exécutive.
ART. 13. Le Roi est le chef suprême de l'Etat, il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes, ni dispenser de leur exécution.
Toutefois aucune troupe étrangère ne pourra être admise au service de l'Etat qu'en vertu d'une loi.
ART. 14. La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés.
ART. 15. La proposition des lois appartient au Roi, à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés.
Néanmoins toute loi d'impôt doit être d'abord votée par la Chambre des députés.
ART. 16. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux Chambres.
ART. 17. Si une proposition de loi a été rejetée par l'un des trois pouvoirs, elle ne pourra être représentée dans la même session.
ART. 18. Le Roi seul sanctionne et promulgue les lois.
ART. 19. La liste civile est fixée pour toute la durée du règne par la première législature assemblée depuis l'avènement du Roi.

DE LA CHAMBRE DES PAIRS

ART. 20. La Chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.
ART. 21. Elle est convoquée par le Roi en même temps que la Chambre des députés des départements. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.
ART. 22. Toute assemblée de la Chambre des pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la Chambre des députés, est illicite et nulle de droit, sauf le seul cas où elle est réunie comme cour de justice, et alors elle ne peut exercer que des fonctions judiciaires.
ART. 23. La nomination des pairs de France appartient au Roi. Leur nombre est illimité : il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires selon sa volonté.
ART. 24. Les pairs ont entrée dans la Chambre à vingt-cinq ans et voix délibérative à trente ans seulement.
ART. 25. La Chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, et en son absence par un pair nommé par le Roi.
ART. 26. Les princes du sang sont pairs par droit de naissance, ils siègent immédiatement après le président.
ART. 27. Les séances de la Chambre des pairs sont publiques, comme celles de la Chambre des députés.
ART. 28. La Chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'Etat, qui seront définis par la loi.
ART. 29. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la Chambre et jugé que par elle en matière criminelle.

DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENTS

ART. 30. La Chambre des députés sera composée des députés élus par les collèges électoraux, dont l'organisation sera déterminée par des lois.
ART. 31. Les députés sont élus pour cinq ans.
ART. 32. Aucun député ne peut être admis dans la Chambre s'il n'est âgé de trente ans et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.
ART. 33. Si néanmoins il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué, payant le cens d'éligibilité déterminé par la loi, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous du taux de ce cens, et ceux-ci pourront être élus concurremment avec les premiers.
ART. 34. Nul n'est électeur s'il a moins de vingt-cinq ans, et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.
ART. 35. Les présidents des collèges électoraux sont nommés par les électeurs.
ART. 36. La moitié au moins des députés sera choisie parmi des éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.
ART. 37. Le président de la Chambre des députés est élu par elle à l'ouverture de chaque session.
ART. 38. Les séances de la Chambre sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret.
ART. 39. La Chambre se partage en bureaux pour discuter les projets qui lui ont été présentés de la part du Roi.
ART. 40. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu s'il n'a été consenti par les deux Chambres et sanctionné par le Roi.

ART. 41. L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.
ART. 42. Le Roi convoque chaque année les deux Chambres, il les proroge et peut dissoudre celle des députés des départements; mais, dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.
ART. 43. Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la Chambre durant la session et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie.
ART. 44. Aucun membre de la Chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la Chambre a permis sa poursuite.
ART. 45. Toute pétition à l'une ou à l'autre des Chambres ne peut être faite et présentée que par écrit. La loi interdit d'en apporter en personne et à la barre.

DES MINISTRES

ART. 46. Les ministres peuvent être membres de la Chambre des pairs ou de la Chambre des députés. Ils ont en outre leur entrée dans l'une et l'autre Chambre et doivent être entendus quand ils le demandent.

ART. 47. La Chambre des députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la Chambre des pairs, qui seule a celui de les juger.

DE L'ORDRE JUDICIAIRE

ART. 48. Toute justice émane du Roi. Elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue.
ART. 49. Les juges nommés par le Roi sont inamovibles.
ART. 50. Les cours et les tribunaux ordinaires actuellement existants sont maintenus. Il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi.
ART. 51. L'institution actuelle des juges de commerce est conservée.
ART. 52. La justice de paix est également conservée. Les juges de paix, quoique nommés par le Roi, ne sont point inamovibles.
ART. 53. Nul ne pourra être destitué de ses juges naturels.
ART. 54. Il ne pourra, en conséquence, être créé de commissions et de tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.
ART. 55. Les débats seront publics en matière criminelle à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'Ordre et les mœurs, et dans ce cas le tribunal le déclare par un jugement.
ART. 56. L'institution des jurés est conservée. Les changements qu'une plus longue expérience ferait juger nécessaires ne peuvent être effectués que par une loi.
ART. 57. La peine de la confiscation des biens est abolie, et ne pourra être rétablie.
ART. 58. Le Roi a le droit de faire grâce, et celui de commuer les peines.
ART. 59. Le Code civil et les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la présente charte, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit également dérogé.

DROITS PARTICULIERS GARANTIS PAR L'ETAT

ART. 60. Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés, conserveront leurs grades, honneurs et pensions.
ART. 61. La dette publique est garantie. Tout espèce d'engagement pris par l'Etat avec ses créanciers est inviolable.
ART. 62. La noblesse ancienne reprend ses titres. La nouvelle conserve les siens. Le Roi fait des nobles à volonté, mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs sans aucune exemption de charges et des devoirs de la société.
ART. 63. La Légion d'honneur est maintenue. Le Roi déterminera les règlements intérieurs et la décoration.
ART. 64. Les colonies sont régies par des lois particulières.
ART. 65. Le Roi et ses successeurs jureront à leur avènement, en présence des Chambres réunies, d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle.
ART. 66. La présente Charte et tous les droits qu'elle consacre demeurent confiés au patriotisme et au courage des gardes nationales et de tous les citoyens français.
ART. 67. La France reprend ses couleurs. A l'avenir, il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Toutes les nominations et créations nouvelles de pairs, faites sous le règne du Roi Charles X, sont déclarées nulles et non avenues.
ART. 68. L'article 23 de la Charte sera soumis à un nouvel examen dans la session de 1831.
ART. 69. Il sera pourvu successivement par des lois séparées et dans le plus court délai possible aux objets qui suivent :

- 1° L'application du Jury aux délits de Presse ;
- 2° La responsabilité des ministres et autres agents du pouvoir ;
- 3° La réélection des députés promus à des fonctions publiques ;
- 4° Le vote annuel du contingent de l'armée ;
- 5° L'organisation de la garde nationale avec intervention des gardes nationaux dans le choix de leurs officiers.
- 6° Des dispositions assurant d'une manière légale l'état des officiers de tout grade ;
- 7° Des institutions départementales et municipales fondées sur un système électif ;
- 8° L'instruction publique et la liberté de l'enseignement ;
- 9° L'abolition du double vote et la fixation des conditions électORALES et d'éligibilité.
- 10° Toutes les lois et ordonnances, en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions adoptées pour la réforme de la Charte, sont dès à présent et demeurent annulées et abrogées.

SERMENT DU ROI PRÊTE LE 9 AOÛT

« En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans la déclaration de ne gouverner que par les lois et selon les lois, de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français.

Signé : LOUIS-PHILIPPE. »

Ministère
des
Affaires Étrangères

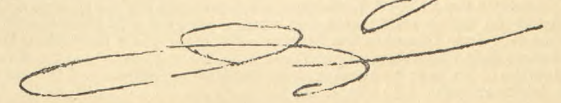
Cabinet

Paris ce 8 octobre
1829.

je vous prévient que
j'ai autorisé Monsieur
Branchet à installer
Madame sa Belle-
mère dans le Pier
de chambrée de l'Hotel
des affaires Étrangères
à Compiègne; il doit
s'y rendre avec elle
demain lundi et
vous pourrez tenir
les appartements chauds.
Cette Dame pourra
choisir au Pier de
chambrée les appar-
tements qui lui con-
viendront avec les
dépendances.

Le Duc d'Esclignac
Lieutenant Colonel

des Caviers de la
garde m'a demandé
à s'établir dans
l'Hotel des aff^{res} Étran-
gères à Compiègne.
vous pourrez lui
donner le premier
étage de l'Hotel
après que la Dame
dont j'ai parlé
plus haut sera
établie dans le
Pier de chambrée.
vous préviendrez
le Duc d'Esclignac
que je ne puis lui
laisser occuper l'Hotel
que jusqu'au 1^{er}
mai de l'année
prochaine.

Le P^{re} de Polignac.


29 AOÛT 1830



REVUE DE LA GARDE NATIONALE AU CHAMP-DE-MARS

D'après une lithographie de Victor Adam (Bulla, éditeur).

Cette fête militaire eut lieu le 29 août 1830, par un temps merveilleux. On peut voir, au fond de la composition, à droite, près de l'École Militaire, la tente surmontée d'un drapeau tricolore qui avait été dressée pour le Roi et la Cour.

L'enthousiasme fut grand, et la cérémonie de la remise des drapeaux aux diverses

légions, qui prêtaient serment de fidélité au roi, souleva des acclamations passionnées et fit retentir des chants de triomphe. En ce moment la popularité du nouveau roi paraissait immense, aussi grande que celle de La Fayette, qu'il croyait devoir exploiter encore pendant quelques jours.

Paris le 14. avril 1846.

Mon cher monsieur,

mon attachement pour votre personne et mon estime pour
vos talents me font vivement desirer que vous rendiez —
Cempt. d. l'ouvrage — que j'ai l'honneur d. vous offrir. Dites
donc à nos évangélistes libéraux que vous êtes libre et peut
être indépendant, et qu'ils ne devraient être indépendants —
sans arrière, sans réserve, sans esprit de réserve. Dites —
leur que si vous pouvez quelques personnes entre les —
magistrats d'un soldat, mais que si vous ne pouvez pas —
entre le soldat et le soldat d'un autre bien et le bon —
des vœux votre tête verte et sans comprendre tout —
cela et votre tête cluse, facile et brillante le fera —
comprendre aux autres

crois à mon aff. et à ma considération le
plus distingué.

Le Duc. Général
Mar. Lamour

M. de la Roche-Beaucourt

M. de Hervey, ex-Député
Paris

Venise le 2 février 1844

J'ai vu par moi-même plusieurs personnes
à la messe par les mains de la messe. J'ai vu de même
mille fois de la messe par les mains de la messe
mille fois de la messe par les mains de la messe
en copie de la messe par les mains de la messe
venant de la messe par les mains de la messe
après j'ai la messe par les mains de la messe
les gens de la messe par les mains de la messe
de la messe par les mains de la messe

Je vous envoie par les mains de la messe
venant de la messe par les mains de la messe
dormir; j'ai la messe par les mains de la messe
la messe par les mains de la messe
pour la messe par les mains de la messe

Je vous envoie par les mains de la messe
la messe par les mains de la messe
la messe par les mains de la messe
la messe par les mains de la messe

Le Duc. Général



LA LECTURE DES ORDONNANCES AU PALAIS-ROYAL. — D'après une lithographie de V. Adam (Bulla, éditeur).

Ici, comme dans la lithographie d'Hippolyte Bellangé, qui figure à la page 12 de l'ouvrage, nous assistons à des scènes d'agitation populaire, provoquées dans le Jardin du Palais-Royal par la publication des Ordonnances dont nous donnons, pages suivantes, le texte officiel. — Dans cette image, Victor Adam nous montre un orateur, Camille Desmoulins de

son époque, debout, au milieu d'un groupe, et commentant, avec une vivacité très apparente, le grand événement du jour... Cette composition pleine de vie et de mouvement, et que nous avons empruntée à la Collection du Musée Carnavalet, se rapproche assez sensiblement de celle d'Hippolyte Bellangé.

ORDONNANCES DU ROI

CHARLES, par la Grâce de Dieu, Roi de France
et de Navarre.

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut.
Sur le rapport de notre Conseil des Ministres,
Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — La liberté de la presse périodique est suspendue.

ART. 2. — Les dispositions des articles 1^{er}, 2 et 9 du titre premier de la loi du 21 octobre sont remises en vigueur.

En conséquence, nul journal et écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous séparément les auteurs et l'imprimeur.

Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois. Elle pourra être révoquée.

ART. 3. — L'autorisation pourra être provisoirement accordée ou provisoirement retirée par les préfets aux journaux et ouvrages périodiques ou semi-périodiques publiés ou à publier dans les départements.

ART. 4. — Les journaux et écrits publiés en contravention de l'article 2, seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés ou mis hors de service.

ART. 5. — Nul écrit au-dessous de vingt feuilles d'impression ne pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur, à Paris, et des préfets dans les départements.

Tout écrit de plus de vingt feuilles d'impression qui ne constituera pas un même corps d'ouvrage, sera également soumis à la nécessité de l'autorisation.

Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

ART. 6. — Les mémoires sur procès et les mémoires des sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable, s'ils traitent, en tout ou en partie, de matières poli-

tiques, cas auquel les mesures prescrites par l'article 5 leur seront applicables.

ART. 7. — Toute disposition contraire aux présentes restera sans effet.

ART. 8. — L'exécution de la présente ordonnance aura lieu en conformité de l'article 4 de l'ordonnance du 27 novembre 1816 et de ce qui est prescrit par celle du 18 janvier 1817.

ART. 9. — Nos ministres Secrétaire d'État sont chargés de l'exécution des présentes.

Donné à notre château de Saint-Cloud, le 25 juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

Par le Roi :

CHARLES.

Le Président du Conseil des Ministres :
PRINCE DE POLIGNAC.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice :
CHANTELAUZE.

Le Ministre, Secrétaire d'État de la Marine et des Colonies :
BARON D'HAUSSEZ.

Le Ministre, Secrétaire d'État des Finances :
MONTBEL.

*Le Ministre, Secrétaire d'État des Affaires ecclésiastiques
et de l'Instruction publique :*

COMTE DE GUERNON-RANVILLE.

Le Ministre, Secrétaire d'État des Travaux publics :
BARON CAPELLE.

CHARLES, par la Grâce de Dieu, Roi de France
et de Navarre.

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut;
Vu l'article 50 de la Charte constitutionnelle,

Étant informé des manœuvres qui ont été pratiquées sur plusieurs points de notre royaume, pour tromper et égarer les électeurs pendant les dernières opérations des collèges électoraux,

Notre Conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons :

ARTICLE PREMIER. — La Chambre des Députés des départements est dissoute.

ART. 2. — Notre ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint-Cloud, le 25^e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830 et de notre règne le sixième.

Par le Roi :

CHARLES.

Le Ministre, Secrétaire d'État de l'Intérieur :
COMTE DE PEYRONNET.

CHARLES, par la Grâce de Dieu, Roi de France
et de Navarre.

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut :

Ayant résolu de prévenir le retour des manœuvres qui ont exercé une influence pernicieuse sur les dernières opérations des collèges électoraux ;

Voulant en conséquence réformer, selon les principes de la Charte constitutionnelle, les règles d'élection, dont l'expérience a fait sentir les inconvénients ;

Nous avons reconnu la nécessité d'user du droit qui Nous appartient de pourvoir, par des actes émanés de Nous, à la sûreté de l'État et à la répression de toute entreprise attentatoire à la dignité de notre Couronne.

A ces causes,

Notre Conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons :

ARTICLE PREMIER. — Conformément aux articles 15, 30 et 36 de la Charte constitutionnelle, la Chambre des Députés ne se composera que de députés de département.

ART. 2. — Le cens électoral et le cens d'éligibilité se composeront exclusivement des sommes pour lesquelles l'électeur et l'éligible seront inscrits personnellement, en qualité de propriétaire ou d'usufruitier, au rôle de l'imposition foncière et de l'imposition personnelle et mobilière.

ART. 3. — Chaque département aura le nombre de députés qui lui est attribué par l'article 36 de la Charte constitutionnelle.

ART. 4. — Les députés seront élus et la Chambre sera renouvelée dans la forme et pour le temps fixés par l'article 37 de la Charte constitutionnelle.

ART. 5. — Les collèges électoraux se diviseront en collèges d'arrondissement et collèges de département.

Sont toutefois exceptés les collèges électoraux des départements auxquels il n'est attribué qu'un seul député.

ART. 6. — Les collèges électoraux de département se composeront de tous les électeurs dont le domicile politique sera établi dans l'arrondissement.

Les collèges électoraux d'arrondissement se composeront du quart le plus imposé des électeurs du département.

ART. 7. — La circonscription actuelle des collèges électoraux d'arrondissement est maintenue.

ART. 8. — Chaque collège électoral d'arrondissement élira un nombre de candidats égal au nombre des députés du département.

ART. 9. — Le collège d'arrondissement se divisera en autant de sections qu'il devra nommer de candidats.

Cette division s'opérera proportionnellement au nombre des sections et au nombre total des électeurs du collège, en ayant égard, autant qu'il sera possible, aux convenances des localités et du voisinage.

ART. 10. — Les sections du collège électoral d'arrondissement pourront être assemblées dans des lieux différents.

ART. 11. — Chaque section du collège électoral d'arrondissement élira un candidat et procédera séparément.

ART. 12. — Les présidents de sections du collège électoral d'arrondissement seront nommés par les préfets, parmi les électeurs d'arrondissement.

ART. 13. — Le collège du département élira les députés.

La moitié des députés du département devra être choisie dans la liste générale des candidats proposés par les collèges d'arrondissement.

Néanmoins, si le nombre des députés du département est impair, le partage se fera sans réduction du droit réservé au collège du département.

ART. 14. — Dans le cas où, par le fait d'omissions, de nominations nulles ou de doubles nominations, la liste des candidats proposés par les collèges d'arrondissement serait incomplète, si cette liste est réduite au-dessous de la moitié du nombre exigé, le collège de département pourra élire un député de plus hors de la liste; si la liste est réduite au-dessous du quart, le collège de département pourra élire, hors de la liste, la totalité du département.

ART. 15. — Les préfets, les sous-préfets et les officiers généraux commandant les divisions militaires et les départements ne pourront être élus dans les départements où ils exercent leurs fonctions.

ART. 16. — La liste des électeurs sera arrêtée par le préfet en conseil de préfecture. Elle sera affichée cinq jours avant la réunion des collèges.

ART. 17. — Les réclamations sur la faculté de voter auxquelles il n'aura pas été fait droit par les préfets seront jugées par la Chambre des Députés, en même temps qu'elle statuera sur la validité des opérations des collèges.

ART. 18. — Dans les collèges électoraux de département les deux électeurs les plus âgés et les deux électeurs les plus imposés rempliront les fonctions de scrutateurs.

La même disposition sera observée dans les sections de collège d'arrondissement composées de plus de cinquante électeurs.

Dans les autres sections de collège, les fonctions de scrutateur seront remplies par le plus âgé et le plus imposé des électeurs.

Le secrétaire sera nommé dans le collège des sections de collège par le président et les scrutateurs.

ART. 19. — Nul ne sera admis dans le collège ou section de collège s'il n'est inscrit sur la liste des électeurs qui en doivent faire partie. Cette liste sera remise au président, et restera affichée dans le lieu des séances du collège pendant la durée de ses opérations.

ART. 20. — Toute discussion et toute délibération quelconques seront interdites dans le sein des collèges électoraux.

ART. 21. — La police du collège appartient au président. Aucune force armée ne pourra, sans sa demande, être placée auprès du lieu des séances. Les commandants militaires seront tenus d'obtempérer à ses réquisitions.

ART. 22. — Les nominations seront faites dans les collèges et sections de collège, à la majorité absolue des votes exprimés.

Néanmoins, si les nominations ne sont pas terminées après deux tours de scrutin le bureau arrêtera la liste des personnes qui auront obtenu le plus de suffrages au deuxième tour. Elle contiendra un nombre de noms double de celui des nominations qui resteront à faire. Au troisième tour, les suffrages ne pourront être donnés qu'aux personnes inscrites sur cette liste, et la nomination sera faite à la majorité relative.

ART. 23. — Les électeurs voteront par bulletin de liste, chaque bulletin contiendra autant de noms qu'il y aura de nominations à faire.

ART. 24. — Les électeurs écriront leur vote sur le bureau ou l'y feront écrire par l'un des scrutateurs.

ART. 25. — Le nom, la qualification et le domicile de chaque électeur qui déposera son bulletin, seront inscrits par le secrétaire sur une liste destinée à constater le nombre des votants.

ART. 26. — Chaque scrutin restera ouvert pendant six heures, et sera dépouillé séance tenante.

ART. 27. — Il sera dressé un procès-verbal pour chaque séance, ce procès-verbal sera signé par tous les membres du bureau.

ART. 28. — Conformément à l'article 45 de la Charte constitutionnelle, aucun amendement ne pourra être fait à une loi dans la Chambre, s'il n'a été proposé ou consenti par Nous, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

ART. 29. — Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance resteront sans effet.

ART. 30. — Nos Ministres, Secrétaires d'État, sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint-Cloud, le 25^e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

Par le Roi :

CHARLES.

Le Président du Conseil des Ministres :
PRINCE DE POLIGNAC.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice :
CHANTELAUZE.

Le Ministre de la Marine et des Colonies :
BARON D'HAUSSEZ.

Le Ministre de l'Intérieur :
COMTE DE PEYRONNET.

Le Ministre des Finances :
MONTBEL.

Le Ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique :
COMTE DE GUERNON-RANVILLE.

Le Ministre des Travaux publics :
CAPELLE.

CHARLES, par la Grâce de Dieu, Roi de France
et de Navarre.

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut :

Vu l'ordonnance royale, en date de ce jour, relative à l'organisation des collèges électoraux ;

Sur le rapport de notre Ministre, Secrétaire d'État, au département de l'Intérieur.

Nous avons ordonné ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Les collèges électoraux se réuniront ; savoir : les collèges électoraux d'arrondissement, le 6 septembre prochain, et les collèges électoraux de département, le 18 du même mois.

ART. 2. — La Chambre des pairs et la Chambre des députés des départements sont convoquées pour le 28 du même mois de septembre prochain.

ART. 3. — Notre Ministre, Secrétaire d'État, de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

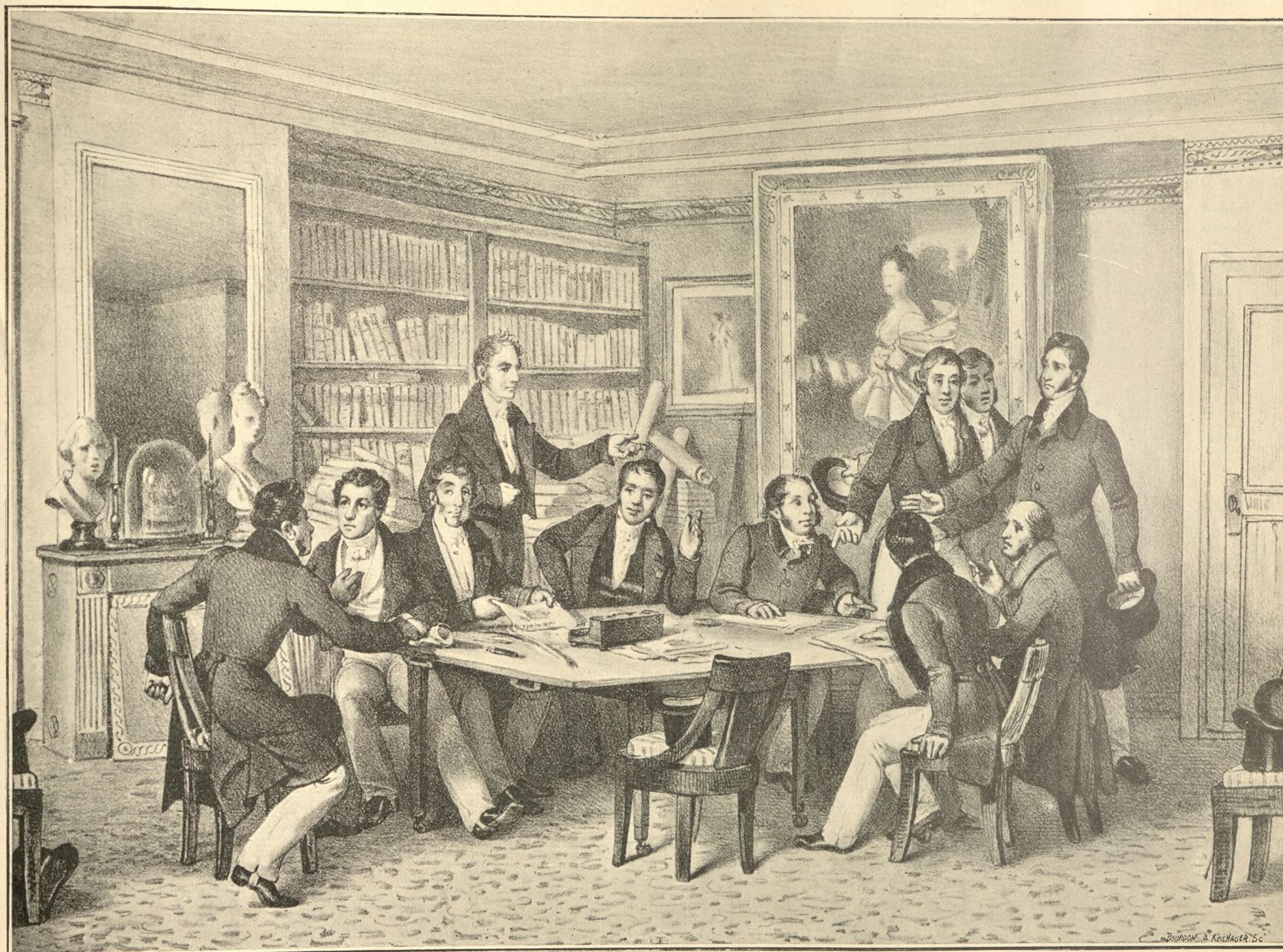
Donné au château de Saint-Cloud, le 25^e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830 et de notre règne le sixième.

Par le Roi :

CHARLES.

Le Ministre, Secrétaire d'État de l'Intérieur :
COMTE DE PEYRONNET.

PROTESTATION DES DÉPUTÉS



PROTESTATION DES DÉPUTÉS RÉUNIS CHEZ M. ALEXANDRE DE LABORDE

Pendant que les journalistes rédigeaient leur protestation, quelques députés, réunis chez M. de Laborde, s'y essayaient à l'audace. Étaient présents : MM. Bernard, Mérilhon, de Schonen, Perreux, Villemain, Odier, Daunou, Bavoux, Lefebvre, de Laborde.

De cette réunion où figuraient des hommes courageux comme M. Daunou, qui conseillait de recourir à l'appel au peuple, et M. de Laborde, qui venait d'encourager les

étudiants à la révolte, allaient peut-être sortir des résolutions importantes, quand Casimir Perier, qui voulait tenter d'arrêter le mouvement et étouffer la révolution à sa naissance, parut tout à coup, et par ses impérieuses adjurations jeta le trouble dans l'esprit de ses collègues et paralysa leur énergie. — Telle est la scène reproduite dans cette Estampe du temps.

PROTESTATION DES JOURNALISTES

(27 juillet 1830.)

« On a souvent annoncé, depuis six mois, que les lois seraient violées, qu'un coup d'État serait frappé; le bon sens public se refusait à le croire. Le Ministère repoussait cette supposition comme une calomnie. Cependant, le *Moniteur* a publié enfin ces mémorables ordonnances, qui sont la plus éclatante violation des lois. Le régime légal est donc interrompu; celui de la force est commencé.

« Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains des journaux; ils doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité qui s'est dévouillée du caractère de la loi. Les raisons sur lesquelles ils s'appuient sont telles qu'il suffit de les énoncer.

« Les matières que règlent les ordonnances publiées aujourd'hui sont de celles sur lesquelles l'autorité royale ne peut, d'après la Charte, prononcer toute seule. La Charte, article 8, dit que les Français, en matière de presse, sont tenus de se conformer *aux lois*; elle ne dit pas : aux ordonnances. La Charte, article 35, dit que l'organisation des collèges électoraux sera réglée *par les lois*, elle ne dit pas : les ordonnances.

« La Couronne avait, elle-même, jusqu'ici, reconnu ces articles; elle n'avait point songé à s'armer contre eux soit d'un prétendu pouvoir constituant, soit du pouvoir faussement attribué à l'article 14.

« Toutes les fois, en effet, que des circonstances, prétendues graves, lui ont paru exiger une modification soit au régime de la presse, soit au régime électoral, elle a eu recours aux deux Chambres. Lorsqu'il a fallu modifier la Charte pour établir la septennalité et le renouvellement intégral, elle a eu recours non à elle-même, comme auteur de cette Charte, mais aux Chambres. La Royauté a donc reconnu, pratiqué, elle-même, ces articles 8 et 35, et ne s'est arrogé, à leur égard, ni une autorité constituante, ni une autorité dictatoriale qui n'existent nulle part.

« Les tribunaux qui ont droit d'interprétation ont solennellement reconnu ces mêmes principes. La Cour royale de Paris et plusieurs autres ont condamné les publicateurs de l'*Association bretonne*, comme auteurs d'outrages envers le gouvernement. Elle a considéré comme un outrage la supposition que le gouvernement pût employer l'autorité des ordonnances là où l'autorité de la loi peut seule être admise. Ainsi, le texte formel de la Charte, la pratique suivie jusqu'ici par la Couronne, les décisions des tribunaux, établissent qu'en matière de presse et d'organisation électoral, les lois, c'est-à-dire le Roi et les Chambres, peuvent seules statuer.

« Aujourd'hui donc, le gouvernement a violé la légalité. Nous sommes dispensés d'obéir; nous essaierons de publier nos feuilles sans demander l'autorisation qui nous est imposée; nous ferons nos efforts pour qu'aujourd'hui, au moins, elles puissent arriver à toute la France.

« Voilà ce que notre devoir de citoyen nous impose, et nous le remplissons.

« Nous n'avons pas à tracer ses devoirs à la Chambre illégalement dissoute; mais nous pouvons la supplier, au nom de la France, de s'appuyer sur son droit évident et de résister autant qu'il sera en elle à la violation des lois. Ce droit est aussi certain que celui sur lequel nous nous appuyons. La Charte dit, article 50, que le Roi peut dissoudre la Chambre des députés;

mais il faut pour cela qu'elle ait été réunie, constituée en Chambre; qu'elle ait soutenu, enfin, un système capable de provoquer sa dissolution. Mais, avant la réunion, la constitution de la Chambre, il n'y a que des élections faites. Or, nulle part, la Charte ne dit que le Roi peut casser les élections. Les ordonnances publiées aujourd'hui ne font que casser des élections; elles sont donc illégales, car elles font une chose que la Charte n'autorise pas. Les députés élus, convoqués pour le 9 août, sont donc bien et dûment convoqués. Leur droit est le même aujourd'hui qu'hier. La France les supplie de ne pas l'oublier. Tout ce qu'ils pourront pour faire prévaloir ce droit, ils le doivent.

« Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne; c'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance. »

Ont signé les gérants et rédacteurs de journaux actuellement présents à Paris :

MM. GAUJA, gérant du *National*.
 THIERS, MIGNET, CARREL, CHAMBOLLE, PEYSSE,
 Albert STAPER, DUBOCHET, ROLLE, rédacteurs du
National.
 P. LEROUX, gérant du *Globe*.
 DE GUIZARD, rédacteur du *Globe*.
 SARRANS jeune, gérant du *Courrier des électeurs*.
 B. DEJEAN, rédacteur du *Globe*.
 GUYET, MOUSSETTE, rédacteurs du *Courrier*.
 Auguste FABRE, rédacteur en chef de la *Tribune des*
départements.
 ANNÉE, rédacteur du *Constitutionnel*.
 CAUCHOIS-LEMAIRE, rédacteur du *Constitutionnel*.
 LENTY, rédacteur du *Temps*.
 HAUSSMANN, rédacteur du *Temps*.
 AVENEL, rédacteur du *Courrier Français*.
 DUSSARD, rédacteur du *Temps*.
 LEVASSEUR, rédacteur de la *Révolution*.
 Evariste DUMOULIN.
 Alexis de JUSSIEU, rédacteur du *Courrier Français*.

MM. CHATELAIN, gérant du *Courrier Français*.
 PLAGNOI, rédacteur en chef de la *Révolution*.
 FAZY, rédacteur de la *Révolution*.
 BUSONI, BARBAROUX, rédacteurs du *Temps*.
 CHALAS, rédacteur du *Temps*.
 A. BILLARD, rédacteur du *Temps*.
 ADER, rédacteur de la *Tribune des départements*.
 F. LARREGUY, rédacteur du *Journal du commerce*.
 J.-F. DUPONT, avocat, rédacteur du *Courrier*
Français.
 C. de REMUSAT, rédacteur du *Globe*.
 V. de LAPELOUZE, l'un des gérants du *Courrier*
Français.
 BOHAM et ROQUEPLAN, rédacteurs du *Figaro*.
 COSTE, gérant du *Temps*.
 J.-J. BAUDE, rédacteur du *Temps*.
 BERT, gérant du *Journal du commerce*.
 LÉON PILLET, gérant du *Journal de Paris*.
 VAILLANT, gérant du *Sylphe*.



LIBERTÉ DE LA PRESSE
 « EN PUBLIANT ELLE ÉCLAIRE »
 (Médaille de Caqué).

Disponible sur les fonds secrets de cette année 1824.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Comte,
avec une haute considération

J'ai l'honneur de vous envoyer l'ordonnance d'usage
que je n'ai pas eu le temps de soumettre à S. M.
pour pleine et entière décharge des sommes que M.
Le Duc de Montmorency et moi avons reçues du
trésor Royal pour dépenses secrètes sur les exercices
1822 1823 et 1824. Je vous prie de la présenter
à la signature du Roi. Les recettes et les
dépenses y sont exactement balancées. Vous
observerez que pendant les cinq premiers mois
de l'année courante, il n'a été dépensé que
280 719^{fr} il reste donc une somme de 419 281^{fr}

à Monsieur le Comte de Villèle, Président du Conseil &c &c

Votre très humble et très
obéissant serviteur

Chateaubriand

Cette lettre très intéressante, qui est datée du 12 juin 1824, fut adressée au Comte de Villèle, président du Conseil des ministres de Charles X. — Chateaubriand l'écrivit au lendemain de sa sortie du ministère, où il avait remplacé, avec le portefeuille des Affaires étrangères, le duc de Montmorency.

La signature seule est de la main de Chateaubriand.

(Collection de M. Étienne Charavay).

Dieu Sauve la France!
Frohsdorf 14 Juin 1829. Marie Thérèse.

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE MARIE-THÉRÈSE DE FRANCE, DUCHESSE D'ANGOULÊME
Ces quelques mots furent écrits par la duchesse d'Angoulême à Frohsdorf, l'année même de sa mort.

(Collection de M. de Besselièvre.)